

Rapport annuel

2015 - 2016

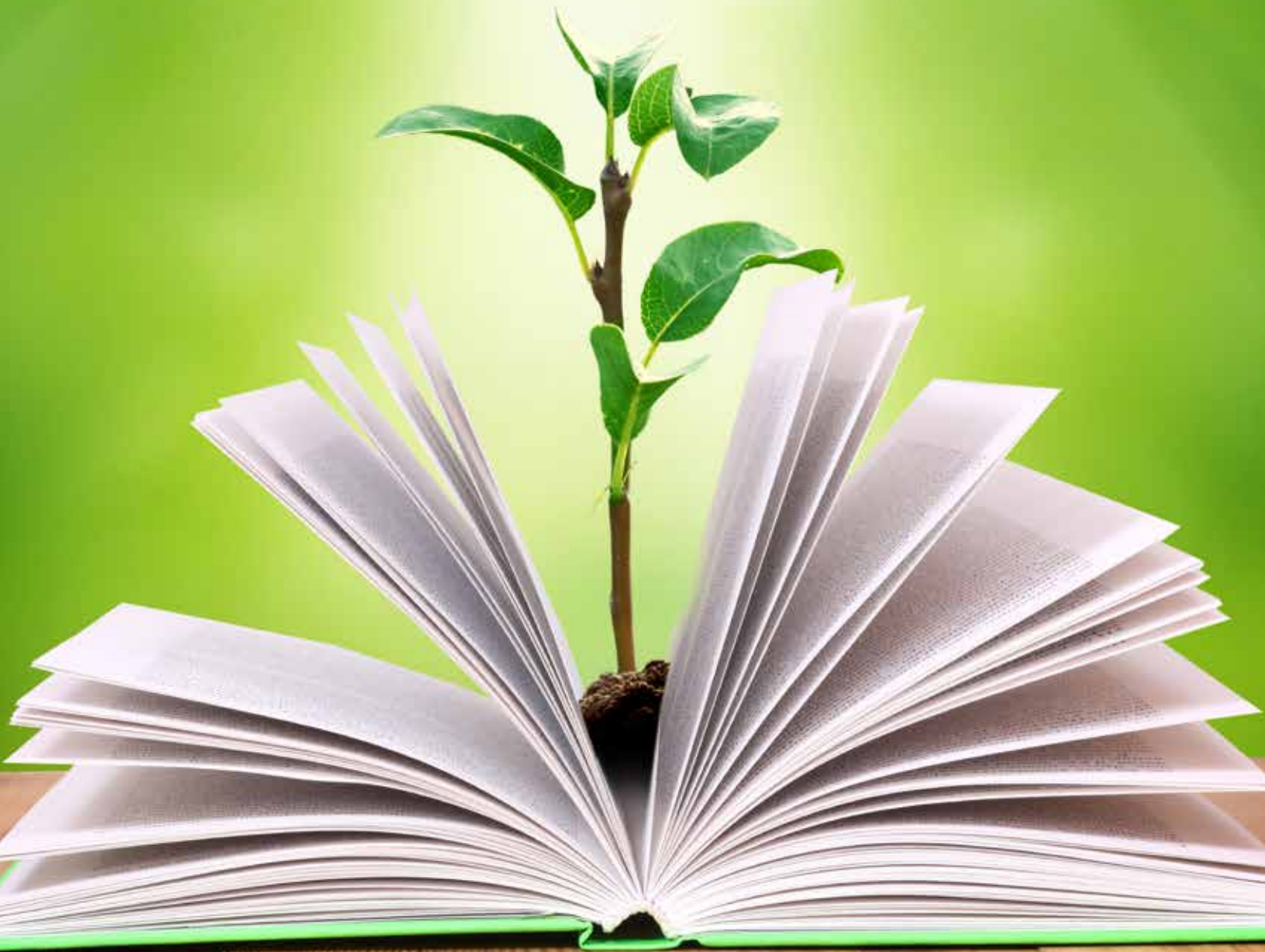


Table des matières

SECTION 1

Énoncé de mission.....	3
Message de la présidente et de la directrice générale	4
Commissaires de la CSEM	12
Cadres supérieurs.....	13
Plan stratégique	14
Écoles	45

SECTION 2 Loi 15

SECTION 3 Rapport financier

SECTION 4 Convention de partenariat

Rapport annuel 2015-2016

Rédacteur :

Michael J. Cohen
Spécialiste en communications et marketing
(mcohen@emsb.qc.ca)

Traduction :

Josée Roy

Révision et lecture d'épreuves :

Manon Bourassa

Graphisme :

Mark Lehberg
Latitudes Marketing By Design

Publication du Service des communications et du marketing de la CSEM

Énoncé de mission

La mission de la Commission scolaire English-Montréal est d'appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves dans un cadre d'apprentissage attentionné, sûr et inclusif.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté;
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel;
- reconnaîtra les habiletés et les compétences de ses employés et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu;
- favorisera la collaboration parmi les divers partenaires en éducation;
- utilisera ses ressources efficacement et de façon novatrice afin d'aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruction, de socialisation et de qualification;
- encouragera l'apprentissage à vie et le raisonnement critique.

La mission de la CSEM favorise le développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leur rôle en tant que membres actifs d'une société démocratique.

Message de la présidente et de la directrice générale

Nous avons le plaisir de faire état, pour l'exercice 2015-2016, d'un important surplus dégagé grâce à notre exceptionnelle gestion financière, au succès de nos programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle (ÉAFP), et à la vente de nombreuses propriétés.



Angela MANCINI **Ann Marie MATHESON**

Dans ce contexte, nous avons décidé d'affecter la majeure partie de ces fonds à nos écoles et centres. Les recettes des transactions immobilières – quelque 7,2 millions de dollars – devant être utilisées pour d'importants projets d'immobilisations, notre comité de planification à long terme a étudié plusieurs projets de rénovation majeure qui lui ont été soumis. Selon ses recommandations, nous avons donné la priorité aux projets suivants : construction d'un agrandissement au Centre St. Pius X à Ahuntsic pour le programme de cuisine qui ne cesse de gagner en popularité; réalisation de la phase III des travaux de modernisation du bâtiment de l'école primaire Bancroft rue Saint-Urbain; et réalisation d'importants travaux de rénovation et de modernisation aux écoles primaires Westmount Park et Nesbitt à Rosemont. Soulignons que chacun des trois derniers bâtiments mentionnés a plus de 100 ans.

Par ailleurs, le conseil des commissaires a approuvé l'affectation de 1,2 million de dollars pour l'ensemble de notre réseau. Toutes les écoles recevront donc 20 000 \$ qu'elles pourront utiliser pour effectuer les travaux qu'elles jugent nécessaires à leurs bâtiments.

Nous avons aussi affecté 500 000 \$ au nettoyage de nos systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation; 260 000 \$ à l'ÉAFP pour l'achat de fournitures et d'outils; 108 000 \$ aux services de tutorat; 127 500 \$ à l'achat de livres pour les bibliothèques; 500 000 \$ à des travaux de peinture dans les écoles; 25 000 \$ au processus de remplacement des panneaux extérieurs de nos écoles et centres; et 150 000 \$ en publicité pour notre commission scolaire.

C'est une réalisation pour le moins remarquable, compte tenu de la diminution constante des inscriptions au secteur des jeunes attribuable à des facteurs démographiques et à la législation linguistique. Cette année, toutefois, la baisse n'était pas aussi accentuée que les années précédentes. À l'ÉAFP, par contre, les inscriptions sont en progression constante, surtout celles des élèves internationaux. Nous félicitons nos services de l'ÉAFP et des Finances qui ont largement contribué à notre santé financière. Le secteur de l'ÉAFP, outre l'exemplaire travail pédagogique qu'il accomplit, nous permet de renflouer le secteur des jeunes. Voilà donc d'excellentes nouvelles sur le front financier qu'il est fort agréable d'annoncer en lieu et place de coupes budgétaires.

PLANCHERS DE GYMNASÉ

La CSEM a affecté 280 000 \$ pour la restauration des planchers en bois des gymnases de 20 écoles : Carlyle, Cedarcrest, Coronation, Dalkeith, Dunrae Gardens, Edinburgh, Hampstead, Options, Parkdale,

École secondaire Rosemont, Royal Vale, Royal West, East Hill, Hampstead, Académie Lauren Hill, Parkdale, Royal West, Sinclair Laird, Collège Vincent Massey et École secondaire Westmount.

LE NOUVEAU CENTRE MACKAY

Les travaux de construction d'une installation ultramoderne pour les écoles Centre Mackay et Philip E. Layton, évalués à 21,9 millions de dollars, ont commencé en octobre. Le bâtiment sera érigé sur un terrain vacant situé rue Terrebonne, entre les avenues Benny et Madison, à NDG. La CSEM est propriétaire du terrain depuis des dizaines d'années, mais il est actuellement sous la responsabilité de la Ville et utilisé comme terrain de jeu informel par l'école primaire publique Marc-Favreau de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui se trouve à proximité. Le bâtiment accueillera quelque 200 élèves ayant des troubles du développement, ou une déficience visuelle, auditive ou intellectuelle. Ce sera la seule école à offrir des services d'adaptation scolaire et de réadaptation à la communauté anglophone au Québec et tous les élèves des neuf commissions scolaires anglophones du Québec y auront accès. Certains d'entre eux devront donc consacrer jusqu'à trois heures par jour au transport scolaire.

Les installations ont été soigneusement conçues pour répondre à l'ensemble des besoins de sa population cible. On y trouvera notamment au rez-de-chaussée de nombreuses classes spécialisées, des toilettes, une cour extérieure clôturée, ainsi qu'une piscine intérieure thérapeutique. À l'étage, il y aura les bureaux du personnel administratif, et les bureaux et l'équipement du personnel professionnel médical.

PROJET DE LOI 86 ET GOUVERNANCE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Nous avons salué l'annonce du ministre de l'Éducation Sébastien Proulx de retirer le projet de loi 86 qui prévoyait la restructuration des commissions scolaires de la province et limitait le droit de vote de la population pour l'élection des commissaires.

Le front commun d'opposition au projet de loi 86 a été couronné de succès. Le ministre Proulx a indiqué que certains changements au fonctionnement des commissions scolaires seront mis en place, mais que les élections scolaires seront maintenues. Notre opposition au projet de loi 86 a mobilisé énormément de temps et d'efforts. Nous sommes heureux que le gouvernement ait décidé de concentrer son attention sur des questions plus importantes, comme la réussite éducative. En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais perdu de vue nos responsabilités pédagogiques tout au long de ce processus et nous conservons toujours le taux de réussite (diplomation) le plus élevé au sein du réseau scolaire public du Québec, soit 87,8 %.

Le retrait du projet de loi 86 est le fruit d'un travail d'équipe qui a mobilisé et rapproché les commissions scolaires anglophones et francophones de toute la province. En avril, dans un exercice de relations publiques sans précédent, nous avons tenu une conférence de presse dans une école de la CSEM en compagnie de deux autres commissions scolaires anglophones et de trois commissions scolaires francophones. L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, le groupe de coordination représentant les neuf commissions scolaires anglophones de la province, a fait preuve d'un extraordinaire leadership. En outre, la nomination de l'ex-députée libérale Marlene Jennings à la présidence d'un comité ayant pour mandat d'examiner la gouvernance des commissions scolaires et de faire opposition au projet de loi 86 a donné beaucoup de crédibilité à notre cause.

Au sein de la CSEM, nous tenons à remercier pour leur opposition soutenue au projet de loi les représentants syndicaux, les associations administratives et leurs membres, le Comité consultatif des élèves

de la CSEM, le Comité central des parents, les conseils d'établissement et certains dirigeants municipaux. Au moment où l'ancien ministre de l'Éducation François Blais déposait le projet de loi 86, de nombreuses personnes nous ont dit que nous n'avions aucune chance de défaire le projet de loi, que c'était un fait accompli. Mais nous n'avons pas baissé les bras.

Nous devons remercier M. Proulx qui, à titre de ministre de l'Éducation, a écouté attentivement les doléances de toutes les commissions scolaires et a eu le courage de mettre le projet de loi au rancart. Nous remercions aussi les membres de l'Assemblée nationale qui nous ont appuyés. Bon nombre d'entre eux sont du Parti libéral, mais le Parti québécois nous a aussi prêté main-forte, en l'occurrence son ancien chef Pierre-Karl Péladeau et son porte-parole en matière d'éducation, Alexandre Cloutier. Lorsque M. Blais a tenté d'annuler une élection partielle de la CSEM avant le dépôt du projet de loi 86 pour la circonscription de Côte Saint-Luc—Hampstead, M. Péladeau s'y est vivement opposé et en a empêché l'annulation. Ces deux députés se sont aussi élevés contre la décision de ne pas inviter la CSEM à présenter un mémoire dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 86. Cette décision a été infirmée. Lors des auditions, M. Cloutier a vivement et clairement dénoncé le caractère inconstitutionnel du projet de loi 86. Nous ne partageons pas toujours les mêmes opinions que le Parti québécois, mais dans ce cas-ci, nous avons exactement la même position.

La CSEM est en mesure de gérer ses écoles avec efficacité et d'obtenir des résultats probants grâce à la confiance que lui témoignent les contribuables qui élisent librement et équitablement leurs représentants au conseil des commissaires. Le suffrage universel confère incontestablement aux élus une légitimité démocratique qui ne saurait être tenue pour acquise et qui est tout aussi incontestablement assortie de l'obligation d'intégrité et de transparence envers les citoyennes et les citoyens qu'ils représentent.

À la suite de l'annonce du ministre Proulx, le premier ministre du Québec Philippe Couillard a déclaré qu'il fallait s'inspirer des modèles des commissions scolaires anglophones, compte tenu de leur taux de diplomation de 85 %. Selon lui, les écoles publiques anglophones, avec leur excellent taux de réussite, devraient servir d'exemple. « L'engagement de la communauté au sein de son réseau scolaire est très important et elle mérite des félicitations. C'est ce que nous devrions tous faire, a affirmé le premier ministre. Nous devons réitérer à nos compatriotes anglophones que leur façon de faire, leur façon d'administrer leurs commissions scolaires et leurs écoles est un exemple à suivre pour tous les Québécois. »

PROGRAMME D'HISTOIRE

La CSEM a implanté le nouveau programme d'histoire du Québec et du Canada en 3^e secondaire en septembre 2016, tout en sachant que des changements pourraient y être apportés d'ici son approbation finale par le ministre de l'Éducation, plus particulièrement en 4^e secondaire. Cette décision a été prise par le comité *Directors of English Education Network (DEEN)*, qui représente les neuf commissions scolaires anglophones, et est fondée sur les observations formulées par les écoles pilotes, la formation qui a déjà eu lieu, et la disponibilité de ressources et de manuels en anglais. À la lumière de tous ces éléments positifs, nous avons convenu d'aller de l'avant.

L'implantation du programme à ce moment-ci facilite l'achat de nouveaux manuels scolaires avec les fonds fournis par le ministère. En outre, elle est assortie d'occasions de formation pour le personnel enseignant qui dispose ainsi d'une période accrue pour se familiariser avec le programme.

Cette décision a été longuement débattue et a fait l'unanimité parmi les neuf commissions scolaires anglophones. Nous sommes persuadés que les enseignantes et enseignants sauront relever ce défi et profiter des atouts liés à l'instauration d'un nouveau programme d'histoire.

Le nouveau programme comporte plusieurs avantages : de nouveaux manuels qui remplacent nos anciens manuels plutôt désuets; la formation des membres du personnel enseignant, déjà suivie pour certains et à venir sous peu pour les autres.

Le programme comporte toutefois certaines lacunes. Il a un caractère trop nationaliste et n'accorde pas suffisamment d'attention au contenu canadien et aux différents groupes qui composent le pays. Les problèmes recensés dans le nouveau programme d'histoire ne sont pas nouveaux. En commençant à l'enseigner, toutefois, les enseignantes et enseignants auront l'occasion de mieux les cerner et de prendre des initiatives qui leur permettront de donner à leurs élèves des cours d'histoire de qualité sur le plan pédagogique et respectueux sur le plan social.

INITIATIVE DE LITTÉRATIE

À l'aube de la semaine d'inscription à la maternelle, la CSEM a lancé une campagne mettant en valeur le succès de notre initiative de littératie équilibrée. Afin de souligner l'importance de la lecture, nous avons invité de nombreuses personnalités à l'école primaire Dante, à Saint-Léonard, à faire la lecture aux enfants de prématernelle, de maternelle et de 1^{re} année. Parmi ces personnalités, mentionnons les épouses de trois hockeyeurs des Canadiens de Montréal (Angela Price, Alyssa Flynn et Larissa Gilbert), le maire de Saint-Léonard Michel Bissonnette, la surfeuse des neiges et athlète olympique Caroline Calvé, les joueurs des Alouettes de Montréal Martin Bédard et Marc-André Brouillette, le coach de football et diplômé de l'école Dante Danny Maciocia, et plusieurs personnalités des médias.

Les taux de littératie continuent de grimper six ans après un investissement considérable dans le but de faire en sorte que 90 % des élèves aient atteint les compétences du niveau en lecture à la fin du primaire. Le programme sera maintenant implanté dans certaines écoles secondaires, à titre de projet pilote. Depuis 2009-2010, près de 2 millions de dollars ont été consacrés à l'initiative de littératie équilibrée, tant en anglais qu'en français.

SALLE DE TOILETTES UNISEXE

L'école secondaire Westmount s'est dotée d'une salle de toilettes unisexe, en réponse aux demandes formulées auprès du directeur Michael Cristofaro. La direction avait appris l'an dernier que plusieurs élèves n'étaient pas à l'aise d'utiliser les toilettes



pour des questions liées à l'identité sexuelle. L'école a donc décidé de réaliser un sondage auprès des élèves quant à leur degré de confort par rapport à une salle de toilettes commune aux deux sexes, et quelque 80 % des élèves ont indiqué être à l'aise avec le concept ou y être indifférents. Elle a ensuite mené des consultations et des discussions à différents niveaux, notamment auprès du personnel enseignant, du conseil d'établissement et de la commission scolaire. Au terme de ce processus et compte tenu de l'expérience positive d'autres milieux scolaires à ce titre, l'école a décidé de réaliser un projet pilote où l'une des salles de toilettes des filles serait transformée en salle de toilettes unisexe.

LE FRANÇAIS POUR L'AVENIR

L'école secondaire Westmount a également accueilli l'édition 2016 du Forum local de Montréal *Le français pour l'avenir* qui vise à promouvoir le bilinguisme chez les jeunes Canadiens et qui avait pour thème « Notre planète, nous y tenons ». Quelque 500 élèves de 10 écoles secondaires et de 3 commissions scolaires de Montréal y ont participé. La charismatique comédienne montréalaise Dorothy Rhau était maître de cérémonie. Le rappeur d'origine autochtone Samian, honoré à titre d'« artiste pour la paix » de 2016, a inspiré les jeunes avec son parcours et son rap en français et dans sa langue maternelle l'algonquin sur des thèmes puissants. L'élève de l'Académie Royal West Avi Caplan s'est joint à lui sur scène et s'est livré à un impressionnant exercice de percussion vocale (*beat boxing*). Cette année, le comité avait ajouté à l'événement la célébration du Jour de la Terre, et Jean-Philippe Hardy, directeur de l'ingénierie au sein de l'entreprise de services éconergétiques Énergère, a généreusement offert des prix couronnant les projets d'élèves des écoles participantes au défi VIDÉO environnement. Énergère travaille actuellement en partenariat avec le CSEM dans le cadre d'un projet de 24,6 millions de dollars qui touche 17 établissements scolaires.

CAMP DE LEADERSHIP POUR LES ÉLÈVES

Plus de 200 élèves de l'ensemble du réseau des écoles secondaires de la CSEM ont pris part à la 18^e édition annuelle du Camp de leadership de la commission scolaire au Camp Val-Estrie à Waterville, au Québec. Le camp avait cette année pour thème « Pangea » (la Pangée) – à l'image de ce supercontinent unique, nous pouvons, en nous rassemblant, engendrer une force puissante et efficace. Y ont participé des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire des écoles secondaires James Lyng, John F. Kennedy, John Paul I, Académie Lauren Hill, Laurier Macdonald, Lester B. Pearson, Académie internationale Marymount, Rosemount, Royal Vale, Académie Royal West, Collège Vincent Massey et Westmount.

LA CSEM ET L'IMPACT DE MONTRÉAL

Pour la 11^e année consécutive, la CSEM a maintenu son partenariat avec l'équipe de soccer l'Impact de Montréal dans le cadre de son programme *Jusqu'au bout avec l'Impact*. Des joueurs de l'Impact ont visité les écoles afin de rappeler aux jeunes élèves l'importance d'étudier, de persévérer et de bâtir sa confiance en soi pour réussir. Harry Ship s'est rendu à l'école primaire Michelangelo à Rivière-des-Prairies. La soirée traditionnelle de la CSEM a eu lieu le 8 juin au stade Saputo. Plus de 2 300 billets ont été vendus par la CSEM à des élèves, à des membres du personnel et à leurs familles. Deux de nos élèves ont gagné des bourses de 500 \$.

ON NE JOUE PAS AVEC LES DROITS

Le programme des services de garde B.A.S.E. et le Service de l'animation spirituelle et de l'engagement communautaire de la CSEM ont organisé une fête dans le cadre du projet pilote *Supporting Children as Leaders Through Play it Fair!* (Soutenir le leadership des enfants avec le programme *On ne joue pas avec les droits*) à l'école primaire Dante, à Saint-Léonard. En date d'octobre 2015, le projet pilote avait

permis le jumelage de quelque 20 élèves de 4^e secondaire du Collège Vincent Massey à plus de 200 élèves des services de garde B.A.S.E. des écoles Dante, Gerald McShane, Michelangelo International et Pierre Elliott Trudeau. Accompagnés par des éducatrices et éducateurs des services de garde B.A.S.E., les élèves du CVM et des services de garde B.A.S.E. ont participé à des activités et à des discussions en groupe hebdomadaires autour de différentes valeurs et ont élaboré des projets d'action communautaire qui visent à créer un environnement communautaire respectueux et positif. Cette fête a été organisée pour trois raisons : souligner la collaboration et les relations établies entre les éducatrices et éducateurs, les élèves du CVM et les élèves des services de garde B.A.S.E.; mettre en valeur différents projets d'action communautaire; et remettre aux élèves du CVM leur certificat de leader d'activité *On ne joue pas avec les droits*.

PERMISSION DE RESTER AU CANADA POUR UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DALKEITH

La CSEM a été ravie d'apprendre que Nathan Villa, élève de 7 ans à l'école primaire Dalkeith, et sa mère Gabriela ont obtenu l'autorisation de demeurer au Canada après avoir fait l'objet d'un avis de déportation vers le Mexique de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Nous avons salué la décision d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) d'octroyer le statut de résident temporaire à M^{me} Villa. Nathan a reçu un diagnostic d'autisme et de retard de langage qui a grandement influé sur la décision d'accepter la famille au Canada. Nous sommes très heureux pour Nathan et sa mère. De nombreuses personnes ont travaillé sur ce dossier. Les Villa ont obtenu un permis temporaire dans l'attente qu'une décision soit rendue quant à leur demande pour des motifs d'ordre humanitaire. Nous sommes persuadés qu'ils pourront rester ici.

GYMNASE DU COLLÈGE VINCENT MASSEY

La CSEM inaugurera un nouveau gymnase double et quatre nouvelles classes au Collège Vincent Massey à Rosemont le 18 mars. Au printemps 2012, le ministère de l'Éducation du Québec avait annoncé l'octroi de 4,3 millions de dollars pour le Collège Vincent Massey. Nous avons déployé des efforts soutenus dans ce dossier pendant plus d'un an. Le Collège Vincent Massey est une école à projet particulier en application de l'article 240, qui offre un programme préparatoire au cégep enrichi et structuré. Il accueille 814 élèves dans un bâtiment construit en 1959 qui avait été conçu pour en accueillir 725. Il peut maintenant accueillir 834 élèves.

CAMPAGNE ANNUELLE SPIRIT OF GIVING

À l'occasion des Fêtes, la CSEM a de nouveau fait équipe avec les Forces armées canadiennes pour appuyer la campagne annuelle *Spirit of Giving* de CTV Montreal, qui apporte une aide essentielle aux familles les plus démunies de Montréal. Jusqu'au 11 décembre, des aliments non périssables, des jouets et des articles divers, comme du savon et des produits de nettoyage, ont été recueillis, triés et ensuite donnés à Partageons l'espoir, au Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île, à Renaissance Montréal, à Multicaf, au magasin-partage de Parc-Extension, au Bon Dieu dans la rue, aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, à la Mission Mile-End, à La Mosaïque et au Dépôt alimentaire NDG. Grâce aux efforts collectifs de tous ses membres, la CSEM a remis plus de 600 boîtes d'aliments non périssables, et plus de 40 000 jouets et articles divers. Quarante-quatre écoles et centres ont pris part à la campagne, ainsi que certains organismes communautaires. L'école secondaire Rosemount a servi de quartier général pour la collecte des articles.

SOIRÉE D'APPRECIATION DES BÉNÉVOLES

La CSEM a tenu sa 15^e soirée annuelle d'appréciation des bénévoles le 12 avril au Centre Renaissance

à Anjou. L'événement de cette année s'inscrivait dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui avait lieu du 11 au 15 avril, et avait pour thème *Leading by Example*. Nous n'avions bien entendu pas le temps ni l'espace nécessaires pour honorer en personne chacun de nos quelque 1 500 bénévoles. Seuls les bénévoles qui comptaient plus de 5 ans de service bénévole avaient été invités, soit environ 500 personnes. Cependant, plusieurs milliers d'exemplaires d'un livret commémoratif ont été distribués à chaque école. Pour la 8^e année consécutive, Les Services financiers La Capitale commanditaient la soirée.

LE TEMPS DES FLEURS, LE TEMPS DES NEIGES

Une chorale formée de 320 élèves du primaire de Montréal, un orchestre symphonique et le comédien québécois de renom Guy Nadon ont collaboré à la réalisation en français d'un livre-CD pour enfants sur le mythe grec de Perséphone et la naissance des saisons. Le livre-disque *Le temps des fleurs, le temps des neiges* est un ambitieux projet multidisciplinaire qui explore la légende de la déesse Déméter et de sa fille Perséphone, ainsi que le lien indestructible qui unit la mère et son enfant. Six écoles primaires de la CSEM ont participé au projet – Gardenview à Saint-Laurent, Pierre de Coubertin à Saint-Léonard, Edinburgh à Montréal-Ouest, Roslyn à Westmount, Royal Vale à NDG et Sinclair Laird à Parc-Extension –, réalisé en collaboration avec l'école Socrates-Démosthène à Outremont. Une soirée de gala a eu lieu le 29 octobre à l'Embassy Plaza à Laval pour donner le coup d'envoi au projet dont le lancement officiel s'est tenu le 11 novembre au Victoria Hall de Westmount. Le dimanche 22 novembre, le projet a été présenté au Salon du livre de Montréal à la Place Bonaventure. Écrit dans sa version originale anglaise par l'auteur canadien de livres pour enfants, Glen Huser, et adapté en français par Jean Antonin Billard et Robert Paquin, le livre est accompagné d'une version musicale de l'histoire sur CD réalisée par le compositeur athénien Giannis Georgantelis. Brillamment illustré par Philippe Béha, lauréat du Prix du gouverneur général, et narré par Guy Nadon, *Le temps des fleurs, le temps des neiges* est une collaboration de Panarmonia Atelier Musical, de la maison d'édition québécoise Planète rebelle et de Chroma Musika, en partenariat avec la Communauté hellénique du Grand Montréal et le Congrès hellénique du Québec.

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La 6^e édition des Journées montréalaises de la persévérance scolaire a eu lieu du 15 au 19 février. Martine Legault-Ciccia est la représentante de la CSEM pour ce programme qui vise à encourager les jeunes à persévérer. Tout au long de l'année, 33 partenaires représentant les secteurs de l'éducation, communautaire et des affaires unissent leurs efforts pour favoriser la persévérance scolaire et en faire une priorité dans les écoles de la province. Les Journées de la persévérance scolaire sont de véritables campagnes de sensibilisation qui permettent aux élèves, aux familles et aux communautés de prendre pleinement conscience de l'importance de l'éducation. Le lancement régional des Journées de la persévérance scolaire pour le Québec a eu lieu à l'école secondaire James Lyng, à Saint-Henri.

DÉCÈS DE SYD WISE

La CSEM déplore le décès du commissaire de longue date, Syd Wise. D' Wise a été commissaire de la circonscription de Côte-Saint-Luc pendant 21 ans. Il a été élu pour la première fois en 1994 et, lors des dernières élections scolaires du 2 novembre 2014, sa circonscription a été élargie pour inclure Hampstead. Âgé de 79 ans, il a amorcé sa carrière d'enseignant dans les années 1960 à l'ancienne Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Après avoir enseigné pendant sept ans, il a occupé le poste de directeur des écoles secondaires Mount Royal, Malcolm Campbell, Outremont et Wagar. Il a aussi été président de l'*Association of Montreal School Administrators* (AMSA). En outre, il a occupé des

postes d'administrateur dans d'autres établissements d'enseignement : directeur des services éducatifs du Temple Emanu-El-Beth Sholom, directeur de la Yeshiva Godola Secular High School et directeur d'un programme de stages pour les élèves de l'Association montréalaise pour les aveugles. Avant son élection au poste de commissaire d'école, il avait accompli un mandat d'un an à titre de conseiller municipal à la Ville de Montréal. Il était récemment retourné à sa première passion, l'enseignement, en tant que chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université McGill. À la suite des élections scolaires de 2014, D^r Wise a été élu par ses pairs au poste de président du comité exécutif. Il a eu une carrière exceptionnelle dans le réseau de l'éducation. En tant qu'enseignant, que directeur et que commissaire, il a toujours défendu les droits des élèves et des éducateurs. En 1998, au moment de la réorganisation des commissions scolaires en commissions scolaires linguistiques, il a joué un rôle important en incitant les électeurs à aller voter. Il a ultérieurement supervisé un groupe de travail qui a examiné tous les types de nouveaux programmes susceptibles d'être implantés à la CSEM, faisant alors la tournée des écoles pour recueillir leurs suggestions. Sous son leadership, des programmes ont été créés pour rapprocher les élèves juifs et non juifs, afin qu'ils apprennent à connaître leur culture respective. Lorsque le Parti québécois a tenté de faire adopter sa Charte des valeurs, D^r Wise a joué un rôle déterminant dans l'opposition de la CSEM à cette loi, qui n'a finalement pas été adoptée.

- Angela Mancini et Ann Marie Matheson

Commissaires de la CSEM

ANGELA MANCINI

- Présidente

CIRCONSCRIPTION 1

- CÔTE-DES-NEIGES - SNOWDON
- OUTREMONT - VILLE MONT-ROYAL
- PARC-EXTENSION

MORDECHAI ANTAL

- Vice-président
- Président, Comité de l'éducation

CIRCONSCRIPTION 2

- MONTRÉAL-OUEST - NDG

JOSEPH LALLA

- Coprésident, Comité consultatif de transport

CIRCONSCRIPTION 3

- WESTMOUNT - SUD-OUEST

JULIEN FELDMAN

CIRCONSCRIPTION 4

- HAMPSTEAD – CÔTE SAINT-LUC

BERNARD PRAW

CIRCONSCRIPTION 5

- SAINT-LAURENT

JAMES KROMIDA

- Président, Comité exécutif
- Président, Comité de vérification et Comité financier

CIRCONSCRIPTION 6

- SAINT-MICHEL - VILLERAY - UNE PARTIE DE ROSEMONT - PLATEAU MONT-ROYAL - VILLE-MARIE EST

AGOSTINO CANNAVINO

CIRCONSCRIPTION 7

- AHUNTSIC - MONTRÉAL-NORD

SYLVIA LO BIANCO

- Vice-présidente
- Présidente, Comité des ressources humaines

CIRCONSCRIPTION 8

- SAINT-LÉONARD

PATRICIA LATTANZIO

- Présidente, Comité de gestion de la taxe scolaire
- Coprésidente, Comité consultatif de transport

CIRCONSCRIPTION 9

- ANJOU - MERCIER
- HOCHELAGA-MAISONNEUVE
- UNE PARTIE DE ROSEMONT
- PETITE-PATRIE

ROSARIO ORTONA

- Président, Comité consultatif de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

CIRCONSCRIPTION 10

- RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
- POINTE-AUX-TREMBLES

JOE ORTONA

- Président, Comité de gouvernance et de déontologie

Commissaires représentants de parents

ÉCOLES PRIMAIRES

JASON TRUDEAU

ÉCOLES SECONDAIRES

MARIO BENTROVATO

CCSAS

JOANNE CHARRON

AUCUNE DÉSIGNATION

ANDREW ROSS

Cadres supérieurs AU 30 JUIN 2016

ANN MARIE MATHESON

DIRECTRICE GÉNÉRALE

ANGELO MARINO

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
ADMINISTRATION

NATHALIE LAUZIÈRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,
DIRECTRICE DES SERVICES DE
COMMUNICATIONS,
DES ARCHIVES ET DE
TRADUCTION

PELA NICKOLETOPOULOS

DIRECTRICE RÉGIONALE

ANNA VILLALTA

DIRECTRICE RÉGIONALE

SANDRA FURFARO

DIRECTRICE DES SERVICES
ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

LUIGI DI FILIPPO

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

KACEM AZZOUNI

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

ATHINA GALANOGEORGOS

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

DARLENE KEHYAYAN

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES ÉDUCATIFS ET DE LA
TECHNOLOGIE

LIVIA NASSIVERA

DIRECTRICE DES SERVICES
FINANCIERS

GEORGE ALEXIOU

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES FINANCIERS

CHRISTINE DENOMMÉE

DIRECTRICE DU SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES

ANN WATSON

DIRECTRICE ADJOINTE DU
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

MARIE-CLAUDE DROUIN

DIRECTRICE ADJOINTE DU
SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

LUC HARVEY

DIRECTEUR ADJOINT,
ORGANISATION SCOLAIRE

COSMO DELLA ROCCA

DIRECTEUR DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

MARIO ARGIROPOULOS

DIRECTEUR ADJOINT DES
SERVICES DE L'ÉDUCATION DES
ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DANIEL HOGUE

DIRECTEUR DU SERVICE DES
RESSOURCES MATÉRIELLES

COSTA SPYRIDAKOS

DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DES RESSOURCES
MATÉRIELLES

LEW LEWIS

DIRECTEUR DES SERVICES AUX
ÉLÈVES

DORA CESTA

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES AUX ÉLÈVES

JULIE RENÉ-DE-COTRET

DIRECTRICE ADJOINTE DES
SERVICES AUX ÉLÈVES

BENOÎT DUHÈME

DIRECTEUR DES SERVICES
JURIDIQUES

Plan stratégique de la CSEM

Afin d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions conformément à la loi, chaque commission scolaire a l'obligation d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la CSEM est fondé sur l'assise établie par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et s'articule autour des cinq buts déterminés comme exigences de la Convention de partenariat entre le MEESR et la commission scolaire aux termes de la loi 88 : augmentation du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans; amélioration de la maîtrise de la langue française (et de la langue anglaise); amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements; et augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent. Ces orientations appuient notre objectif de réussite scolaire pour nos effectifs scolaires jeunes et adultes. Elles reflètent la mission, la vision et les valeurs de la CSEM. Le Plan stratégique de la CSEM découle de son analyse du taux de réussite des élèves, de sa gestion administrative et scolaire, de son environnement et des buts ministériels.

Figure ci-après l'analyse des réalisations de la CSEM au titre de ses quatre orientations stratégiques durant l'année scolaire 2015-2016.

Plan stratégique/Rapport annuel

Afin d'exercer ses pouvoirs et fonctions conformément à la loi, chaque commission scolaire a l'obligation d'adopter un plan stratégique pluriannuel. Le Plan stratégique de la CSEM suit les quatre orientations principales qui ont guidé le plan précédent : promouvoir et entretenir une culture de réussite de l'élève; offrir un environnement sécuritaire, sain et accueillant; créer une communauté professionnelle d'apprentissage; et développer et entretenir des relations communautaires et des partenariats actifs. Figure ci-après le sommaire des réalisations des différents services de la CSEM dans le cadre de notre plan stratégique.

OBJECTIF 1.1 AUGMENTER LE TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES

L'objectif 1.1 est d'améliorer le taux de diplomation et de qualification des élèves. Il existe quatre parcours que peuvent suivre



les élèves afin de respecter les exigences de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires : le parcours général à la formation générale des jeunes (FGJ); le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE); la formation générale des adultes (FGA), où les élèves n'ayant pas obtenu la sanction des études secondaires au cours de la période prescrite de cinq ans peuvent obtenir les unités qui leur manquent; et la formation professionnelle (FP).

En 2015-2016, les diplômes suivants ont été considérés aux fins de détermination du taux de diplomation : diplôme d'études secondaires (DES), diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et attestation de formation professionnelle (AFP). Pour le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE), le certificat de formation préparatoire au travail et le certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé sont considérés pour la sanction des études.

En 2014-2015, le taux de diplomation et de qualification de la cohorte de sept ans (annoncé en 2015) était de 87,89 %. Il s'agit du taux le plus élevé dans la province qui, par surcroît, dépassait largement le taux pour l'ensemble de la province s'établissant à 77,7 %. Les Services éducatifs et de la technologie continuent à mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer les taux de réussite des élèves dans les épreuves uniques en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, deux matières obligatoires pour la sanction des études. Ces améliorations ont à leur tour contribué à augmenter notre taux de diplomation.



Les stratégies visant à améliorer le taux de diplomation de la CSEM demeureront au rang des priorités et les Services éducatifs et de la technologie continueront à :

- soutenir toutes les écoles dans la mise en œuvre des communautés professionnelles d'apprentissage (CPA);
- améliorer les compétences en littératie des élèves du primaire et du secondaire, au moyen de l'initiative de littératie équilibrée;
- améliorer les compétences en numératie des élèves du primaire, au moyen de l'initiative de numératie équilibrée;
- réaliser des analyses d'items et produire des données au titre des épreuves de fin des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire en *English Language Arts*, français - langue seconde, et mathématique, ainsi que pour celles de 4^e secondaire en mathématique, en science et technologie, et en histoire et éducation

- à la citoyenneté;
- promouvoir et développer le programme de formation axée sur l'emploi dans les écoles afin de certifier les élèves qui n'étaient antérieurement pas reconnus pour la sanction des études;
- fournir du soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me (TTFM)*, afin de donner une « voix » aux élèves et que les écoles disposent de données sur les perspectives des élèves quant à leurs expériences scolaires;
- promouvoir l'éducation des adultes et la formation professionnelle en tant que parcours de formation viables pour les élèves du secondaire.

Huit écoles sur l'ensemble du territoire de la CSEM offriront le PFAE. Depuis septembre 2016, une nouvelle école, l'école Focus, offre le programme de formation préparatoire au travail. Celle-ci s'ajoute aux écoles secondaires Perspectives I et II, et au centre Mackay (satellite de l'école primaire Royal Vale) qui l'offraient depuis un an avec succès et qui sont prêts à aller de l'avant. La popularité croissante des programmes du PFAE s'explique par leur capacité à motiver les élèves de manière à en favoriser la rétention.

Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

À la formation générale des adultes, la CSEM continue à offrir aux élèves l'occasion de réaliser leurs objectifs éducatifs en utilisant divers modes de prestation des programmes d'études. Certains élèves suivent leurs cours dans les centres d'éducation des adultes de la CSEM au sein de groupes traditionnels, tandis que d'autres sont placés dans des environnements individualisés. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter un centre peuvent opter pour le programme DEAL de formation à distance de la CSEM qui leur permet de faire leurs études dans le cadre qu'ils choisissent. Ces volets très importants des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SÉAFP) permettent aux élèves de la CSEM de contribuer au taux de réussite de chaque cohorte de sept ans.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, les SÉAFP ont continué à promouvoir les programmes de formation professionnelle en participant à la Foire annuelle des carrières de la CSEM destinée aux élèves de 5^e secondaire, en organisant l'EXPO-carrières pour les élèves de 4^e secondaire, en offrant aux élèves des visites dans les centres de formation professionnelle, et en tenant l'activité « Élève d'un jour » où les élèves du secondaire ont l'occasion d'assister à des cours dans l'un des centres de formation professionnelle.

OBJECTIF 1.2

ENTREtenir un environnement d'apprentissage continu

Services éducatifs et de la technologie

1.2.1.1 Appuyer l'approche orientante (GOAL - *Guidance Oriented Approach to Learning*) pour tous les élèves

Le symposium provincial GOAL a eu lieu cette année en octobre. Les enseignants,



conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation et cadres scolaires de la CSEM de partout au Québec s'y sont réunis pour discuter et collaborer autour du thème de la santé mentale et de l'approche à plusieurs facettes qui s'impose dans le travail auprès des élèves.

D'intéressants partenariats ont été formés avec divers groupes communautaires. Le projet *Community Outreach* de l'Université McGill permet d'offrir des ateliers sur des sujets liés à la santé dans les écoles. Alvéole offre des ateliers, de la formation et des ressources en apiculture urbaine. Le programme *Teapot Mentorship* donne des notions d'économie aux élèves et offre des activités pratiques pour les aider à développer leurs compétences en leadership. Ces ressources ne sont que quelques-unes des nombreuses ressources de planification de carrière auxquelles les élèves de la CSEM ont la chance d'avoir accès.

Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

1.2.1.2 Appui au titre du Projet personnel d'orientation et de l'Exploration de la formation professionnelle

Pour la sixième année consécutive, les nouveaux enseignants en Projet personnel d'orientation et en Exploration de la formation professionnelle ont bénéficié d'une formation continue pertinente et en temps opportun dans le cadre du programme de mentorat pour le développement de carrières. Cette initiative émane des conseillers en développement de carrières des commissions scolaires anglophones avec l'appui du MEESR. Les nouveaux enseignants ont apprécié cette occasion de parfaire leurs connaissances et d'explorer leur profession ensemble.

Services éducatifs et de la technologie

1.2.1.3 Appuyer les projets d'entrepreneuriat dans les écoles

Plus de 900 élèves de la CSEM ont participé à l'édition 2015-2016 du Défi OSEntreprendre (<http://www.osentreprendre.quebec>), anciennement connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, soumettant au total 76 projets. Le conseiller en développement de carrières de la CSEM, Travis Hall, a fait la promotion du concours dans les écoles. Il a notamment pour rôle d'appuyer le personnel enseignant en leur offrant des ressources, de la formation et des services-conseils. Les Services offrent également des subventions afin de permettre aux écoles d'aider les élèves à concrétiser leurs idées. Les écoles primaires Nesbitt, Leonardo Da Vinci et Pierre Elliott Trudeau, ainsi que les écoles secondaires John F. Kennedy, James Lyng, LINKS et Perspectives I ont toutes remporté des prix cette année.

1.2.1.4 Projet pédagogique particulier visant à préparer un groupe d'élèves âgés de 15 ans

Le projet pédagogique particulier permet aux élèves participants de se concentrer sur les cours de base de 3^e secondaire afin de mieux réussir, tout en les initiant à la formation professionnelle et aux avantages d'exercer un métier. Le projet a gagné considérablement en popularité dans les écoles secondaires John F. Kennedy et Mountainview, ainsi qu'au Programme Mile End et à Perspectives I. Les élèves apprécient le fait de pouvoir jumeler apprentissages scolaires et travail pratique. Le projet facilite la découverte de liens concrets entre les apprentissages scolaires et les habiletés nécessaires en milieu

de travail. Les écoles secondaires James Lyng et Elizabeth Ballantyne offriront elles aussi le projet à leurs élèves.

OBJECTIF 1.3

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PARCOURS DE FORMATION VIABLES

Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour les adultes et l'apprentissage continu ont fait l'objet de promotion à la radio, dans les médias sociaux et dans le cadre de rencontres avec divers centres communautaires et écoles secondaires. Une brochure et un site Web ont également été créés.

Aux fins de promotion de la reconnaissance des compétences acquises (RCA), des rencontres ont été organisées avec divers représentants communautaires et écoles secondaires du réseau de la CSEM. Le MEESR permet aux individus d'obtenir la reconnaissance de leurs apprentissages et compétences antérieurement acquis tout en travaillant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Les élèves de 5^e secondaire ont eu l'occasion d'explorer des carrières accessibles par l'intermédiaire de la formation professionnelle et technique ainsi que de programmes offerts dans les cégeps lors de la Foire annuelle des carrières tenue au centre St. Pius X. Ils ont participé à des ateliers et des séances d'information. Grâce à l'information et aux ressources pédagogiques mises à leur disposition, les élèves ont pu découvrir et explorer divers domaines susceptibles de les intéresser, et approfondir leur réflexion. L'EXPO-carrières des SÉAFP tenue en avril au centre St. Pius X a permis de présenter aux élèves de 4^e secondaire les divers programmes offerts par le secteur de la formation professionnelle de la CSEM. Les participants ont eu droit à des présentations vidéo, à des ateliers pratiques et à des entretiens avec des enseignants et des élèves du centre.





OBJECTIF 1.4

AMÉLIORER LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE DES ÉLÈVES

Services éducatifs et de la technologie

En septembre 2009, la CSEM a mis sur pied un programme exhaustif visant à améliorer les compétences en littératie des élèves du primaire. Elle affectait un budget spécial à l'implantation d'une stratégie en trois volets, à savoir promouvoir une approche équilibrée en enseignement de la littératie, fournir des ressources pédagogiques améliorées aux écoles, et assurer le perfectionnement professionnel continu du personnel enseignant. En somme, le but du programme était de créer des environnements dans lesquels les élèves reçoivent l'enseignement dont ils ont besoin, tout en disposant d'occasions accrues de mettre leurs apprentissages en pratique par la lecture, l'écriture et la conversation, ainsi que de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un enseignement individualisé et qu'ils développent un plus haut degré d'autonomie.

Plusieurs mesures ont été prises pour réaliser ces objectifs. Le programme s'appuyait notamment sur l'affectation, dans chaque école primaire de la CSEM, d'un membre du personnel enseignant à des fonctions de facilitateur en littératie, en le dégageant d'une partie de sa tâche d'enseignement. Ces facilitateurs devaient travailler en collaboration avec leurs collègues à la mise en œuvre d'une approche de littératie équilibrée pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Ils s'acquittaient de toutes les tâches allant de celles du spécialiste de l'école à celle de partenaire au sein d'un collectif. Le programme prévoyait également l'établissement d'un partenariat avec le Centre d'études sur l'apprentissage et la performance de l'Université Concordia, qui a mené un sondage annuel auprès de tous les membres du personnel enseignant et de direction des écoles, et des conseillers pédagogiques afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme.

Les écoles ont en outre reçu un éventail exhaustif de livres aptes à soutenir la lecture dirigée et l'en-

seignement ciblé et en petit groupe axé sur les besoins de chaque élève. Afin de faciliter la mise en place de ces pratiques, le programme de littératie équilibrée a permis d'assurer le perfectionnement professionnel intensif des facilitateurs sur plusieurs années. Par ailleurs, les conseillers pédagogiques en langues et en littératie de la commission scolaire ont offert un soutien continu aux enseignants individuellement et au sein des équipes-écoles, grâce à des visites régulières dans les écoles et à une collaboration assidue avec celles-ci. Un autre important volet du programme était l'organisation de visites des enseignants et facilitateurs en littératie dans d'autres écoles à plusieurs reprises au cours d'une période de trois ans. Le partage entre les écoles s'est révélé un ajout très fructueux au développement professionnel du personnel enseignant et au processus d'évolution dans nombre de nos écoles.

Forte des importantes améliorations constatées, la CSEM continue de centrer ses efforts sur les méthodes d'enseignement de la littératie et le perfectionnement professionnel continu de ses enseignants. Le travail au sein des écoles et le partage des pratiques entre les écoles se conjuguent de façon à mettre les pratiques exemplaires au service de l'amélioration de l'apprentissage des élèves.



En 2015-2016, la CSEM a poursuivi la transformation du rôle des facilitateurs en littératie. Ceux-ci sont devenus des enseignants-ressources dont on a redéfini le rôle afin qu'il soit axé sur la littératie. Cette nouvelle responsabilité a donné lieu à la création de deux partenariats étroits : entre les Services éducatifs et de la technologie et les Services aux élèves, et entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe. Les enseignants-ressources, dotés d'une considérable expérience auprès des élèves ayant des besoins particuliers, sont d'utiles partenaires pour l'enseignement en collaboration du fait qu'ils peuvent mettre à contribution une expertise spécialisée dans les classes où les besoins en matière d'apprentissage sont diversifiés.

1.4.1 Mettre en œuvre un programme de littératie équilibrée de la maternelle à la 2^e année du 2^e cycle

À la veille de la semaine d'inscription à l'éducation préscolaire, la CSEM a lancé une nouvelle campagne qui souligne le succès de son programme de littératie équilibrée. Dans le but de mettre en valeur l'importance de la lecture, elle a demandé à plusieurs personnalités de venir faire la lecture aux élèves de prématernelle, de maternelle et de 1^{re} année à l'école primaire Dante à Saint-Léonard. Les taux de littératie continuent de grimper six ans après un investissement considérable dans le but de faire en sorte que 90 % des élèves aient atteint les compétences du niveau en lecture à la fin du primaire. Le programme sera maintenant implanté dans certaines écoles secondaires, à titre de projet pilote.

Quelque 2 millions de dollars ont été affectés au programme de littératie équilibrée tant en anglais qu'en français depuis 2009-2010. Les résultats de tests normalisés administrés à la deuxième cohorte d'élèves – qui étaient à la maternelle au moment de l'implantation du programme de littératie équilibrée et qui sont maintenant en 6^e année – ont montré une augmentation de 19 % du nombre d'élèves qui possédaient les compétences en lecture du niveau. La cible visée, soit 90 % de la cohorte (1 500 élèves) ayant atteint ou dépassé les compétences du niveau en lecture, a été atteinte en 5^e année. Afin de prendre la pleine mesure de cet accomplissement, il faut savoir qu'à l'échelle nationale, le pourcentage des élèves qui possèdent les compétences du niveau en lecture s'établit à 78 %.

La campagne de la CSEM s'articule autour du slogan proclamé il y a plus d'un siècle par Margaret Fuller, une journaliste américaine et la première femme autorisée à fréquenter la bibliothèque du Harvard College : « Today a reader, tomorrow a leader » (Les lecteurs d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain.)

Afin de consolider les liens entre l'école et la famille, la CSEM poursuit ses efforts de communication auprès des parents, afin de les sensibiliser à l'importance de faire la lecture aux enfants dès leur jeune âge et de leur fournir des outils pour le faire.

La CSEM est très fière des efforts déployés par le personnel enseignant de la maternelle et la prématernelle afin de promouvoir la préparation à la lecture et une intervention précoce en littératie en créant un environnement propice à la littératie. Le personnel enseignant à l'éducation préscolaire voit au développement des compétences d'apprentissage énoncées dans le programme québécois à l'aide d'une approche largement fondée sur le jeu et axée sur le domaine social. Les élèves ont de fréquentes occasions de converser, de lire et d'explorer l'écriture dans un environnement peu intimidant qui renforce la confiance en soi et établit les bases du développement du langage.

1.4.2 Offrir une formation appropriée aux enseignants

L'équipe de mise en œuvre de la littératie équilibrée a continué à utiliser, l'an dernier, chaque occasion à sa disposition pour offrir au personnel enseignant des ateliers de soutien à l'initiative de littératie équilibrée. Cette formation professionnelle a été offerte dans un éventail de contextes :

- partage continu et collaboration entre les enseignants-ressources en littératie et les titulaires de classe;

- perfectionnement professionnel pour les enseignants-ressources en littératie en matière d'enseignement et d'évaluation de la lecture et de l'écriture, ainsi que de technologie de l'information et des communications (TIC);
- visites en classe où les conseillers pédagogiques, les enseignants et les enseignants-ressources en littératie travaillent en collaboration;
- ateliers dans les écoles lors de journées pédagogiques;
- partenariat entre les Services éducatifs et de la technologie et les Services aux élèves aux fins du soutien aux stratégies d'enseignement pour les élèves à risque.

OBJECTIF 2.1

RÉALISER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION QUI OFFRIRA UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE, SAIN ET ACCUEILLANT



Service des ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles a terminé les rapports quant à la présence de radon pour toutes les écoles et y a intégré les résultats relatifs à l'amiante. Ces derniers sont accessibles dans le portail de la CSEM. Il a élaboré des plans quinquennaux en matière d'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées, de rénovation des gymnases et du nettoyage des systèmes de ventilation. Les nouvelles planifications des travaux de conciergerie à l'aide du logiciel GES ont été produites; l'implantation de ces dernières devrait normalement être terminée d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Une étude des bâtiments de toutes les écoles et centres de la CSEM a été réalisée et un plan sur 10 ans devrait être élaboré d'ici décembre 2016. Le Service pourra ainsi préparer un processus d'inspection pour l'entretien préventif des bâtiments et agir de manière proactive. Une procédure de cadenassage pour tous les appareils importants est en voie d'élaboration conformément aux nouvelles exigences de la CSST.

En 2015-2016, le Service a supervisé des projets d'immobilisations totalisant plus de 50 millions de dollars approuvés par le conseil des commissaires, y compris divers projets qui étaient en suspens depuis plusieurs années.

Service des ressources humaines

Les sessions de formation au titre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) auprès du personnel de conciergerie de toutes les écoles et centres se sont poursuivies. Le technicien en prévention de la santé et de la sécurité a visité les concierges dans les écoles et centres, afin de leur offrir du soutien, de la formation et des recommandations. Il a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Service des ressources matérielles.

Le technicien a également organisé une formation en premiers soins pour le personnel des écoles et des centres en conformité avec les exigences de la CSST. Le conseiller en gestion du personnel a aussi organisé des sessions semblables pour les éducateurs en service de garde et les surveillants du dîner, conformément aux conventions collectives respectives du personnel de soutien.

L'équipe de la CSST a continué à organiser des évaluations ergonomiques pour tous les nouveaux employés du centre administratif afin d'adapter leur poste de travail, leur équipement et leurs outils à leurs besoins et de réduire le risque de blessures musculo-squelettiques, sources d'absentéisme et de réclamations à la CSST.

Le technicien a publié le bulletin mensuel d'information *H&S Food for Thought*, diffusé dans l'ensemble du réseau, qui offre des conseils et des stratégies sur divers sujets liés à la santé et au mieux-être des employés. Parmi les sujets abordés, on trouve : la forme physique, les médias sociaux et la santé mentale, la déprime de septembre, et les aliments susceptibles d'aider à composer avec le stress. En outre, dans le but de favoriser le bien-être des employés du centre administratif, le technicien a organisé, au cours des mois d'hiver, une série de sessions à l'heure du dîner sur des sujets d'intérêt général comme les moyens de soulager le stress, et l'utilisation sûre et efficace de Google. Le Service des ressources humaines a aussi facilité l'accès des employés aux services d'un massothérapeute accrédité à un prix abordable.

Le Service des ressources humaines a fait une promotion soutenue du programme d'aide aux employés et à leur famille offert par Morneau Shepell FGI. Des sessions ont été offertes à tous les membres de la direction ainsi qu'aux dirigeants et représentants syndicaux. Morneau Shepell est le plus important fournisseur de programmes d'aide aux employés et à la famille (PAEF) au Canada à offrir du soutien aux employés et à leur famille afin qu'ils puissent résoudre des difficultés touchant le travail, la santé et les changements dans leur vie. L'accès à tous les services est volontaire et entièrement confidentiel. Les consultations sont maintenant offertes non seulement en personne, mais aussi par clavardage et



par téléphone. De nouveaux services ont été ajoutés afin de joindre le plus d'employés possible et de répondre plus efficacement à leurs besoins.

Le service de santé et de sécurité a retenu les services d'un médecin externe pour offrir des conseils et de l'aide en matière de gestion des dossiers médicaux des employés.

Enfin, le Service des ressources humaines a offert aux cadres scolaires une session de suivi sur le harcèlement psychologique, par suite de l'adoption par le conseil des commissaires de la Politique en matière de prévention et de traitement du harcèlement. Le but de cette nouvelle politique est de maintenir et de promouvoir un environnement d'apprentissage et de travail respectueux de la dignité et de l'intégrité psychologique et physique des personnes visées. Elle établit aussi une procédure d'enquête, de rapport et de résolution de situations relatives à des plaintes déposées en vertu de ses dispositions.

OBJECTIF 2.2

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE FIERTÉ ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT PARMIS TOUS LES PARTENAIRES

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux fournissent du soutien et des conseils au réseau scolaire de la CSEM. Les directeurs étaient au fait des besoins des écoles et ont veillé à ce qu'on y réponde en temps opportun. En outre, ils ont assuré le fonctionnement harmonieux des écoles. Des partenariats entre l'école et les parents ont été renforcés grâce à une étroite collaboration avec les parents. Les directeurs les ont aidés à comprendre le fonctionnement quotidien de l'école et ont négocié des solutions aux problèmes soulevés, le cas échéant.

Des réunions mensuelles ont eu lieu avec les directions d'école de manière à diffuser l'information et à discuter de sujets liés aux objectifs de la commission scolaire. Les écoles ont veillé à assurer la réalisation des objectifs fixés dans leur Entente de gestion et de réussite scolaire, en adéquation avec les buts et stratégies établis dans la Convention de partenariat avec le Ministère. Les bureaux régionaux ont appuyé les Services éducatifs et de la technologie dans l'établissement de la deuxième cohorte de communautés professionnelles d'apprentissage dans chaque école pour l'étude des données recueillies dans le but d'influencer les pratiques d'enseignement qui améliorent le rendement de l'école.

Des visites régulières dans les écoles ont eu lieu afin de comprendre les changements en cours et d'obtenir les commentaires des directions d'école. Les écoles ont reçu de l'aide sur les plans financier et administratif afin d'élaborer des projets visant à améliorer l'état général de leurs bâtiments et du milieu, par exemple l'embellissement de la cour d'école, la rénovation des salles de toilette, des travaux de peinture et d'autres travaux de rénovation nécessaires. Les bureaux régionaux ont aussi aidé les écoles qui le souhaitent à organiser des rencontres avec les forces de l'ordre et des organismes sociaux pour lutter contre l'intimidation, les gangs, le flânage et le vandalisme. Les directeurs ont supervisé la sécurité dans les écoles.

Les écoles ont participé à un grand nombre d'initiatives cette année avec l'aide des bureaux régionaux et des services de soutien.

Services aux élèves

Les animateurs de vie spirituelle continuent à encourager les élèves à adopter des pratiques pour un environnement vert à l'école, à la maison et dans la communauté, ainsi qu'à intégrer des valeurs spiri-





tuelles « vertes » qu'ils seront aptes à concrétiser dans leur environnement. Les élèves ont fait l'apprentissage des 3 R (Réduire, Réutiliser et Recycler), ainsi que de programmes et d'actions à cet égard.

Service des ressources matérielles

Le Service s'est attaché à encourager chez son groupe d'employés le sentiment que le travail d'équipe rend chacun plus fort. Il vise ainsi à développer une culture de fierté qui se traduira par une amélioration des services offerts aux écoles.

OBJECTIF 2.3

METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE « ÉCOLE EN SANTÉ »

Services aux élèves

L'approche École en santé

L'approche École en santé a vu le jour en 2005 dans le cadre de l'entente MEESR/MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) qui créait un partenariat permettant l'harmonisation de la structure des services de santé et services sociaux avec le secteur de l'éducation dans le but d'améliorer les services et d'en accroître l'efficacité. Cette approche est conçue pour améliorer la santé, le bien-être et la réussite scolaire des enfants et des jeunes d'âge scolaire. Elle vise à stimuler le développement du plein potentiel des jeunes en favorisant un environnement sécuritaire et sain à l'école et dans la communauté. Une approche École en santé durable passe par l'établissement de partenariats entre les parents, l'école et la communauté.

Un des faits saillants de 2015-2016 a été le forum *Health-Talk* de la CSEM tenu au printemps. L'événement était axé sur les tactiques qu'emploie l'industrie du tabac pour inciter les jeunes à fumer. Coïnci-

Le forum de la CSEM voulait offrir aux élèves l'occasion de partager ensemble leurs préoccupations au sujet des tactiques de l'industrie du tabac et des effets qu'elles ont sur eux. Cette initiative était le fruit d'une collaboration entre la CSEM, la Direction de santé publique et la Coalition québécoise sur le tabac et la santé. La prochaine édition du forum *Health-Talk*, portera sur les dangers des boissons énergétiques.

Le bulletin *Connections* fait état des nombreuses initiatives de promotion et de prévention menées en collaboration avec des écoles et des partenaires de la communauté en matière de santé et de services sociaux, dont un programme d'éducation sexuelle et un programme de jardinage avec certaines écoles.

Réunions de bassin

Les réunions de bassin CSSS/CSEM s'adressent aux cadres scolaires et aux professionnels; elles visent à parfaire leurs compétences et connaissances relativement à la structure du ministère de l'Éducation et des services de santé et sociaux, ainsi qu'à l'accès aux services pour la santé et le mieux-être des élèves. Chaque CSSS (Centre de santé et de services sociaux) tient généralement de deux à trois réunions de bassin par année; toutefois, en raison de la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux, il n'y a eu que six réunions de bassin au cours de l'année scolaire 2014-2015 et quatre en 2015-2016.

OBJECTIF 2.4

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL À L'ÉCHELLE DE LA COMMISSION

Comité du Plan vert

Pour la cinquième année consécutive, la CSEM a octroyé des prix et des subventions à diverses écoles totalisant 30 250 \$ dans le cadre de son Plan vert. Le comité du Plan vert de la CSEM a reçu et examiné



un grand nombre de projets soumis par un éventail d'établissements dans le cadre de leur plan d'action environnemental. Le Plan vert a pour but d'aider les écoles, les centres et le centre administratif à mettre en œuvre et à financer des projets environnementaux qui s'inscrivent dans leur plan d'action. Le comité du Plan vert a attribué un prix de 750 \$ à l'école primaire St. Monica à NDG pour la mise sur pied d'un programme de compostage (pilier 3); à l'école secondaire Westmount à Westmount pour son projet de vaisselle de cafétéria compostable (pilier 3); à l'école primaire Dalkeith à Anjou pour la création d'une cour d'école comestible (pilier 2); à l'école primaire Hampstead à Hampstead pour le jardin de l'école Hampstead (pilier 2); et à l'école Programme Mile End à Montréal pour le jardin potager Mile End (pilier 1).

Il a octroyé une subvention de la catégorie Chêne de 3 000 \$ à l'école Focus à NDG pour le jardin communautaire Focus; à l'école secondaire Lester B. Pearson à Montréal-Nord pour l'embellissement et la restauration de l'entrée principale de l'école; à l'école secondaire Laurier Macdonald à Saint-Léonard pour son projet Éco-Laurier; à l'école primaire Pierre Elliot Trudeau à Rosemont pour son projet de compostage à la grandeur de l'école; à l'école secondaire Royal Vale à NDG pour le projet d'apiculture; et à l'école primaire St. Gabriel à Pointe-Saint-Charles pour sa cour Junior.

Également dans la catégorie Chêne, l'école primaire Carlyle à Ville de Mont-Royal a reçu 2 800 \$ pour son projet de classe extérieure de jardinage, tandis que le Collège Vincent Massey à Rosemont recevait 2 500 \$ pour l'initiative Espace vert à CVM. Des subventions dans la catégorie Érable ont été attribuées à l'école primaire Gerald McShane à Montréal-Nord (1 000 \$) pour son projet de jardin communautaire et d'embellissement de la cour d'école; et à l'école secondaire John F. Kennedy à Saint-Michel (1 600 \$) pour le projet d'apiculture à JFK.

Dans la catégorie Saule, l'école secondaire John Paul I à Saint-Léonard a reçu une subvention de 500 \$ pour son projet « Away »; et l'école primaire Parkdale à Saint-Laurent, une subvention de 100 \$ pour la récupération des eaux de pluie.

Les élèves de l'école primaire St. Monica ont très hâte d'entreprendre leur projet de compostage cet automne. Ryan Oxley, conseiller en initiatives vertes pour les services de garde B.A.S.E., enseignera les rudiments du compostage à des élèves du 3^e cycle de l'école. Ces élèves transmettront ensuite leurs connaissances à tous les autres élèves de la prématernelle à la 6^e année. Les élèves composteront tous les restes des aliments consommés à l'école. L'école secondaire Lester B. Pearson utilisera sa subvention de 3 000 \$ pour embellir et restaurer l'entrée principale de l'école qui n'a pas été rénovée depuis 40 ans. Un paysagiste bénévole, Paolo Paluzzi, avec l'aide des membres du comité vert de l'école, de la direction et de parents bénévoles, posera du gazon et plantera des arbustes et des vivaces autour de l'entrée de l'école. Les élèves apprendront comment retourner le sol, planter des arbustes et entretenir le nouvel aménagement paysager. L'école primaire St. Gabriel utilisera sa subvention de 3 000 \$ pour verdifier le côté sud-ouest de l'école. On y enlèvera 30 pieds d'asphalte pour planter des arbustes. Ce projet de verdissement viendra s'ajouter à d'autres projets verts que l'école a réalisés grâce à des prix reçus antérieurement, dont une oasis intérieure et la transformation de la cour d'école en espace vert. Les arbustes seront choisis avec l'aide de l'éco-quartier. Les élèves de 3^e et de 4^e année planteront les arbustes, les arroseront, les tailleront et les couvriront pour les protéger du froid pendant l'hiver. Jim Daskalakis, directeur de l'école St. Gabriel, explique la réaction des élèves par rapport à ces projets verts :



« Ils sont excités de voir leur environnement changer. Ils apprennent que nous sommes sur une planète vivante et qu'ils doivent en prendre soin. »

Service des ressources matérielles

Le projet d'efficacité énergétique (ESCO, phase II) a été réalisé dans 17 écoles et centres durant l'année. Il comprenait le renouvellement des équipements mécaniques et la récupération d'énergie grâce au thermopompage et à l'aérothermie, l'installation de luminaires DEL et l'ajout de contrôles automatisés pour améliorer le confort du personnel et des élèves. Grâce à ces travaux, la CSEM réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 4 070 tonnes par année, ce qui équivaut au retrait de 1 270 voitures sur les routes tous les ans. Un nouveau projet d'efficacité énergétique (ESCO, phase III) est en voie d'élaboration et sera présenté au conseil des commissaires au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Bureaux régionaux

Toutes les écoles, de leur propre initiative, se sont dotées d'un plan d'action environnemental et ont mis en œuvre des mesures et des objectifs liés aux priorités fixées par les élèves et le personnel. Les bureaux régionaux ont appuyé ces initiatives et ont félicité les écoles lors de la remise des prix et des subventions.



OBJECTIF 3.1

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ET UTILISER L'EXPERTISE DE TOUT LE PERSONNEL

Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Le personnel de soutien a été encouragé à participer à des ateliers, dont un atelier sur Charlemagne, une base de données des dossiers d'élèves accessible par Internet et maintenue par le Ministère. Les contributions du comité de perfectionnement professionnel aux enseignants ont été augmentées.

Bureaux régionaux

Toutes les réunions régionales mensuelles comportaient un volet de perfectionnement professionnel. Les bureaux régionaux ont organisé des ateliers destinés aux cadres scolaires portant sur des sujets liés à leurs tâches quotidiennes, dont la gestion financière, les relations de travail, la *Loi sur l'instruction publique* et la préparation aux urgences, en faisant appel à l'expertise disponible au sein de la CSEM. Ils se sont aussi attachés à améliorer la communication entre les services afin de mieux servir les écoles.

Services de l'éducation et de la technologie

Les Services de l'éducation et de la technologie ont mis sur pied et réalisé plusieurs projets : *Microsoft Identity Manager*, un système qui permet aux utilisateurs de modifier leurs mots de passe et automatise la création de comptes d'utilisateurs et les privilèges d'accès par l'intégration avec les bases de données internes. La phase de développement s'est déroulée avec succès et des plans pour la production ont été établis.

Quatre écoles ont pris part à la phase 1 d'un projet pilote relatif à l'implantation du système *Dell KACE* comme centre de soutien technique. Ce système permet aux utilisateurs de soumettre leurs problèmes techniques et de créer une base de correctifs accessible aux autres utilisateurs. De nouvelles écoles seront sous peu intégrées au projet de manière à élargir l'évaluation du système.

Des cordons de raccordement standard ont été mis en place au moment de la mise à niveau du câblage des bâtis du service inter-réseaux afin de faciliter le dépannage de connexions du réseau câblé (téléphones, ordinateurs, photocopieurs, etc.).

Le nouveau portail des services aux employés sur le site Web de la CSEM est en fonction. Il comprend une interface graphique plus moderne et conviviale. Un environnement *VMWare* a été créé et remplace Citrix qui offrait des fonctions de serveur, de virtualisation des applications et des postes de travail, de réseautage et de logiciel en tant que service, ainsi que des technologies d'infonuagique. La solution *User Environment Manager* de *VMWare* simplifie la gestion des profils d'utilisateur. Elle permet la personnalisation et la configuration dynamique en prenant en charge les environnements Windows virtuels, physiques et hébergés dans le nuage. S'appuyant sur *Horizon Cloud Manager*, cette solution spécialisée, puissante et évolutive est conçue pour améliorer la productivité au sein de l'espace de travail, tout en réduisant les coûts quotidiens de support et d'exploitation des postes de travail. Elle a pour but principal de fournir une connectivité aux écoles qui ne font pas partie de l'infrastructure du réseau de la CSEM. Un réseau privé virtuel est maintenant utilisé avec les ordinateurs portables de la CSEM pour fournir aux cadres et aux autres membres du personnel autorisés les conditions nécessaires au travail à distance.





Services aux élèves

Centre d'excellence pour le développement de l'orthophonie

Le Centre d'excellence pour le développement de l'orthophonie administré par la CSEM fait partie du Service d'éducation inclusive (SEI), un service provincial conçu pour offrir au secteur anglophone l'appui et l'expertise nécessaires à la mise en place de programmes et d'un enseignement adapté pour les élèves ayant des besoins particuliers. Le SEI est mandaté et financé par le ministère de l'Éducation. Au cours de l'année, le Centre d'excellence a tenu son colloque annuel à l'intention des orthophonistes et d'autres professionnels à l'hôtel Marriott de Montréal, et a offert des ateliers de perfectionnement professionnel aux commissions scolaires anglophones de la province.

Les Services aux élèves ont tenu leur « Camp d'été de langage » de deux semaines qui offre une stimulation linguistique intensive aux élèves de la CSEM ayant des difficultés de langage et qui sont à risque d'éprouver des difficultés scolaires à cause d'un retard de la parole. Les élèves de l'est de Montréal éprouvant ce type de difficultés sont la principale clientèle cible du camp, étant donné la rareté des services spécialisés en anglais dans cette partie de la ville. Le personnel du camp d'été est constitué d'orthophonistes de la CSEM.

WordQ - SpeakQ

WordQ est un logiciel d'aide à l'écriture qui comporte des fonctions de vérification de l'orthographe (par prédiction de mots), de ponctuation et de révision. SpeakQ est un logiciel de reconnaissance vocale. Le ministère de l'Éducation approuve l'utilisation de ces deux logiciels comme outils d'aide à l'écriture en classe. La CSEM a acheté une licence valide pour l'ensemble de ses écoles et centres. Les professionnels des Services aux élèves ont reçu une formation de trois heures sur l'utilisation des logi-

ciels durant l'année scolaire 2015-2016. Ces derniers ont offert aux enseignants-ressources du primaire et du secondaire de la CSEM, au printemps 2016, un atelier d'une journée complète sur l'utilisation de l'outil et son intégration quotidienne dans l'enseignement.

Centre de ressources pour la santé mentale

Le Centre de ressources pour la santé mentale (CRSM) est composé d'une équipe multidisciplinaire de professionnels (p. ex., psychologues, conseillers d'orientation, etc.) dont la tâche principale est de répondre aux besoins de la communauté de la CSEM en matière de santé mentale. Parmi ses fonctions, on compte la diffusion continue d'information et l'exercice d'un rôle consultatif au sein de la communauté de la CSEM relativement à différentes questions de santé mentale. Le centre diffuse l'information par courriel et notes, ainsi que dans le magazine *Inspirations*.

Le CRSM fait actuellement partie d'un groupe de travail sur la résilience, qui vise l'intégration de la résilience dans le programme d'études, avec divers membres de la communauté, dont AMI-Québec, l'Université McGill, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et d'autres représentants communautaires. Le CRSM est en train d'établir un partenariat avec l'Université McGill dans le cadre duquel des stagiaires en psychologie clinique offriront des services de thérapie supervisés à des élèves de certaines écoles secondaires de la CSEM. Il noue aussi des relations avec d'autres ressources communautaires, comme Jeunesse J'écoute.

Le CRSM a offert des présentations sur les sujets suivants : prévention du suicide et évaluation des risques, automutilation non suicidaire, deuil, traumatisme en classe, anxiété en classe, programme PRE-PARE (traumatisme en classe), et sensibilisation en matière de santé mentale.



Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire facilite l'approfondissement de la vie intérieure des élèves grâce à la réalisation de programmes d'activités qui encouragent la compréhension et la réflexion en vue du développement de leur vie spirituelle et de leur engagement dans la société. Parmi les programmes offerts, on compte *Spirit Quest* qui, sous forme de quête spirituelle, favorise la conscientisation des élèves par rapport à la dimension spirituelle de la vie, ainsi que l'acceptation et la compréhension des autres. Les animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire réalisent aussi des activités de promotion et de prévention en vue d'un mode de vie sain et sécuritaire et d'un environnement scolaire pacifique.

Service des ressources matérielles

En somme, le Service a amorcé un virage qui lui permettra de faire un usage optimal des compétences de tous les membres de son personnel et de mettre l'accent sur les connaissances transversales. La mise en place d'un nouveau système informatique permettra de répondre avec plus d'efficacité aux besoins du réseau.

OBJECTIF 3.2

ENTREtenir UNE CULTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a entamé la révision de ses trois politiques locales de groupes de gestion, en commençant par celle de l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM). Celle-ci est toujours en cours.

La directrice du Service des ressources humaines a tenu un atelier d'une demi-journée axé sur le cadre des compétences pour tous les gestionnaires du centre administratif. De courtes sessions d'information sur divers sujets liés à la gestion des employés ont été offertes aux membres de la direction des écoles et des centres.

L'équipe des ressources humaines qui supervise le dossier des enseignants a organisé des ateliers à l'intention des membres de la direction des écoles portant sur le nouveau rapport d'inscriptions automatisé. L'équipe a aussi commencé son travail d'automatisation du rapport de tâches de travail des enseignants du primaire.

Le technicien en prévention de la santé et de la sécurité a collaboré avec les membres des Services aux élèves durant la Semaine de sensibilisation à la santé mentale.

L'équipe de la santé et de la sécurité a assisté à plusieurs ateliers et sessions de perfectionnement professionnel dont :

- Le Grand rendez-vous santé et sécurité au travail
- Le P'tit rendez-vous santé et sécurité au travail
- Santé mentale : des stratégies pour soutenir votre entreprise (Morneau Shepell FGI)
- Inspection des bâtiments et des lieux de travail (Clinique de médecine industrielle préventive du



Québec)

- Rencontre sur l'assiduité et la santé et la sécurité du travail (FCSQ) (novembre et mai)
- Autres ateliers avec le CPNCA

Le Service des ressources humaines a organisé une session d'information axée sur la saine gestion financière pour les employés de la CSEM. Cet atelier, tenu en soirée, visait les personnes qui avaient déjà exprimé l'intention de prendre leur retraite ou qui pensent le faire d'ici quelques années.

En partenariat avec l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEEQ) et l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM), le Service des ressources humaines a organisé une session d'information à l'intention de tous les enseignants actuellement en « invalidité à long terme ». Le but de la session était d'offrir aux enseignants des directives et de l'information au sujet des régimes de retraite.

Le Service des ressources humaines a aussi tenu une session d'information à l'intention des nouvelles directions d'école afin de leur donner des renseignements importants sur tous les aspects des services que leur offre le Service des ressources humaines.

La directrice responsable du dossier PERCOS (collecte et validation de données sur les employés) a offert à ses collègues du Service des ressources humaines et des Services financiers une session d'une demi-journée axée sur l'efficacité et l'amélioration des pratiques.

L'équipe de la santé et de la sécurité a rencontré tous les nouveaux employés des Services de garde pour discuter de la sécurité et de la prévention.

Le Service des ressources humaines a aussi continué à collaborer avec divers intervenants et partenaires pour promouvoir des activités de perfectionnement professionnel, y compris :

- collaboration avec le comité SORT (*Support our Rookie Teachers*) dans ses efforts d'accueillir, d'accompagner et d'encadrer les nouveaux enseignants. À cet effet, le comité SORT a tenu une série d'ateliers d'information pour les nouveaux enseignants et leur mentor;
- perfectionnement professionnel offert à tous les concierges;
- afin de mieux soutenir les directions d'école, l'équipe des ressources humaines responsable du dossier des enseignants a organisé des cliniques de soutien pratique offrant des conseils en matière d'inscriptions des élèves;
- en collaboration avec l'Association des enseignantes et des enseignants de Montréal (AEEM), une session d'information a été organisée pour les enseignants sur le harcèlement psychologique et le rôle et les responsabilités de tous les intervenants à ce titre;
- en collaboration avec le directeur général adjoint - administration, la directrice du Service des ressources humaines a mené un programme de mentorat offert aux nouveaux cadres scolaires;
- en collaboration avec l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM), le Service des ressources humaines a organisé deux sessions d'information : l'une pour les enseignants et les professionnels qui aspirent à un poste de direction et l'autre pour les cadres scolaires nouvellement nommés ou en début de carrière.



Services aux élèves

Intervention de prévention de crise (IPC)

Cette année, les Services aux élèves ont reçu de la part des écoles un grand nombre de demandes de formation en intervention de prévention de crise (IPC). Le programme de formation en intervention non violente en cas de crise (*Nonviolent Crisis Intervention*[®]) est un système holistique de gestion du comportement basé sur la philosophie qui consiste à fournir aux membres du personnel et aux personnes sous leur supervision le meilleur contexte d'attention, de bien-être et de sécurité possible, même durant les pires crises. Le programme est axé sur la prévention de comportements perturbateurs grâce à une communication respectueuse avec les individus et au souci d'assurer leur bien-être. Offert dans le cadre d'un atelier de deux jours (12 heures), il permet aux participants d'acquérir les outils et les stratégies nécessaires pour composer avec tous les types de situations de crise, de la violence verbale à l'agression physique. Les participants y ont non seulement appris à répondre efficacement aux signes précurseurs de perte de contrôle chez un individu, mais aussi à gérer leurs propres stress, anxiété et émotions dans les situations de crise.



Projet KINDERgarten

Le projet KINDERgarten a permis d'offrir une série d'ateliers de perfectionnement professionnel à une équipe d'enseignants de maternelle des écoles primaires Elizabeth Ballantyne, Honoré Mercier, Michelangelo, Our Lady of Pompeii, Parkdale et Westmount Park. Les ateliers sont axés sur le concept de l'apprentissage socioémotif et ses applications en classe. Une équipe de conseillers pédagogiques a produit une ressource qui aidera le personnel enseignant de la CSEM à choisir le matériel et les pratiques pertinentes en apprentissage socioémotif.

Sextage chez les jeunes

La conseillère en prévention de la violence a réalisé une présentation sur le thème du sextage chez les jeunes qu'elle a présentée à des publics composés de cadres, de professionnels, et de membres du personnel de soutien et du personnel enseignant de la CSEM. La présentation visait à mieux informer les divers intervenants quant au sextage chez les jeunes, notamment en ce qui concerne la loi. Elle a donné lieu à des discussions sur les mesures de prévention et d'intervention. Plusieurs écoles de la CSEM ont dans la foulée adopté le programme Enfants avertis offert par le Centre canadien de protection de l'enfance.

OBJECTIF 4.1

STRATÉGIES DE COMMUNICATION EFFICACE AVEC LA COMMUNAUTÉ DANS SON ENSEMBLE

Service des communications et du marketing

En plus de produire une vaste gamme de publications, la CSEM a de nouveau retenu les services d'un graphiste pour les sites Web des écoles ainsi que d'une autre personne qui a contribué au contenu Web, aux communiqués de presse, aux photos et à la production de vidéos. Une conférence de presse qui a attiré un public assez considérable a eu lieu en janvier à l'école primaire Dante afin de promouvoir l'initiative de littératie équilibrée de la CSEM.

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la CSEM a placé des annonces dans les journaux, à la télévision et à la radio, certaines d'entre elles commanditées par des entreprises partenaires. Twitter est demeuré l'un des moyens de communication par excellence avec l'ensemble de la communauté. La





CSEM a aussi diffusé une série d'annonces sur CTV pour promouvoir les journées Portes ouvertes dans ses écoles secondaires.

OBJECTIF 4.2

DÉVELOPPER ET ENTRETENIR DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES ET DES PARTENARIATS ACTIFS

4.2.1 AUGMENTER LES COMMANDITES D'ORGANISMES EXTERNES

Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Des partenariats entre centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle et un éventail de réseaux d'affaires et d'organismes communautaires ont été maintenus, dont ceux avec le Conseil



communautaire de NDG (Centre Shadd), avec le RÉSO (Centre d'éducation des adultes James Lyng), et La Maison Saint Columba (Centre d'éducation des adultes Marymount). Un partenariat a aussi été établi avec Studio Sans Limites, un organisme qui sert les adultes autistes, et le Centre d'éducation des adultes James Lyng. Deux nouveaux programmes dans le domaine de la santé, Assistance technique en pharmacie et Assistance à la personne en établissement de santé, sont maintenant offerts au Centre de santé et d'études commerciales Shadd. Ces programmes ont donné lieu à l'établissement de liens entre les hôpitaux et les réseaux de la santé.

Bureaux régionaux

Les partenariats externes ont permis de diversifier l'offre de services. Les régions ont pour la plupart noué des partenariats avec des organisations externes, dont le Centre Leonardo da Vinci, Persévérance scolaire dans l'est et l'ouest de la ville, Burovision, le Service de police de Montréal, CAPS-1 (Partenariat international), Métropolis Bleu, le YMCA (programme *Alternative Suspension*), le réseau des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw et les partenaires du Réseau réussite Montréal.

En outre, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Concordia, certaines écoles de la CSEM reçoivent l'aide d'étudiants qui, à leur tour, obtiennent des crédits pour les services qu'ils offrent. Les écoles offrant le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) et la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé ont reçu le soutien nécessaire pour établir des relations avec des entreprises externes afin de pouvoir offrir aux élèves des possibilités de stage.

Services aux élèves

Classe SEEDS (*Strengthening the Educational and Emotional Development of Students*)

Les classes SEEDS ont été mises sur pied à titre de programme d'intervention précoce pour les élèves à risque éprouvant de graves troubles sociaux, émotionnels et de comportement qui font obstacle à leur apprentissage, à leur intégration sociale et à leur capacité de fonctionner dans une classe ordinaire. Ce programme vise à offrir à ces élèves fragiles un environnement hautement structuré et attentionné où ils peuvent apprendre des stratégies spécifiques pour auto-gérer leurs émotions et des habiletés sociales efficaces, et ainsi réaliser leur potentiel scolaire. Les classes SEEDS ont été créées pour répondre aux besoins des élèves qui ont souffert de traumatismes dans leur vie et ont besoin d'une approche attentionnée intensive. Les principaux groupes cibles de ces classes sont les élèves de la maternelle et de la 1^{re} année. Ce programme repose sur des partenariats entre les professionnels des Services aux élèves, des travailleurs sociaux et du personnel d'hôpital.

Transition école-vie active

La transition école-vie active (TÉVA) se veut une approche coordonnée et planifiée d'activités intégrées centrées sur l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers vers la réalisation de leur potentiel scolaire et fonctionnel lors du passage de l'école vers d'autres activités (études postsecondaires, emploi, logement, finances et engagement social et communautaire). Le plan de transition facilite le processus à la fois pour l'élève et les parents.

L'approche TÉVA est centrée sur la personne et tient compte de ses forces, de ses intérêts et de ses besoins. Elle vise l'autodétermination de l'élève en renforçant son autonomie fonctionnelle et en l'aidant à parvenir à l'autosuffisance, à bâtir sa confiance et à s'acquitter de ses responsabilités sociales. La planification de la transition est une démarche formelle qui se fait en collaboration avec le jeune, sa famille, le système d'éducation, les agences de service et les membres de la communauté.

À l'heure actuelle, les partenaires suivants collaborent à la planification de la TÉVA : Services aux élèves, Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Innovation Jeunes, Action main-d'œuvre, Studio Sans Limites, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED), et Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal (CROM).

Programme d'exploration de carrières

Le programme d'exploration de carrières, qui est offert en collaboration avec plusieurs entreprises et organismes externes, a été conçu pour offrir aux élèves de 4^e et 5^e secondaire l'occasion d'explorer un domaine d'intérêt (p. ex., le droit) en milieu de travail.

Programme HOPS

L'*Hospital Opportunity Program for Students* (HOPS) ou programme Connaissance de l'hôpital a donné aux élèves de 5^e secondaire l'occasion d'observer et d'aider le personnel médical dans un grand hôpital (Hôpital général juif) tout en explorant la profession médicale. Très apprécié des élèves, le programme existe depuis environ 40 ans et a été créé en partenariat avec les Auxiliaires de l'Hôpital général juif. Bénévoles et membres du personnel médical unissent leurs efforts pour ainsi aider les élèves dans leur choix de carrière.

Foire des carrières

La Foire des carrières de la CSEM est le fruit de la collaboration entre les Services aux élèves, les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, les Services à la communauté, les directions d'école, les professionnels et les enseignants, et avec des partenaires externes. La Foire offre aux élèves de 5^e secondaire et de l'éducation des adultes de l'information pratique sur l'éventail des possibilités de formation et d'emploi à leur disposition dans la grande région de Montréal.

Autres exemples

Parmi les autres services à la disposition des élèves, on compte : Unité de la santé des adolescents Herzl, Pavillon Foster, Centre de ressources de la communauté noire, AMI-Québec, Réseau de l'est de l'île pour les services en anglais (REISA), Direction de santé publique, Croix-Rouge, MADD (*Mothers Against Drunk Driving*), Maison Jean-Lapointe, Partenaires pour la vie et Agence OMETZ.

Communications et marketing

La CSEM a négocié des ententes de commandite pour les Foires des carrières du printemps et de l'automne, la Soirée d'appréciation des bénévoles et la campagne de publicité sur l'inscription au primaire. En outre, des campagnes de publicité ont eu lieu sur Global TV, CTV Montreal et The Beat FM.

Code d'éthique et de déontologie

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires a adopté un Code d'éthique et de déontologie. M^e Michèle St-Onge agit à titre de commissaire à l'éthique. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, M^e St-Onge a reçu deux plaintes d'infraction au Code d'éthique et de déontologie qui visaient des commissaires de la CSEM. Pour sa part, M^e Pierre Chagnon, commissaire à l'éthique suppléant, a traité une autre plainte en suspens. La version intégrale du règlement N° 3 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires » se trouve sur le site Web de la CSEM, sous la rubrique Gouvernance.

Protectrice de l'élève

La protectrice de l'élève est venue en aide à 38 parents ou élèves cette année, comparativement à 20 durant l'année scolaire 2013-2014 et à 40, en 2014-2015. Bon nombre de plaintes ont été résolues après avoir renseigné les parents sur les politiques et règlements en lien avec leurs préoccupations, et après les avoir dirigés vers les ressources appropriées au sein de la commission scolaire. Il a fallu également fournir de l'information concernant le processus adéquat pour interjeter appel ou exiger une révision administrative des décisions, ainsi que la procédure à suivre avant une intervention active de la protectrice de l'élève dans les dossiers.

Le nombre d'appels téléphoniques reçus s'est chiffré à 38, sans compter les appels de suivi et les courriels (328). Quatre plaintes demandant l'intervention de la protectrice de l'élève ont été formulées. Deux d'entre elles étaient prématurées, et les parents ont été informés au sujet de la procédure adéquate à suivre. Une autre a été abandonnée, tandis que la quatrième plainte a donné lieu au rapport émis le 27 juin 2016. Quelque 220 heures ont été consacrées à la gestion des plaintes et aux communications téléphoniques et électroniques. De ce nombre, 22 appels téléphoniques ont dû être acheminés à l'administration de la commission scolaire. Dans la plupart des cas, il aura suffi de prêter une oreille attentive aux frustrations exprimées par les parents et d'offrir des conseils ainsi que de l'encadrement sur la façon de communiquer avec l'école ou le personnel de la commission scolaire, aux niveaux appropriés. Dans bien des cas, l'information requise a été transmise par courrier électronique sous forme de documents.

La majorité des demandes ou préoccupations formulées a porté sur les thèmes suivants :

- services aux enfants ayant des besoins particuliers;
- conflits avec des enseignants;
- difficultés à communiquer avec la direction de l'école ou des enseignants;
- révision de notes d'examens;
- critères de promotion et de redoublement d'une année de scolarité;
- air climatisé;
- inquiétudes relatives à un changement d'école;
- suspension d'un élève;
- tutorat;
- renseignements concernant la marche à suivre en cas d'intimidation;
- mesures disciplinaires;
- transport scolaire.

En juin 2015, une plainte a été portée à l'attention de la protectrice de l'élève à la suite d'une décision du conseil des commissaires quant à un refus de transport scolaire attribuable à une modification du zonage scolaire. La commission scolaire a accordé à l'élève le droit au transport scolaire pour l'année 2015-2016, pour des raisons d'ordre humanitaire. La protectrice de l'élève a néanmoins examiné la question et déposé un rapport au conseil des commissaires de la commission scolaire concernant l'admissibilité d'un élève au transport à la suite de modifications apportées au zonage scolaire. Dans son rapport, elle a émis un avis ainsi que des recommandations qui, l'espère-t-elle, permettront d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Ses conclusions et recommandations étaient fondées sur le fait que la décision prise par le conseil des commissaires le 22 juin 2015 était valable conformément à la consultation et la résolution adoptées pour la modification du zonage visant l'école primaire Gardenview. Par conséquent, à la lumière de cette résolution, rien ne garantit que l'élève aura droit au transport scolaire puisque sa sœur ou son frère aîné a terminé ses études l'année dernière.

La protectrice de l'élève souhaite féliciter la commission scolaire pour l'empathie dont elle a fait preuve en adoptant des dispositions prévoyant l'attribution d'un laissez-passer de courtoisie qui devrait, sur une base annuelle, offrir à l'élève en question et aux autres élèves qui se trouvent dans la même situation (Annexe 1) la possibilité de bénéficier du transport scolaire puisqu'il est dans l'intérêt des enfants d'évoluer dans un environnement stable pour réussir à l'école. Le formulaire que les parents doivent remplir au moment d'inscrire leurs enfants devrait contenir une mise en garde sur les éventuels changements liés au zonage, le cas échéant, de sorte que les parents sachent d'emblée que leurs enfants pourraient ne pas être admissibles au transport scolaire pour se rendre à l'école et revenir à la maison.

La commission scolaire ne peut pas s'attendre à ce que les parents consultent son site Web chaque jour afin de vérifier si des changements ont été apportés et s'ils visent leurs enfants, notamment un changement de zonage – comme c'est le cas ici – qui a une incidence sur le transport scolaire. Il est donc recommandé de porter une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité des communications destinées aux parents et portant sur les modifications administratives susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur leurs enfants, de même que sur les moyens à prendre en vue de les atténuer. Sur une note personnelle, Chantal Perreault, protectrice de l'élève, souhaite remercier tous les membres du personnel avec qui elle a eu le plaisir de travailler au cours de la dernière année. Ils se sont montrés très coopératifs en répondant à ses demandes de renseignements et elle se réjouit de travailler de nouveau avec eux l'an prochain.

Code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année scolaire 2015-2016 (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), M^e Michèle St-Onge – l'actuelle commissaire à l'éthique – a reçu deux plaintes logées en vertu du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal, et M^e Pierre Chagnon, commissaire à l'éthique suppléant, a quant à lui traité une plainte en cours, tel qu'il en est fait mention dans le tableau ci-dessous. En date du 30 juin 2016, une seule plainte était en suspens. L'information contenue dans le tableau ci-dessous est fournie conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Date de la plainte	Date de la recommandation ou décision	Infractions alléguées	Pénalités imposées
28 janvier 2015	21 janvier 2016, par M ^e Pierre Chagnon	Sections 6.3 de la Politique <i>Fonctionnement et règlements de gestion interne du conseil des commissaires</i> , et sections 5.1.2, 5.3 et 5.4 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires de la CSEM	Suspension d'une (1) semaine de toutes les attributions et fonctions de commissaire, à l'exception du droit de participer et de voter aux réunions publiques du conseil des commissaires
8 janvier 2016	16 mai 2016	Sections 5.1.2 et 5.1.4 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires de la CSEM	Suspension d'une (1) semaine de toutes les attributions et fonctions de commissaire, à l'exception du droit de participer et de voter aux réunions publiques du conseil des commissaires

M^e Michèle St-Onge
Commissaire à l'éthique pour la Commission scolaire
English-Montréal

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au public sur le site Web de la Commission à www.emsb.qc.ca

Inscriptions

ÉCOLES PRIMAIRES

	DIRECTEUR(TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	N ^{BRE} D'ENSEIGNANT(E)S
Académie John Caboto	M ^{me} Lucy Buscemi	150	12,0
Académie Leonardo Da Vinci	M. Michael Talevi	506	29,5
Bancroft	M ^{me} Dorothy Ostrowicz.....	264	18,11
Carlyle	M ^{me} Anna Maria Borsellino	266	19,63
Cedarcrest	M ^{me} Nadia Sammarco	311	19,6
Coronation.....	M ^{me} Joanna Genevezos	224	17,64
Dalkeith	M. John Wright	172	12,8
Dante	M ^{me} Daniela Lattanzio	361	22,47
Dunrae Gardens.....	M ^{me} Eleni Zervas	347	19,15
East Hill	M ^{me} Myrienne Lusignan.....	530	30,6
Edinburgh	M ^{me} Sonia Marotta	387	20,43
Edward Murphy	M ^{me} Franca Cristiano	215	20,3
Elizabeth Ballantyne	M. Otis Delaney	210	18,8
FACE	M. Frederic Boudreault (D.A.).....	185	12,5
Gardenview	M ^{me} Demetra Droutsas	795	44,7
Général Vanier	M. Joseph Schembri	176	12,57
Gerald McShane	M ^{me} Christina Chilelli.....	205	17,6
Hampstead	M. David Lee.....	177	17,8
Honoré Mercier.....	M ^{me} Donna Manos.....	460.....	29,71
Merton	M ^{me} Raizel Candib	285	17,4
Michelangelo International.....	M ^{me} Marisa Mineiro	376	24,45
Nesbitt.....	M ^{me} Antoinette Scrocca	317	25,2
Our Lady of Pompei.....	M. Steven Rebelo	199	15,57
Parkdale	M ^{me} Marylene Perron	336	29,8
Pierre de Coubertin	M ^{me} Ida Pisano.....	511.....	33,85
Pierre Elliott Trudeau.....	M ^{me} Anna Sanalidro	278	19,6
Roslyn.....	M. Nicholas Katalifos.....	622	34,4
Royal Vale.....	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette	445	24,3
Sinclair Laird	M ^{me} Silvana Crigna	189	16,9
St. Dorothy	M ^{me} Sandra Léveillé.....	159	12,1
St. Gabriel.....	M. Jim Daskalakis.....	169	16,7
St. Monica	M ^{me} Irimi Margetis.....	233	16,15
St. Raphaël	M ^{me} Gail Callender.....	29.....	5
Westmount Park	M. Robert Di Marco.....	430.....	34,5
Willingdon	M ^{me} Susie Douranos	480.....	28,6
	TOTAL	10 989	750,43

ÉCOLES SECONDAIRES

	DIRECTEUR(TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANT(E)S
Académie LaurenHill	M. Claude Dansereau	1 278	77,0
Académie Marymount	M ^{me} Elizabeth Lagodich	395	27,0
Académie Royal West	M. Tony Pita.....	874.....	47,1
Collège Vincent Massey	M. John Pevec	815	43,6
FACE	M. Frederic Boudreault (D.A.)	141.....	10,4
James Lyng	M. Derrek Cauchi	169	16,0
John F. Kennedy.....	M. Joseph Vitantonio.....	301.....	21,63
John Grant.....	M. James Fequet.....	89.....	13,9
John Paul I.....	M ^{me} Liboria Amato.....	427	27,5
Laurier Macdonald.....	M. Luigi Santamaria	754	44,0
Lester B. Pearson.....	M ^{me} Carmen Nicolas (intérim).....	994	59,0
L.I.N.K.S.....	M. James Fequet.....	59.....	9,0
MIND	M ^{me} Dorothy Ostrowicz	47.....	5,0
Rosemont.....	M. Marco Gagliardi	316	21,0
Royal Vale	M ^{me} Nathalie Lacroix-Maillette.....	295	17,35
Westmount.....	M. Michael Cristofaro	890.....	53,9
	TOTAL	7 844	493,38

ÉCOLES INNOVATRICES

	DIRECTEUR(TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	NBRE D'ENSEIGNANT(E)S
Focus	M ^{me} Tya Collins ❄️ ◆	19	4
Options	M. John Devlin ❄️ ◆	39.....	3
	M. Pasquale Pietrantonio ❄️ ◆		
Outreach	M. Konstantinos Dafniotis ❄️ ◆	23.....	3
Perspectives I	M ^{me} Barbara White ❄️ ◆	44	5
Perspectives II	M ^{me} Lorena D'Allessandro ❄️ ◆	53.....	6
Programme Mile End.....	M ^{me} Jessica Hand ❄️ ◆	41	4,8
Venture	M. John Devlin ❄️ ◆	12.....	2,5
Vezina	M ^{me} Sharon Wurst ❄️ ◆	36.....	6
	TOTAL	277	33,9

❄️ DIRECTEUR : M. CRAIG OLENIK
 ◆ DIRECTRICE : M^{ME} GAIL CALLENDER
 ◆ RESPONSABLE

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

	DIRECTEUR(TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	ETPS
Centre d'études commerciales John F. Kennedy	M. Rick David	2 082	547
Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald ..	M. Lino Buttino	1 057	377
Centre de santé et d'études commerciales Shadd	M. Giuseppe Cacchione	2 351	889
Centre de technologie Rosemont.....	M. Harry Michalopoulos....	2 275.....	813
Centre de test.....		412	
Centre des adultes du High School of Montreal	M. Bernard Fagan.....	4 901	946
Centre des adultes Galileo	M ^{me} Martina Schiavone.....	1 990	477
Centre des adultes James Lyng	M ^{me} Angela Spagnolo.....	2 400	683
Centre des adultes Marymount	M. Jacques Monfette	1 880.....	766
Centre des adultes Saint-Laurent	M ^{me} Marysa Barassi	1 937	654
Centre des carrières St. Pius X	M ^{me} Alice Sideropoulos....	3 370	1 041
	TOTAL	24 655	7 193

ÉCOLES DES AFFAIRES SOCIALES

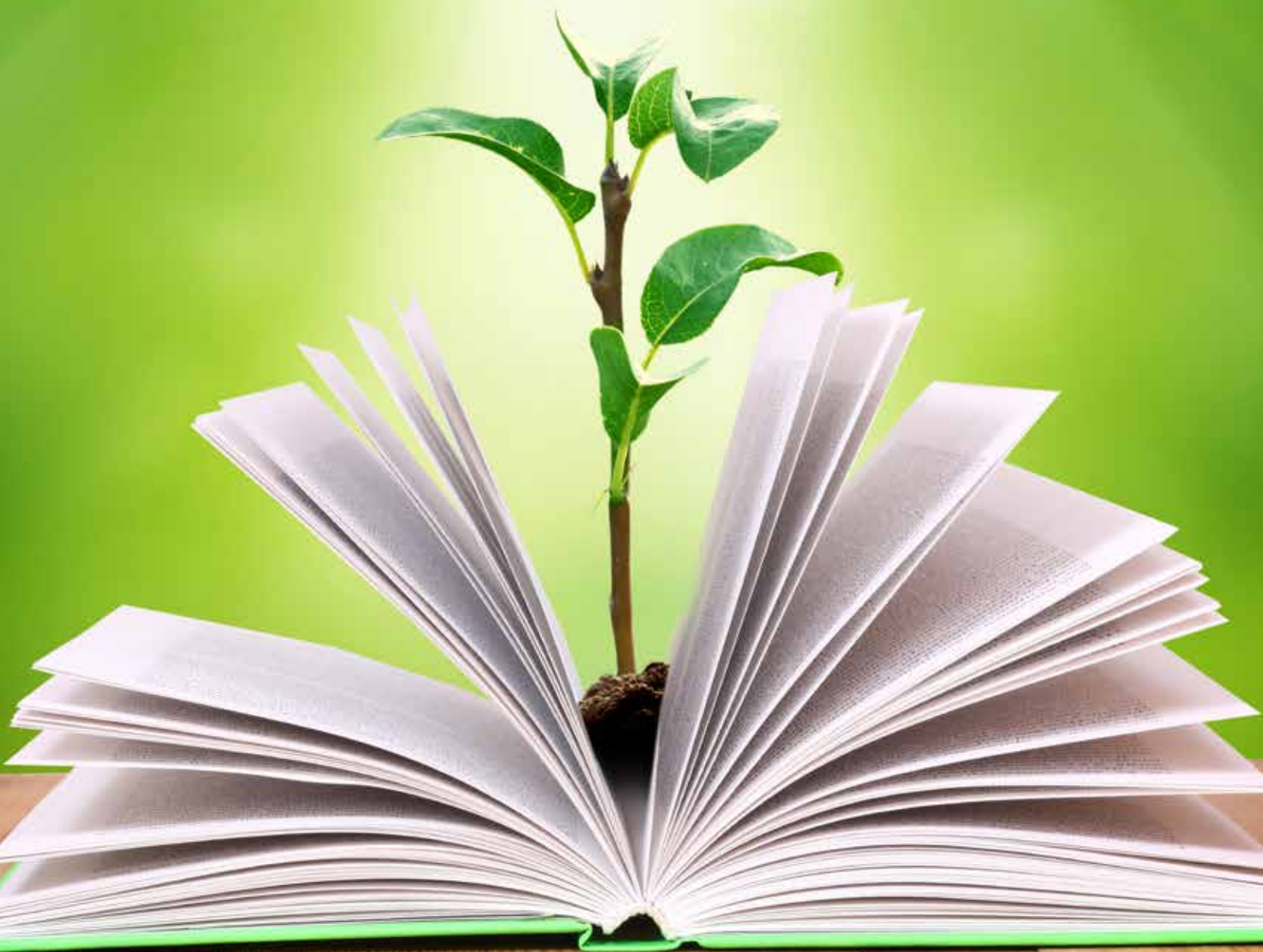
	DIRECTEUR(TRICE)	PLACES-ÉLÈVES	ETPS
Centre Mackay	M ^{me} Patrizia Ciccarelli.....	142	28,4
Cité des Prairies	M. Tim Hogan ❄️ ◆	12.....	2
École Mountainview	M. Alain Turgeon ❄️ ◆	21.....	8
École Philip E. Layton	M ^{me} Patrizia Ciccarelli.....	20.....	16
École secondaire Elizabeth	M ^{me} Louise Chalouh ❄️ ◆	7	2,3
Hôpital de Montréal pour enfants.....	M. Daniel Novak ❄️ ◆	3	
Sir Mortimer B. Davis	M ^{me} Beth Coviensky ❄️ ◆	52	
	M ^{me} Eva Feil ❄️ ◆		
	TOTAL	257	56,7

❄️ DIRECTEUR : M. CRAIG OLENIK
 ❄️ DIRECTRICE : M^{ME} GAIL CALLENDER
 ◆ RESPONSABLE

Rapport annuel

2015 - 2016

Loi 15



Loi 15

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, les commissions scolaires ont l'obligation d'assurer un contrôle strict sur le nombre d'employés engagés et sur les heures rémunérées de base fixées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), selon les critères suivants :

- Nombre d'employés rémunérés
- Répartition des employés par catégorie d'emploi
- Toute autre information pertinente au nombre d'employés

Les catégories d'employés définies par le Ministre, aux fins de la collecte de données dans le secteur public, sont les suivantes :

- Direction (1 – personnel d'encadrement)
- Professionnels (2 – personnel professionnel)
- Personnel infirmier..... (3 – personnel infirmier)
- Enseignants (4 – personnel enseignant)
- Personnel de soutien (cols blancs)..... (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)
- Agents de la paix..... (6 – agents de la paix)
- Personnel de soutien (cols bleus)..... (7 – ouvriers, personnel d'entretien et de service)
- Étudiants et stagiaires (8 – étudiants et stagiaires)

La Commission a fait rapport au MEES du nombre d'employés rémunérés par catégorie, ainsi que du nombre total d'heures rémunérées pour chaque période de paie, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Le MEES a identifié ces chiffres comme base de données à respecter.

La base de données pour la CSEM, qui représente le nombre total d'heures payées à tous les employés, a été établie à 5 085 187,26 pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Le ministère a continué à surveiller les mêmes données (nombre d'employés et nombre total d'heures payées aux employés) pour la même période en 2015-2016 (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016).

Les chiffres que renferment les deux tableaux ci-après reflètent les données de la CSEM, telles que recueillies par le MEES, et indiquent la base de données fixée pour la Commission en 2014-2015, de même que les résultats comparatifs en 2015-2016.

La CSEM a l'obligation, conformément à l'article 20 de la Loi, de fournir des informations à ses

intervenants dans son rapport annuel. Pour ce faire, nous devons mettre en lumière l'information suivante :

- La différence entre la base de données de 2014-2015 et les données de 2015-2016
- Les raisons et les commentaires à l'appui de la différence observée
- Les mesures visant à rectifier la situation (ou à justifier l'augmentation)

La comparaison des données de 2014-2015 et de 2015-2016 révèle que nous avons dépassé les attentes du ministère en raison du nombre total d'employés rémunérés, qui est passé de 5 019 à 5 099, d'où une différence négative de quatre-vingts employés.

Qui plus est, compte tenu du nombre accru d'employés, la Commission a également affiché une augmentation du nombre total d'heures payées aux employés, passant de 5 085 187,26 à 5 099 126,28, soit une différence négative de 13 939,02 heures payées.

ANALYSE

De 2014-2015 à 2015-2016, la Commission a enregistré une augmentation du nombre total d'heures payées aux employés. Cette augmentation a été perceptible principalement dans les trois catégories suivantes :

- Direction (1 – personnel d'encadrement)
- Professionnels (2 – personnel professionnel)
- Personnel de soutien (cols blancs) (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)

La Commission a affiché une légère diminution du nombre d'heures payées au personnel enseignant. De plus, elle a enregistré une baisse notable en regard du nombre d'heures payées au personnel de soutien (cols bleus).

Justification

Bien que le MEES ait demandé aux commissions scolaires de respecter la base de données fixée en 2014-2015 pour la période 2015-2016, nous sommes en mesure de justifier les augmentations constatées dans les trois (3) catégories d'emploi énumérées ci-dessus. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, ces augmentations relevées par le ministère sont attribuables à divers facteurs.

Direction (1 - personnel d'encadrement)

Malgré une diminution de huit membres au sein de l'équipe de direction, la différence négative peut être validée comme suit :

- Affectation d'un hors-cadre supplémentaire, à titre de consultant, ce qui a entraîné des heures rémunérées additionnelles
- Maintien des affectations administratives spéciales temporaires approuvées par le conseil des commissaires

Professionnels (2 – personnel professionnel)

Les nouveaux professionnels en 2015-2016 ont été affectés principalement aux Services éducatifs et de la technologie ainsi qu'aux Services aux élèves et au secteur de l'ÉAFP.

Il importe de souligner qu'en dépit d'une faible augmentation du nombre d'heures rémunérées, la Commission a affiché une nette baisse en termes de rémunération des heures supplémentaires aux professionnels.

Qui plus est, malgré la diminution de quatre (4) professionnels par rapport à la base de données de 2015-2016, la différence négative peut être validée comme suit :

- La Commission a embauché à titre de surnuméraire un conseiller pédagogique affecté aux Services éducatifs et de la technologie en vue d'appuyer son initiative de numérisation. Ce poste supplémentaire explique la différence négative dans la catégorie Professionnels (2 – personnel professionnel).

Personnel de soutien / Cols blancs (5 – personnel de bureau, technicien et assimilé)

En ce qui concerne l'augmentation de près de quatre-vingt-dix (90) employés de soutien (cols blancs) au cours de la période de validation, la différence négative peut être validée comme suit :

- Augmentation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers, à savoir les élèves avec handicaps et ceux présentant des troubles sévères du comportement, de 2014-2015 à 2015-2016, ce qui explique l'accroissement considérable du nombre d'employés de soutien afin d'assurer des niveaux adéquats de services pour ces élèves
- Faible augmentation du nombre d'élèves nécessitant les services de surveillance au dîner, entre 2014-2015 et 2015-2016, ce qui a entraîné une hausse du nombre de surveillants du dîner afin de respecter les ratios
- Hausse notable du nombre d'élèves au sein du secteur de l'ÉAFP, nécessitant ainsi l'ajout temporaire d'employés de soutien pour faire face au flot d'inscriptions et de dossiers

Conclusions

La Commission scolaire English-Montréal continuera à exercer une gestion saine et rigoureuse de ses besoins en matière de dotation dans le but de respecter les attentes du ministère énoncées dans la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Ceci dit, nous le ferons toujours judicieusement et dans le respect des règlements, politiques et conventions collectives applicables. En outre, nous nous engagerons à appuyer tous nos élèves afin d'assurer leur sécurité, leur bien-être, leur éducation et leur réussite.

La Commission tient à souligner qu'une importante augmentation a été observée dans deux secteurs : les élèves ayant des besoins particuliers et les élèves internationaux. En conséquence, des effectifs supplémentaires ont dû être ajoutés en vue d'offrir les services adéquats à ces deux clientèles, d'où les hausses les plus marquées par rapport à la base de données de 2014-2015 jusqu'à 2015-2016.

DONNÉES RECUEILLIES EN 2014-2015 versus 2015-2016

2014-2015

887000 English-Montréal

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	281 260,98	87,90	281 348,88	177
2 Personnel professionnel	271 335,25	112,00	271 447,25	183
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 628 122,36	357,63	2 628 479,99	2 823
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 394 066,43	1 072,04	1 395 138,47	1 519
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	494 394,06	14 378,62	508 772,67	317
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 069 179,08	316 008,18	5 085 187,26	5 019

2015-2016

887000 English-Montréal

	AVRIL 2015 À MARS 2016			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	287 964,60	0,00	287 964,60	169
2 Personnel professionnel	275 858,17	19,00	275 877,17	180
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 623 268,75	216,32	2 623 485,07	2 846
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 412 063,80	1 242,06	1 413 305,86	1 593
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	480 845,48	17 648,10	498 493,58	311
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 080 000,80	19 125,48	5 099 126,28	5 099

Soumis par
Christine Denommée,
Directrice – Service des ressources humaines

CD/cd – Le 29 novembre 2016



Loi 15 – Reddition de comptes annuelle pour les contrats de service

Contrats de service supérieurs à 25 000 \$
Octroyés entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016

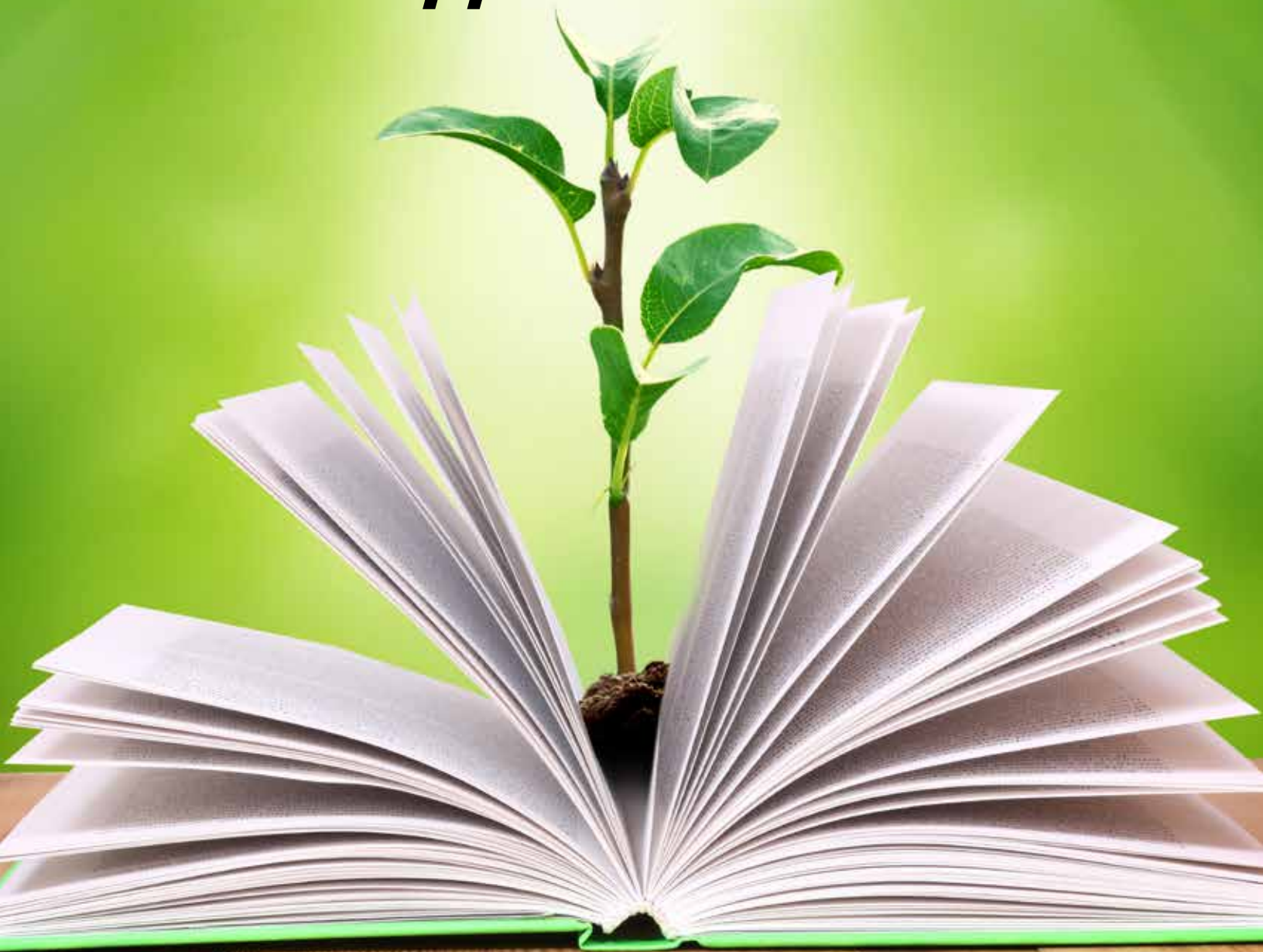
	Corporations (Compagnies) > 25 000 \$	Personnes physiques (Individus) > 10 000 \$	Total des contrats
Nombre de contrats octroyés	30	0	30
Valeur des contrats octroyés	3 407 497,64 \$	0,00 \$	3 407 497,64 \$

N.B. : La valeur des contrats octroyés n'inclut pas les taxes applicables (TPS et TVQ).

Rapport annuel

2015 - 2016

Rapport financier



**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	5
État des surplus accumulés	6
État de la variation de la dette nette	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 18
Renseignements supplémentaires	19 - 20



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de
Commission scolaire English-Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire English-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016 et l'état des résultats, l'état des surplus accumulés, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du

caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire English-Montréal au 30 juin 2016 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 12 octobre 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 511 437	4 688 698
Placements temporaires	138 450	29 807
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	42 765 202	35 277 413
Subventions à recevoir – immobilisations corporelles		31 893
Subvention à recevoir – financement	74 151 859	80 340 174
Débiteurs (note 6)	18 877 588	12 756 059
Stocks destinés à la revente	184 900	133 835
Placements en obligations corporatives, 1,85 % à 2,49 % (1,85 % à 4,25 % en 2015), échéant entre 2017 et 2019	321 798	414 569
	140 951 234	133 672 448
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	49 585 116	44 194 349
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 972 708	1 731 962
Revenus reportés	17 386 308	7 733 530
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	17 798 504	17 810 742
Passif environnemental	4 310 950	4 967 865
Autres passifs (note 10)	178 864 233	165 263 481
	269 917 819	241 701 929
	(128 966 585)	(108 029 481)
DETTE NETTE		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	192 685 812	157 653 471
Stocks de fournitures	581 527	511 550
Frais payés d'avance	624 113	267 964
	193 891 452	158 432 985
	64 924 867	50 403 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	198 472 459	198 855 396
Autres subventions et contributions	1 317 806	1 243 096
Taxes scolaires	61 838 873	58 751 697
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	11 633 135	8 223 345
Ventes de biens et services	18 070 562	17 371 297
Autres revenus	20 028 945	14 778 725
	<u>311 361 780</u>	<u>299 223 556</u>
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	149 527 731	146 872 654
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	66 644 578	63 903 824
Services d'appoint	21 830 096	21 622 053
Activités administratives	15 701 137	14 809 313
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	34 241 242	33 526 450
Activités connexes	16 095 350	13 874 411
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(12 237)	(681 283)
	<u>304 027 897</u>	<u>293 927 422</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges avant élément inhabituel	7 333 883	5 296 134
Élément inhabituel		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u><u>14 521 363</u></u>	<u><u>5 296 134</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	50 403 504	45 107 370
Excédent des revenus par rapport aux charges	14 521 363	5 296 134
Surplus accumulés à la fin	<u>64 924 867</u>	<u>50 403 504</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Dettes nettes au début	<u>(108 029 481)</u>	<u>(97 601 685)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>14 521 363</u>	<u>5 296 134</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 581 026)	(25 105 264)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 967 940	9 184 925
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	7 768 225	
	<u>(20 657 381)</u>	<u>(15 920 339)</u>
Variation due aux frais payés d'avance et aux stocks	<u>(426 126)</u>	<u>196 409</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(6 562 144)</u>	<u>(10 427 796)</u>
Dettes nettes à la fin	<u>(114 591 625)</u>	<u>(108 029 481)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux charges	14 521 363	5 296 134
Éléments hors caisse		
Provision pour avantages sociaux futurs	(12 237)	(681 283)
Frais payés d'avance et stocks de fournitures	(426 126)	196 409
Amortissement des contributions reportées – immobilisations corporelles	240 745	81 937
Amortissement des immobilisations corporelles	9 967 940	9 184 925
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement	20 582 919	5 925 168
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>52 062 084</u>	<u>20 003 290</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 523 967)	(19 346 274)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	7 768 225	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(37 755 742)</u>	<u>(19 346 274)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	14 306 342	657 016
Trésorerie au début	<u>4 718 505</u>	<u>4 061 489</u>
Trésorerie à la fin	<u><u>19 024 847</u></u>	<u><u>4 718 505</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

1 - STATUTS

La Commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de la période présentée dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs ou encore le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de marché.

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux charges.

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Ils sont réduits au moyen d'une provision pour moins-value lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation de la période de cette provision est imputée à la dépense. Les provisions pour moins-value ne sont pas subséquemment annulées si la valeur du placement remonte par la suite.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt et sont présentés en réduction de la quote-part des dettes à long terme émises par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM).

Passifs

Subvention d'investissement reportée et contributions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement et les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes au cours desquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance-traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité) sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est imputée aux charges.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2016. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements des terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3, 5 ou 15 ans
Équipements spécialisés liés à l'enseignement et manuels pédagogiques	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 à 10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus perçus d'avance et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de la période où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais payés d'avance seront imputés aux charges de la période au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEES, des autres ministères et des autres organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cette période. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à une période subséquente lorsque la Commission scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus reportés.

Les revenus de taxes scolaires et les subventions tenant lieu de taxes sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de revenus de la Commission scolaire, autres que les transferts, sont les revenus provenant des étudiants, les ventes externes ainsi que le recouvrement de coûts directs inclus dans le poste Autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

3 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire a produit des prévisions budgétaires pour le présent exercice. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées selon le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration est comparé aux données réelles correspondantes :

	2016	
	Budget	Réal
	\$	\$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEES	198 184 378	198 472 459
Autres subventions et contributions	1 035 000	1 317 806
Taxes scolaires	61 873 136	61 838 873
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à un cours	7 256 000	11 633 135
Ventes de biens et services	18 851 596	18 070 562
Autres revenus	11 175 784	20 028 945
Total des revenus	298 375 894	311 361 780

Commission scolaire English-Montréal
Notes complémentaires
 au 30 juin 2016

3 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	2016	
	Budget	Réel
	\$	\$
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	153 476 494	149 527 731
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	62 326 264	66 644 578
Services d'appoint	22 335 999	21 830 096
Activités administratives	14 997 064	15 701 137
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	32 655 120	34 241 242
Activités connexes	12 732 786	16 095 350
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	852 167	(12 237)
	<u>299 375 894</u>	<u>304 027 897</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges avant élément inhabituel	(1 000 000)	7 333 883
Élément inhabituel		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	1 000 000	7 187 480
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>—</u>	<u>14 521 363</u>

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	47 121	—
Intérêts reçus au cours de l'exercice	74 446	102 181

5 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2016	2015
	\$	\$
MEES		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	29 138 753	20 894 044
Service de la dette	(66 341)	35 842
Transport scolaire	(150 681)	(229 055)
Terrains contaminés	47 173	763 064
Autres subventions	167 597	142 978
Financement pour avantages futurs du personnel	13 628 701	13 670 540
	<u>42 765 202</u>	<u>35 277 413</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

6 - DÉBITEURS

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	10 484 841	4 912 253
Comptes clients – autres	9 029 836	6 543 865
Congés sabbatiques à recevoir	126 865	138 293
Taxes à la consommation à recevoir	1 500 812	1 426 414
	<u>21 142 354</u>	<u>13 020 825</u>
Provision pour créances douteuses	(2 264 766)	(264 766)
	<u>18 877 588</u>	<u>12 756 059</u>

7 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2016	2015
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	16 102 212	18 240 530
Salaires et charges sociales à payer	27 129 522	22 626 207
Congés sabbatiques à payer	1 351 215	1 015 707
Retenues sur contrats	5 002 167	2 311 905
	<u>49 585 116</u>	<u>44 194 349</u>

8 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES LIÉES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	1 731 962	1 650 024
Encaissements constatés à titre de contributions reportées	384 750	207 530
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	(144 004)	(125 592)
Solde à la fin	<u>1 972 708</u>	<u>1 731 962</u>

9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Autres congés de maladie	860 272	864 409
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	6 422 295	6 203 638
Vacances	6 347 968	6 145 423
Autres avantages sociaux	1 625 905	2 059 419
Charges sociales à payer	2 542 064	2 537 853
	<u>17 798 504</u>	<u>17 810 742</u>

10 - AUTRES PASSIFS

	2016	2015
	\$	\$
Provision pour le régime rétrospectif de la CNESST	851 819	571 396
Quote-part de la Commission scolaire dans la dette faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM	176 136 137	162 825 439
Autres passifs	1 876 277	1 866 646
	<u>178 864 233</u>	<u>165 263 481</u>

La dette à long terme pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal est gérée par le CGTSIM. La quote-part de la Commission scolaire dans la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 597 404		17 597 404
Aménagements de terrains	9 720 429	1 334 215	8 386 214
Bâtiments			
Bâtiments acquis ou construits	237 594 157	195 609 213	41 984 944
Améliorations majeures aux bâtiments	121 796 738	11 748 845	110 047 893
Matériel et équipement	24 968 715	15 030 066	9 938 649
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	7 319 112	3 257 175	4 061 937
Développement informatique	1 884 824	1 216 053	668 771
	<u>420 881 379</u>	<u>228 195 567</u>	<u>192 685 812</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2015		
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Coût non amorti \$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 834 735		17 834 735
Aménagements de terrains	6 969 907	915 475	6 054 432
Bâtiments			
Bâtiments acquis ou construits	238 353 332	195 792 940	42 560 392
Améliorations majeures aux bâtiments	86 081 255	9 420 061	76 661 194
Matériel et équipement	25 244 927	15 342 767	9 902 160
Équipements spécialisés liés à l'enseignement	6 530 161	2 596 076	3 934 085
Développement informatique	2 252 009	1 545 536	706 473
	<u>383 266 326</u>	<u>225 612 855</u>	<u>157 653 471</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut 24 578 729 \$ de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (14 443 692 \$ au 30 juin 2015), 472 106 \$ pour des aménagements de terrains (339 638 \$ au 30 juin 2015), 1 216 913 \$ pour les bâtiments (0 \$ au 30 juin 2015) et 22 889 710 \$ pour des améliorations et des transformations majeures (14 104 054 \$ au 30 juin 2015). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

Au 30 juin 2016, les créiteurs et frais courus à payer incluent 8 340 961 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (8 283 902 \$ au 30 juin 2015).

12 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde des comptes clients autres et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque c'est nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2016

12 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

13 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 13 306 156 \$ pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains devant être réalisés en 2016-2017;
- Un montant de 3 770 906 \$ pour des contrats à long terme de location de photocopieurs et d'équipements et pour d'autres contrats, lesquels viennent à échéance à différentes dates entre les exercices 2016 et 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont de 2 847 068 \$ en 2017, de 530 673 \$ en 2018, de 315 365 \$ en 2019, de 61 750 \$ en 2020 et de 16 050 \$ en 2021;
- Un montant de 6 918 718 \$ pour des contrats de transport scolaire, lesquels viennent à échéance en 2016-2017.

14 - ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2016, les réclamations en suspens contre la Commission scolaire se chiffrent à 898 823 \$ et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 473 080 \$ a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

15 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet d'une compilation. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Activités d'enseignement et de formation		
Salaires et avantages sociaux	138 410 824	135 539 153
Autres charges	11 116 907	11 333 501
	<u>149 527 731</u>	<u>146 872 654</u>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation		
Salaires et avantages sociaux	53 761 737	52 664 583
Autres charges	12 882 841	11 239 241
	<u>66 644 578</u>	<u>63 903 824</u>
Services d'appoint		
Salaires et avantages sociaux	9 459 361	9 239 351
Autres charges	12 370 735	12 382 702
	<u>21 830 096</u>	<u>21 622 053</u>
Activités administratives		
Salaires et avantages sociaux	12 176 768	11 510 087
Autres charges	3 524 369	3 299 226
	<u>15 701 137</u>	<u>14 809 313</u>
Activités relatives aux bien meubles et immeubles		
Salaires et avantages sociaux	9 847 343	10 000 558
Amortissement des immobilisations corporelles	9 967 940	9 184 925
Gain sur la cession	(7 187 480)	
Autres charges	14 425 959	14 340 967
	<u>27 053 762</u>	<u>33 526 450</u>
Activités connexes		
Salaires et avantages sociaux	1 476 053	629 650
Service de la dette	295 629	146 818
Passif environnemental	(128 733)	484 663
Débiteurs – provision pour créances douteuses	2 059 534	327 833
Autres charges	12 392 867	12 285 447
	<u>16 095 350</u>	<u>13 874 411</u>
Variation de la provision pour avantages sociaux	<u>(12 237)</u>	<u>(681 283)</u>
	<u>296 840 417</u>	<u>293 927 422</u>

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2016
(non audité)

	2016	2015
	\$	\$
<i>SURPLUS ACCUMULÉS</i>		
Surplus accumulés au début	<u>50 403 504</u>	<u>45 107 370</u>
Total des revenus	311 361 780	299 223 556
Total des charges	296 840 417	293 927 422
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>14 521 363</u>	<u>5 296 134</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>64 924 867</u>	<u>50 403 504</u>
Surplus accumulés		
Terrains	17 597 404	17 834 735
Avantages sociaux	13 628 701	13 670 540
Commission scolaire	22 260 677	14 707 906
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	7 187 480	
Écoles et centres	<u>4 250 605</u>	<u>4 190 323</u>
Surplus accumulés à la fin	<u>64 924 867</u>	<u>50 403 504</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges		
Terrains	(237 331)	
Avantages sociaux	(41 839)	
Commission scolaire	7 510 932	6 082 411
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (a)	7 187 480	
Écoles et centres	<u>60 282</u>	<u>(786 277)</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	<u>14 479 524</u>	<u>5 296 134</u>

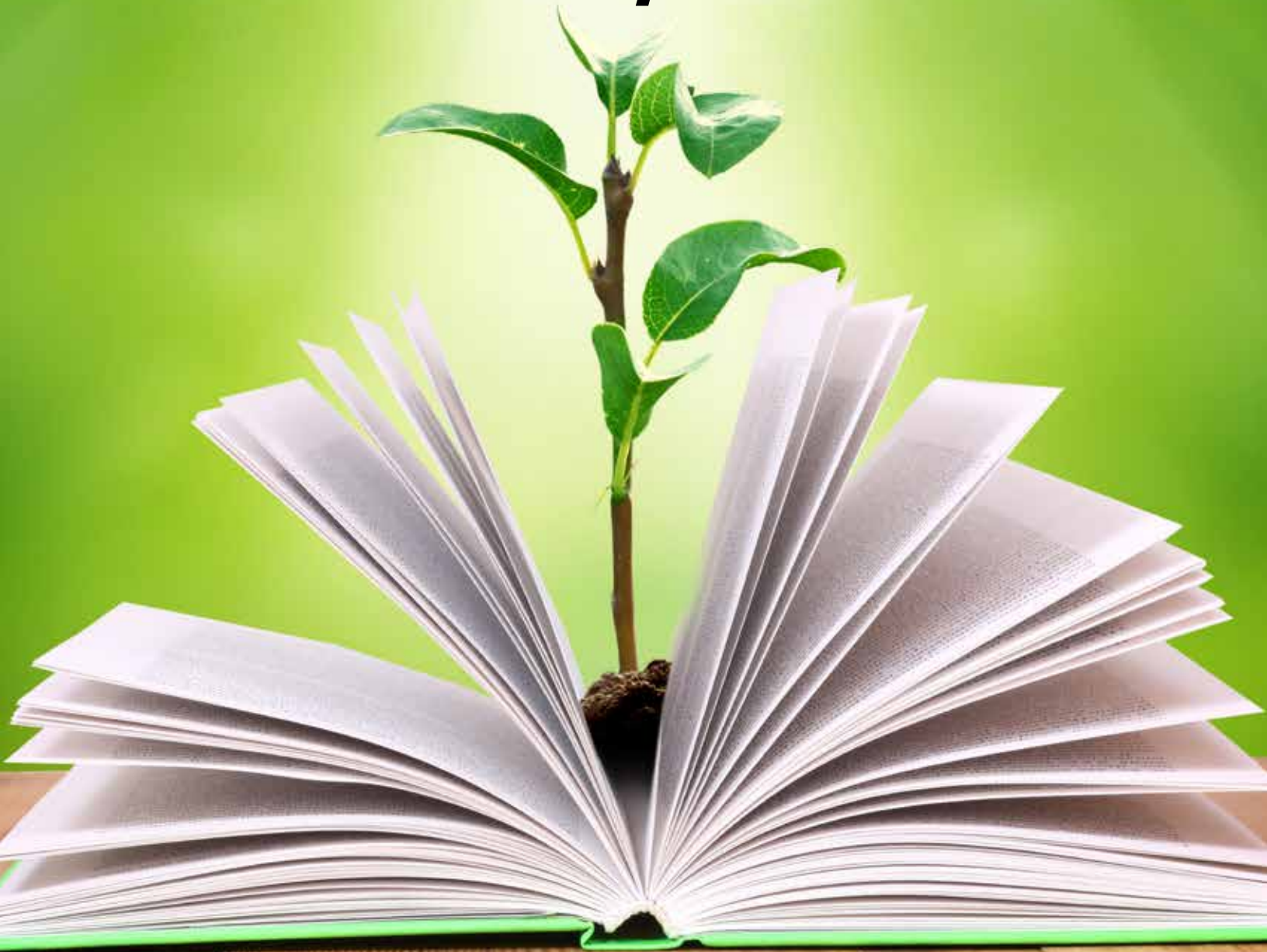
(a) Gain sur la cession d'immobilisations corporelles

La Commission scolaire a déposé une demande au MEES pour obtenir l'autorisation d'utiliser la totalité du gain sur la cession d'immobilisations corporelles pour financer des projets d'infrastructure dans quatre de ses bâtiments pour un montant total de 7 200 000 \$.

Rapport annuel

2015 - 2016

Entente de partenariat





Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL (CSEM)

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

CONVENTION DE PARTENARIAT



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL (CSEM)

RAPPORT ANNUEL 2015-2016

CONVENTION DE PARTENARIAT

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectif :

1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4^e secondaire, compétence 2
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4^e secondaire
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Contexte :

Pour obtenir la sanction des études secondaires, les élèves doivent réussir les matières de base de la 4^e et de la 5^e secondaire. Les élèves qui n'obtiennent pas la note de passage dans ces matières sont susceptibles de ne pas obtenir de diplôme de fin d'études secondaires et risquent, par conséquent, de décrocher. Selon notre analyse des taux de réussite antérieurs dans les matières obligatoires pour la sanction des études, nous avons déterminé qu'une amélioration des taux de réussite en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, les objectifs 2 et 3, s'imposait, et que l'amélioration de ces taux de réussite permettrait ensuite la réalisation de l'objectif 1.

L'objectif 4 est de réduire le nombre d'élèves sortants âgés de moins de 20 ans sans diplôme ni qualification. Le MEES définit un élève sortant comme un élève de 1^{re} secondaire inscrit dans une école au 30 septembre d'une année donnée qui, après sept ans de scolarité, n'a pas obtenu de diplôme ni de qualification. De plus, un élève sortant est aussi un élève de la 1^{re} à la 5^e secondaire qui, pour quelque raison que ce soit, a quitté l'école et n'est inscrit dans aucun établissement au Québec l'année suivante. Le MEES indiquait dans le Portrait des statistiques ministérielles d'octobre 2009 qu'en 2008, l'année de référence aux fins de la convention de partenariat, la CSEM comptait 335 élèves qui n'avaient pas satisfait aux exigences de diplomation ou de qualification. Ces élèves ont été considérés comme des élèves sortants ou des décrocheurs. Par conséquent, notre base de référence pour le nombre d'élèves sortants s'est établie à 335.

Les raisons amenant certains élèves à quitter l'école une année donnée sont très variées. Les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire qui interrompent leurs études sont peu susceptibles de décrocher complètement, étant donné leur âge et la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Par contre, les élèves de 4^e et 5^e secondaire ayant quitté l'école sont plus à risque de décrocher puisqu'ils ont au moins 16 ans et ne sont plus assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire. Il nous faut créer des systèmes de soutien dans nos écoles qui encourageront le plus possible ces élèves « à risque » à terminer leurs études secondaires. En ce qui a trait aux élèves de moins de 16 ans qui décrochent, le cas échéant, il faut mettre en place des systèmes pour suivre leur parcours et leur offrir des possibilités de reprendre leurs études qui correspondent à leurs besoins et leur permettent d'acquérir les unités du secondaire qui leur manquent avant l'âge de 20 ans.

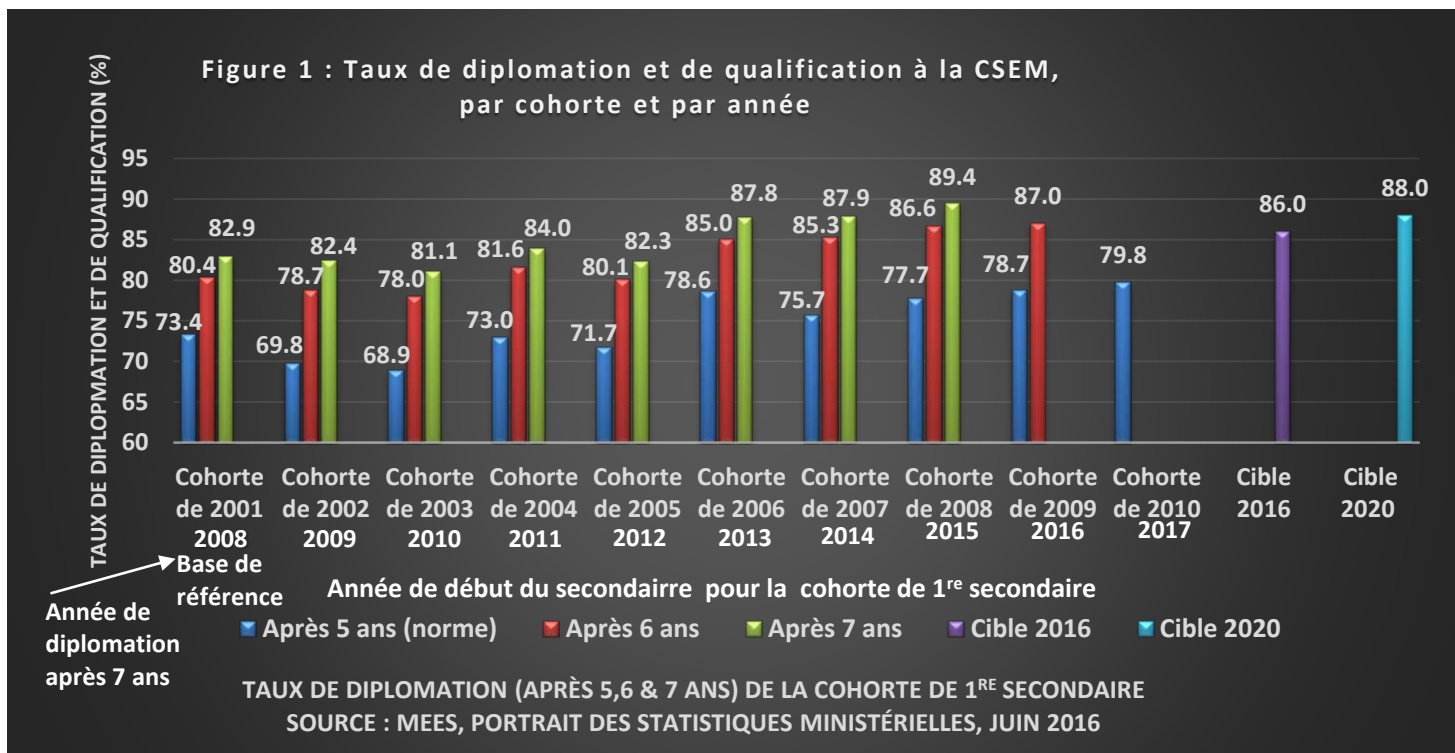


Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 1

Objectifs	Résultats			
	Base de référence	Cible 2016/2020	CSEM 2016	Province 2015
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans	82,9 % (2008)	86,0 % 88,0 % ⁺	89,4%	74,9% [¶]
2. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4 ^e secondaire, compétence 2	43,0 %* (2009)	60,0 %*	63,2 %*	63,7 %*
Taux de réussite global dans la matière***	65,6 %***	-	66,3 %***	66,8 %***
3. Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4 ^e secondaire	65,1 %** (2008)	75,0 %**	73,2 %**	71,8 %**
Taux de réussite global dans la matière***	86,7 %***	-	77,8 %***	77,9 %***
4. Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification	335	288	307 (2013)	9 993 (2013)

* Résultats basés sur l'épreuve unique du MEES en mathématique CST 414 de 4^e secondaire - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2016.

** Résultats basés sur l'épreuve unique du MEES en histoire et éducation à la citoyenneté 404 de 4^e secondaire - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2016.

*** Le taux de réussite global représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage dans la matière en 2015-2016, en mathématique CST 414 et en histoire et éducation à la citoyenneté 404 - Source : Base de données Charlemagne, septembre 2016.

¶ Le taux de diplomation à l'échelle provinciale est uniquement fondé sur les résultats du réseau public - Source : MEES, Portrait des statistiques ministérielles, juin 2016.

+ Taux de diplomation et de qualification pour la cible 2020 fournis par le MEES.

Suivi de nos progrès

Objectif 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves avant l'âge de 20 ans

En 2008, le taux de diplomation et de qualification après 7 ans pour les élèves âgés de moins de 20 ans s'établissait à 82,9 %. Ce taux de 82,9 % est devenu la base de référence pour mesurer l'amélioration au cours des années ultérieures. En 2015, le taux de diplomation après 7 ans était de 89,4 %. La CSEM s'est fixé un taux de diplomation cible de 86,0 % d'ici juin 2016, qui marque la fin de sa première convention de partenariat (figure 1). La CSEM a pratiquement atteint, six ans avant la date prévue, la cible de 88,0 % fixée par le MEES pour 2020. Il lui reste, au cours des prochaines années, à maintenir ce taux et, si possible, à l'améliorer.

Depuis 2008, la CSEM a amélioré son taux de diplomation et de qualification après 7 ans comme en témoigne la figure 1. Le taux de diplomation pour 2016 n'avait pas encore été communiqué par le MEES. Une tendance linéaire positive se dessine depuis 2008, la première année de la convention de partenariat et nous porte à croire que nos stratégies qui visent à augmenter le taux de diplomation ont porté leurs fruits.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves, dont les mesures suivantes :

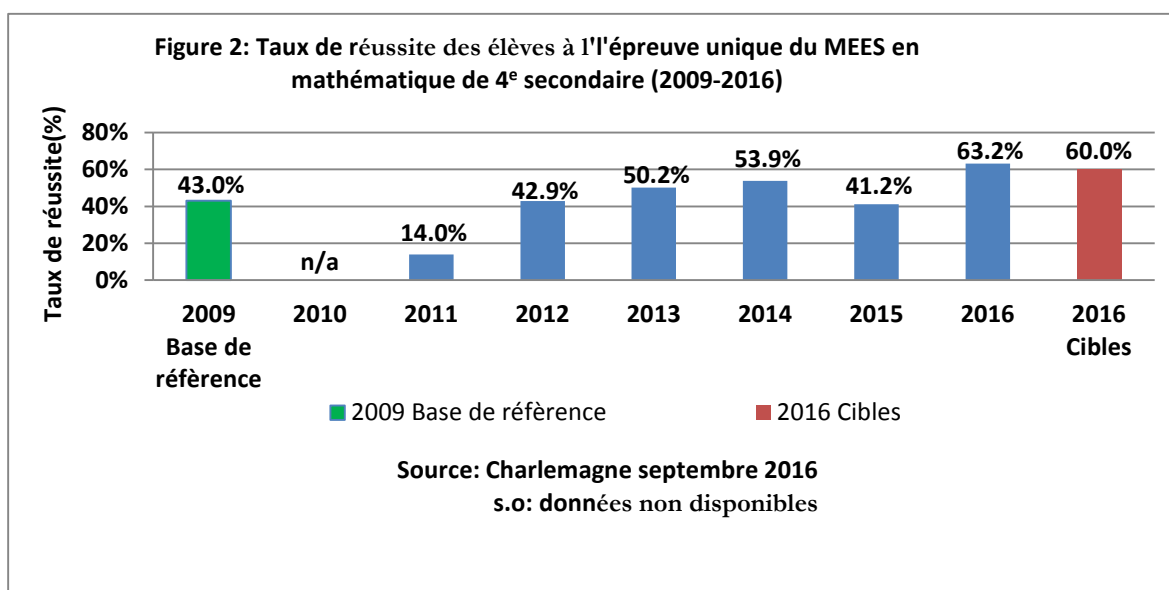
- mise en œuvre de son plan de soutien aux écoles pour l'implantation de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), en axant principalement les efforts sur les pratiques exemplaires en matière d'évaluations formatives communes et de stratégies de réponse à l'intervention;
- amélioration du degré de littératie des élèves du primaire et du secondaire au moyen de l'initiative de littératie équilibrée, en déployant des efforts plus marqués au secondaire;
- amélioration du degré de numératie des élèves du primaire au moyen de l'initiative de numératie équilibrée;
- production de données d'analyse des questions des épreuves de fin des trois cycles du primaire en *English Language Arts*, en français, langue seconde, et en mathématique, ainsi que des épreuves de 4^e secondaire en mathématique, en sciences et technologie, et en histoire et éducation à la citoyenneté;
- promotion et développement du parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) dans les écoles, afin de pouvoir décerner une certification à des élèves qui n'auraient normalement pas satisfait aux conditions de la sanction des études;
- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données à cet égard;
- promotion de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viables pour les élèves du secondaire.

Objectifs 2 et 3 : Augmenter le taux de réussite des élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté

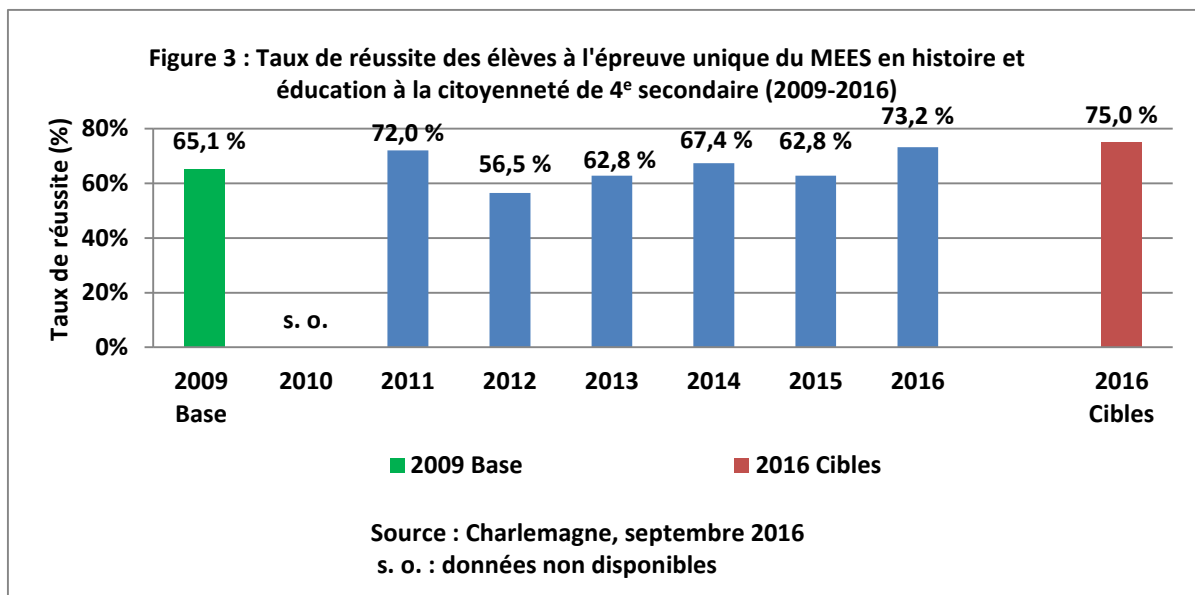
En juin 2016, les élèves ont passé les épreuves uniques du MEES en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, deux matières obligatoires pour la sanction des études. En mathématique, le taux de réussite s'est établi à 62,9 %, un taux légèrement en deçà du taux de réussite provincial de 63,1 %. Par rapport au taux de réussite de 41,2 % obtenu l'année précédente, il s'agit d'une augmentation de 22,0 %. Le taux de réussite cible pour juin 2016 était de 60,0 %. Bien que nous ayons dépassé notre cible, nous continuons de progresser depuis 2009, comme en témoigne la tendance positive qui se dégage à la figure 2. En 2015-2016, le programme de mathématique de 4^e secondaire a été sensiblement modifié, ce qui pourrait expliquer l'augmentation de notre taux de réussite. Selon les enseignantes et enseignants, l'implantation du nouveau programme s'est révélée positive et a libéré du temps pour enseigner des concepts et des compétences que les élèves ont de la difficulté à maîtriser. L'épreuve de mathématique de juin 2016 leur a paru très pertinente.

En histoire et éducation à la citoyenneté, le taux de réussite s'est établi à 73,2 %, un taux légèrement supérieur au taux de réussite provincial de 71,8 %. Par rapport au taux de 62,8 %, de l'année précédente, cela représente une augmentation de 10,4 %. Le taux de réussite cible pour juin 2016 était de 75,0 %. Bien que la CSEM n'ait pas atteint cette cible, elle a accompli des progrès importants depuis 2009 (base de référence). Ces progrès nous portent à croire que nos stratégies qui visent à améliorer le taux de réussite en histoire et éducation à la citoyenneté portent leurs fruits (figure 3).

Le contenu et le format de l'épreuve au titre du nouveau programme en histoire et éducation à la citoyenneté demeurent très complexes. L'épreuve comportait quelque 50 documents (textes, graphiques, tableaux, images, diagrammes, etc.) que les élèves devaient interpréter pour bien répondre aux questions. En outre, l'épreuve était répartie en trois livrets comprenant des questions, des documents et un cahier-réponse. Or, les documents n'étaient pas placés dans le même ordre que les questions qui s'y rapportaient, ce qui présentait un obstacle pour de



nombreux élèves. Il y aurait lieu que les élèves puissent se préparer à ces épreuves en passant des examens d'essai, au moyen des ressources et des épreuves d'années antérieures.



La commission scolaire – et les conseillers pédagogiques en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté – continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de réussite de ses élèves de 4^e secondaire en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté, dont les mesures suivantes :

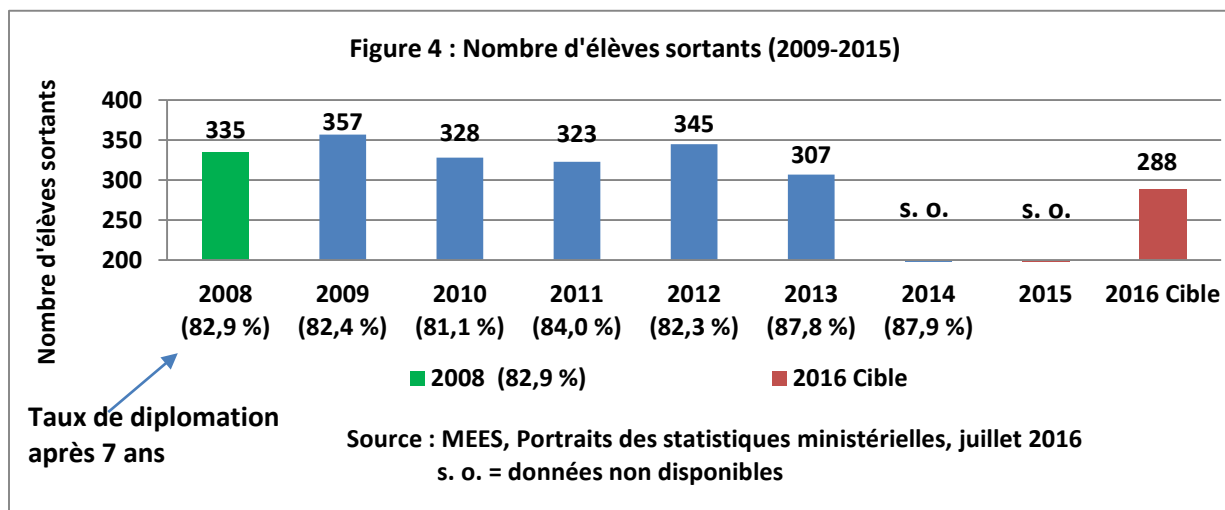
- rencontres avec les enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire des écoles secondaire où l'écart entre la note à l'épreuve unique et la note de l'école est supérieur à 15 %, selon les données du MEES. Cet écart a généralement un impact négatif sur le taux global de réussite des élèves dans les cours obligatoires pour la sanction des études. Les séances de formation offertes aux enseignantes et enseignants de mathématique et d'histoire sur la question de la modération et de ses effets ont des répercussions positives sur les taux de réussite. Ainsi, dans les écoles où il y avait un large écart dans les notes aux examens de juin 2015, cet écart a été considérablement réduit en juin 2016, dès que les effets négatifs de la modération ont été compris. L'ensemble des enseignantes et enseignants a apprécié cette formation;
- production de données d'analyse désagrégées détaillées des questions de l'épreuve unique de juin en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire, ainsi que des examens de fin de cycle en mathématique au primaire. Les enseignantes et enseignants reconnaissent que l'accès à ces données leur a permis de cerner les lacunes de leurs élèves et d'accorder la priorité aux aspects à améliorer. Ces données ont également aidé nos conseillères et conseillers pédagogiques en mathématique à adapter leurs ateliers de perfectionnement professionnel en fonction des lacunes recensées dans les écoles et à fournir au personnel enseignant en mathématique et en histoire le soutien nécessaire dans le choix des stratégies d'enseignement fondées sur la recherche aptes à améliorer leur enseignement;

- élaboration et administration d'une évaluation obligatoire de mi-année (janvier) en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté au secondaire. Ces évaluations permettent d'exposer les élèves à une épreuve semblable à celle de juin, en plus de fournir des données d'évaluation formative quant au degré de compréhension des élèves en mi-année. Les enseignantes et enseignants jugent utiles ces évaluations communes préparées par la commission scolaire qui constituent, à leurs yeux, d'excellents exercices préparatoires en vue des épreuves uniques pour la sanction des études de juin;
- élaboration de ressources pédagogiques (guides d'étude et de progression des apprentissages, banque d'évaluations) qui permettent d'aider le personnel enseignant à planifier son enseignement et à faire en sorte que les évaluations en classe sont davantage en adéquation avec l'épreuve unique de juin du MEES dans les matières obligatoires pour la sanction des études. Les enseignantes et enseignants qui ont utilisé assidûment ces ressources préparées par la commission scolaire ont constaté une amélioration marquée des taux de réussite de leurs élèves aux épreuves uniques de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté;
- élaboration et partage de ressources qui se sont révélées fructueuses et qui font état de stratégies aptes à favoriser la réussite des élèves à l'épreuve provinciale d'histoire de 4^e secondaire, surtout en ce qui a trait à la question ouverte à réponse longue;
- cours d'été intensifs de mathématique et d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire de sorte que les élèves n'ayant pas obtenu la note de passage à l'épreuve de juin 2017 aient la possibilité de reprendre ces épreuves en août 2017 et de réussir;
- incitation à utiliser l'évaluation de pratique de mai 2017 en mathématique et en histoire et éducation à la citoyenneté auprès d'un plus grand nombre d'écoles, en guise d'outil d'évaluation formative pour repérer les élèves qui ont besoin d'un soutien spécifique en prévision de l'épreuve unique de juin 2017;
- initiative de numératie précoce de la CSEM mise à la disposition de tous les enseignants et enseignantes du 1^{er} cycle du primaire en 2016-2017, afin de les aider à passer de stratégies pédagogiques fondées sur l'enseignement de procédures à des stratégies fondées sur l'enseignement de concepts. Ces stratégies favorisent une compréhension plus approfondie et conceptuelle des mathématiques qui permet aux élèves de transférer leurs connaissances à l'éventail de tâches qu'ils doivent exécuter dans leur examen. Les élèves obtiennent ainsi de meilleurs résultats et sont mieux préparés pour les mathématiques du secondaire.

Objectif 4 : Réduire le nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification

Le MEES a établi le nombre d'élèves sortants en 2008, la base de référence, à 335. Le nombre cible d'élèves sortants en 2016 a été fixé à 288, ce qui représente une réduction de 47 élèves. Selon les données les plus récentes du MEES sur les élèves sortants (2013), leur nombre est de 307. Signalons que les données sur les élèves sortants produites par le MEES ont généralement un temps de décalage de trois ans; il n'y a donc pas de données à jour sur les élèves sortants. Néanmoins, si l'on compare le nombre d'élèves sortants en 2008 à celui de 2013, on observe une augmentation de 28 élèves (figure 4). Selon la tendance générale observée pour la CSEM, il y a

eu une augmentation du nombre d'élèves sortants en 2009 parallèlement à une diminution du taux de diplomation, une diminution du nombre d'élèves sortants en 2011 parallèlement à une augmentation du taux de diplomation, une nouvelle augmentation du nombre d'élèves sortants en 2012, suivie d'une baisse en 2013 (307 élèves sortants) parallèlement à une nouvelle augmentation du taux de diplomation. Notre défi, au cours des prochaines années, sera de faire en sorte que le nombre d'élèves sortants continue de diminuer.



La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant de réduire le nombre d'élèves sortants, dont les mesures suivantes :

- soutien aux écoles pour l'administration du sondage *Tell Them From Me* (TTFM), afin de recueillir le point de vue des élèves sur leur expérience scolaire et de doter les écoles de données liées notamment au sentiment d'appartenance, à l'investissement des élèves, au climat et à la culture dans l'école, aux relations avec les pairs et avec le personnel enseignant, à l'intimidation et à la sécurité à l'école. Ces données permettent aux écoles de réaliser des interventions qui favorisent la persévérance scolaire, la sécurité et la prévention de l'intimidation. De nombreuses écoles qui ont recours au sondage trouvent les données recueillies utiles, puisqu'elles leur permettent de cerner les aspects à améliorer.

Les SÉAFP continueront d'offrir:

- des initiatives qui accroissent la notoriété et font la promotion des programmes de formation professionnelle dans les écoles secondaires (élève d'un jour, foires de carrières et sorties éducatives), et qui permettent aux élèves du primaire et du secondaire de les explorer concrètement;
- le programme « Transition » pour les élèves à risque de 4^e et de 5^e secondaire. Ce programme est destiné aux élèves qui souhaitent obtenir leur diplôme d'études secondaires ou satisfaire aux exigences préalables à des études postsecondaires. Il contribue annuellement au taux de diplomation de la CSEM à hauteur de 7 à 8 %.

But 2 : L'amélioration de la maîtrise du français et de l'anglais (lecture et écriture), au primaire et au secondaire (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs

1. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
2. Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire
3. Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire
4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire

Contexte :

Dans le secteur de la formation générale des jeunes, la CSEM compte 35 écoles primaires qui offrent trois différents modèles d'enseignement du français : français, langue seconde (programme de base), immersion française et programme bilingue. Au secondaire, les écoles de la CSEM offrent, outre ces trois modèles, français, langue d'enseignement et français, langue seconde (programme enrichi).

Dans le but d'améliorer les taux de réussite en français et en anglais (lecture et écriture), la CSEM a puisé dans les sources documentaires fondées sur la recherche des stratégies qui se révélaient aptes à favoriser la réussite des élèves. Elle a mis en œuvre deux de ces stratégies : (1) approche de littératie équilibrée en lecture et en écriture, et (2) communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) inspirées du processus de travail en équipe-école basé sur les résultats scolaires de Harvard.

L'approche de littératie équilibrée est une stratégie de différenciation pédagogique fondée sur la notion selon laquelle le mode et le rythme d'apprentissage de la lecture et de l'écriture varient en fonction des élèves. La CSEM déploie des efforts soutenus d'intervention précoce en littératie depuis six ans au moyen d'une approche de littératie équilibrée. Cette mesure s'appuie sur une étude qui a démontré que plus l'intervention en lecture et en écriture est précoce, plus les apprentissages sont importants¹. La recherche a aussi montré que cette mesure permet non seulement des apprentissages accrus dans les langues ciblées, mais également dans les autres matières. La CSEM avait constaté que pour accroître les possibilités de réussite de ses élèves au secondaire, elle devait favoriser leur apprentissage de la lecture de sorte qu'ils possèdent les compétences du niveau à la fin du primaire. Depuis 2011, la CSEM met aussi en œuvre l'initiative de littératie équilibrée auprès des élèves de

¹ Cunningham, A. E., & Stanovich, K. E. (1997). Early reading acquisition and its relation to reading experience and ability 10 years later. *Developmental Psychology*, 33(6), 934-945.

1^{re} secondaire, et doit en amorcer l'implantation auprès des élèves de 2^e secondaire en septembre 2016, dans le but d'améliorer le soutien en lecture offert aux élèves tant du secondaire que du primaire.

Également depuis 2011, l'ensemble des conseillères et des conseillers pédagogiques, des directrices et des directeurs d'école, et des membres du personnel enseignant ont reçu une formation sur les CAP ainsi que sur le processus de travail en équipe-école basé sur les résultats. Ce processus s'appuie sur des questions fondamentales qui catalysent la discussion sur des thèmes d'ordre pédagogique et sur l'analyse des résultats des élèves aux fins de recenser les besoins sur le plan de l'apprentissage, d'établir des objectifs *SMART* et de choisir des stratégies pertinentes fondées sur des données probantes. Durant l'année scolaire 2016-2017, les efforts seront surtout axés sur la formation du personnel enseignant en matière d'élaboration d'évaluations formatives communes et sur la poursuite des ateliers de formation des conseillères et conseillers pédagogiques en matière de stratégies de réponse à l'intervention.

La CSEM continue de mettre sur pied des centres de correction pour tout le personnel enseignant de fin du 3^e cycle du primaire. Depuis 2012, elle en organise également pour toutes les épreuves de fin du 2^e cycle du primaire en français, langue seconde (FLS), en *English Language Arts* (ELA) et en mathématique, ainsi que pour les épreuves d'ELA de 5^e secondaire. Ces sessions de deux jours offrent au personnel enseignant un volet de perfectionnement professionnel qui vise une compréhension commune de l'application des critères d'évaluation et, en définitive, une précision accrue des résultats.

Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en français (lecture et écriture) au primaire et au secondaire

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence 2010	Cible 2016	CSEM 2016	Province Réseau public 2016
<p>LECTURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du primaire</p>	<p>Fin 1^{er} cycle 82,9 %</p> <p>Fin 2^e cycle 83,6 %</p> <p>Fin 3^e cycle 77,6 %</p>	<p>Obtenir un taux de réussite de 90 % en <u>lecture</u> pour l'ensemble des élèves du primaire</p>	<p>Fin 1^{er} cycle 81,7 %</p> <p>Fin 2^e cycle 82,3 %</p> <p>Fin 3^e cycle 84,5 %</p>	<p>Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires</p>
<p>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du primaire</p>	<p>Fin 1^{er} cycle 80,9 %</p> <p>Fin 2^e cycle 75,7 %</p> <p>Fin 3^e cycle 80,6 %</p>	<p>Fin 1^{er} cycle 85,9 %</p> <p>Fin 2^e cycle 80,7 %</p> <p>Fin 3^e cycle 85,6 %</p>	<p>Fin 1^{er} cycle *s. o.</p> <p>Fin 2^e cycle 83,3 %</p> <p>Fin 3^e cycle 94,5 %</p>	<p>Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires.</p>
<p>LECTURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>3. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>54,4 %</p>	<p>80,0 %</p>	<p>83,2 %</p>	<p>83,4 %</p>
<p>ÉCRITURE EN FRANÇAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>4 Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en français de tous les élèves du secondaire inscrits en FLS (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>83,0 %</p>	<p>Maintenir un taux de réussite de 83,0 % en <u>écriture</u> pour l'ensemble des élèves du secondaire</p>	<p>81,6 %</p>	<p>85,9 %</p>

Source : Taux de réussite fin de cycle primaire, CSEM septembre 2016 - Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2016

*s. o. : La situation d'évaluation de l'écriture de fin de 1^{er} cycle n'est plus offerte. Selon la progression des apprentissages, très peu de cibles d'apprentissage en production écrite des programmes de français, langue seconde sont évaluées à ce niveau. Les années antérieures, l'épreuve obligatoire de la CSEM de fin de 1^{er} cycle était fondée sur une version modifiée de l'épreuve sommative de 3^e année. Puisque cet instrument d'évaluation n'est pas totalement en adéquation avec le PFEQ, la CSEM a décidé de ne plus faire passer d'épreuve obligatoire commune en français, langue seconde à la fin du 1^{er} cycle du primaire.

Suivi de nos progrès en français au primaire (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2 : Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du primaire

Figure 1 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 1^{er} cycle en français, langue seconde, 2010-2016

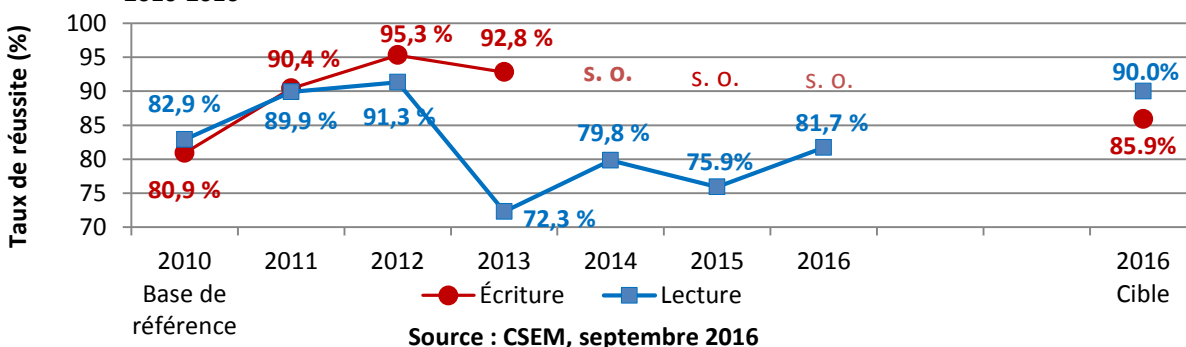


Figure 2 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2^e cycle en français, langue seconde, 2010-2016

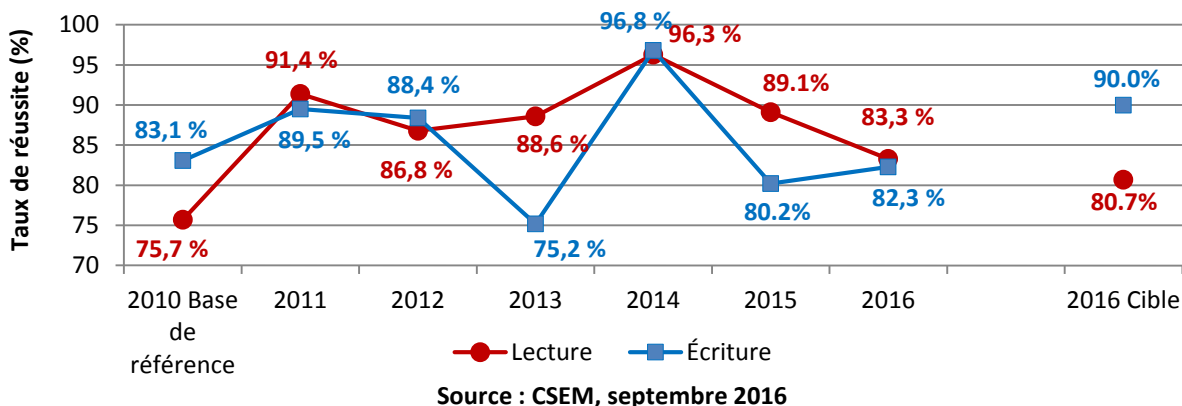
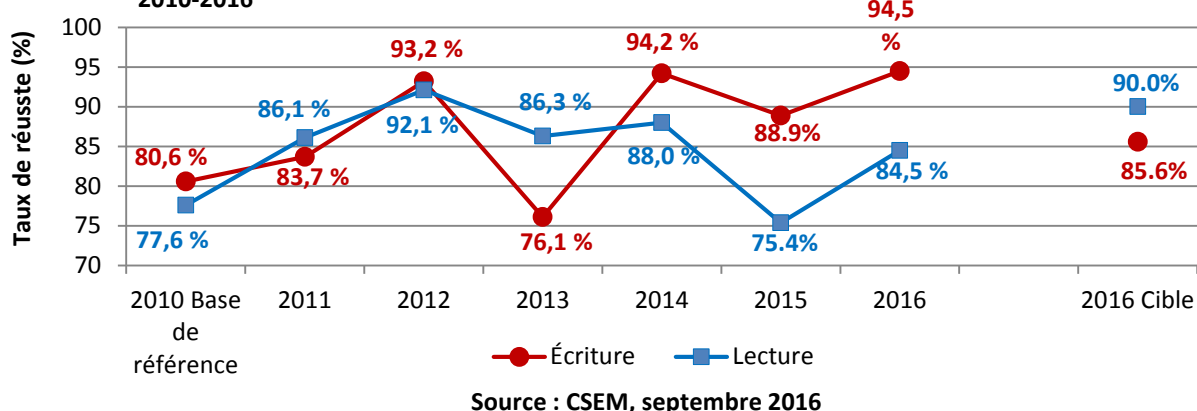


Figure 3 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3^e cycle en français, langue seconde , 2010-2016



Depuis 2010, la base de référence, les taux de réussite en lecture en français, langue seconde (FLS) aux épreuves communes obligatoires de fin de cycle de la CSEM se situaient autour de 83,0 % pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. Ces taux de réussite sont demeurés supérieurs à 80,0 % en juin 2016. De juin 2015 à juin 2016, on observe une augmentation de 2,1 % du taux de réussite à l'examen de lecture de fin du 2^e cycle, et l'amélioration la plus marquée (9,1 %) au taux de réussite à l'examen de lecture de fin de 3^e cycle de juin 2016 par rapport à juin 2015.

Depuis 2010, la base de référence, le taux de réussite en écriture en français, langue seconde (FLS) à l'épreuve commune obligatoire de fin de cycle de la CSEM se situait à 75,7 % pour les élèves du 2^e cycle et a augmenté de 7,6 % pour atteindre 83,3 % en juin 2016. De juin 2015 à juin 2016, on observe une baisse de 5,8 % du taux de réussite à l'examen d'écriture de fin du 2^e cycle. Cette diminution pourrait être attribuable au changement de format de l'examen. En effet, pour l'évaluation de l'écriture, le plan de travail fourni aux élèves était moins détaillé que les années antérieures. On observe l'amélioration la plus marquée (5,6 %) au taux de réussite à l'examen d'écriture de fin de 3^e cycle de juin 2016 par rapport à juin 2015.

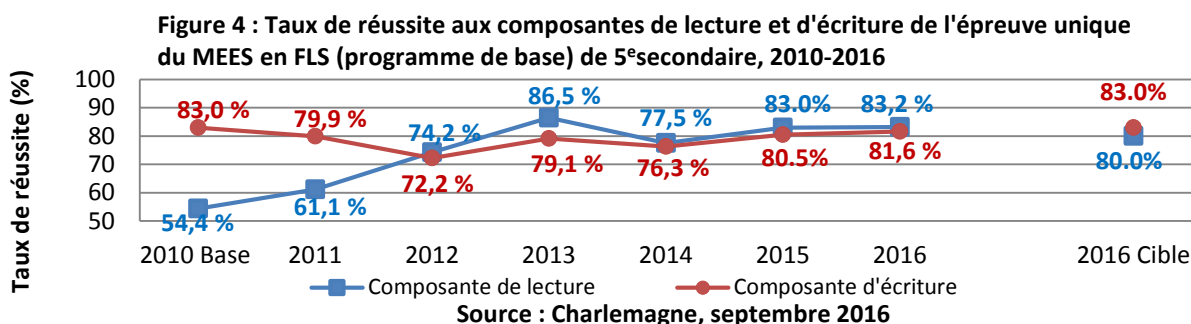
La CSEM entend continuer de suivre les résultats à la fin des 1^{er} et 2^e cycles du primaire, la convention de partenariat mettant l'accent sur les taux de diplomation et de qualification, mais elle ne fera dorénavant rapport que des résultats de fin de 3^e cycle du primaire. Les élèves continueront de développer leurs compétences en français au fil des six années du primaire, et l'indicateur de réussite pour la maîtrise du français au primaire aux fins du rapport annuel de la convention de partenariat sera le taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle.

Afin de maintenir ses excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle en FLS, tant en lecture (plus de 80,0 %) qu'en écriture (plus de 90,0 %), la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde. Dans la foulée de l'amélioration des taux de réussite en lecture et en écriture en FLS à la fin du 3^e cycle, les stratégies suivantes seront maintenues :

- soutien des CAP dans toutes les écoles du secteur des jeunes de manière à favoriser l'adoption de pratiques pédagogiques exemplaires : utilisation des résultats des élèves pour recenser leurs difficultés sur le plan des apprentissages, création d'évaluations formatives communes pour mieux préparer les élèves aux examens de fin de cycle, poursuite de la formation des conseillères et conseillers pédagogiques quant aux concepts liés à la réponse à l'intervention;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle du primaire, afin de développer les connaissances du personnel enseignant par rapport aux exigences de l'épreuve du ministère;
- perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant, sur une base individuelle ou en petit groupe, relativement à l'utilisation de l'outil de diagnostic et d'analyse comparative GB plus, de façon à déterminer avec plus de précision le degré de compétence en lecture aux fins du classement des élèves et de la différenciation pédagogique;
- poursuite des ateliers de perfectionnement professionnel destinés à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français quant à l'approche de littérature équilibrée en lecture et en écriture;
- poursuite du travail avec les nouveaux enseignants et enseignantes pour les aider à mieux comprendre les attentes et exigences du programme de français en se familiarisant avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation;
- perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant relativement au développement des compétences d'inférence dans les activités de lecture et à l'élaboration de plans de travail moins détaillés pour les activités d'écriture de sorte que le cadre dans lequel s'inscrit le travail des élèves soit moins confiné et plus authentique.

Suivi de nos progrès en français en 5^e secondaire (lecture et écriture)

Objectifs 3 et 4 : Améliorer la maîtrise des compétences en français (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire inscrits en français, langue seconde (programme de base) à la fin de la 5^e secondaire



En juin 2016, les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire de la CSEM aux composantes de lecture et d'écriture de l'épreuve unique du MEES en français, langue seconde (FLS) sont demeurés supérieurs à 80,0 % (figure 4). On observe une augmentation progressive en

compréhension de lecture, tandis qu'en écriture, le taux de réussite est systématiquement demeuré autour de 80,0 %.

Ces dernières années, les conseillères et conseillers pédagogiques en français au secondaire ont centré leurs efforts de perfectionnement professionnel sur les stratégies de lecture. En 2016-2017, ils poursuivront ces efforts tout en mettant l'accent sur les stratégies aptes à favoriser l'acquisition du vocabulaire de sorte que le personnel enseignant puisse soutenir non seulement l'amélioration des compétences en lecture, mais aussi des compétences en écriture des élèves.

En 2016-2017, la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en français, langue seconde au secondaire. Ces stratégies sont, entre autres :

- développement et actualisation, avec le personnel enseignant de 1^{re} secondaire, d'un répertoire de situations d'évaluation des apprentissages en étroite adéquation avec la progression des apprentissages et le cadre d'évaluation du MEES (poursuite d'un projet subventionné par le Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation amorcé en 2015-2016);
- création de ressources numériques interactives pour la lecture aux fins d'accroître la motivation des élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire, plus particulièrement de ceux qui éprouvent des difficultés en lecture (contes à bulles);
- création de ressources numériques interactives pour l'écriture (dictées) aux fins d'accroître la motivation des élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire qui éprouvent des difficultés en écriture;
- ateliers de perfectionnement professionnel sur des stratégies d'enseignement de la compréhension de lecture et l'écriture offerts à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de français au secondaire.
- programme de lecture 100 % GARS offert aux garçons qui éprouvent des difficultés en lecture;
- ateliers de perfectionnement professionnel offerts aux enseignantes et enseignants sur l'emploi de stratégies de lecture aptes à favoriser le développement du vocabulaire et centrés sur les stratégies pédagogiques qui aident les élèves à intégrer le vocabulaire dans leurs textes;
- passation d'une épreuve obligatoire commune de la CSEM en FLS par les élèves de 4^e secondaire en juin 2017 aux fins d'évaluer le degré de développement des compétences et d'acquisition des connaissances par rapport au degré exigé pour la sanction des études en 5^e secondaire. Cette évaluation sera aussi utilisée à des fins de mise à niveau pour l'ensemble de la commission scolaire. Au fil des ans, cette pratique a contribué à améliorer les taux de réussite à la composante de lecture de l'épreuve unique du ministère en 5^e secondaire.

Tableau 2 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 2, en *English Language Arts* (lecture et écriture) au primaire et au secondaire

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence 2010	Cible 2016	CSEM 2016	Province Réseau public 2016
<p>LECTURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>1. Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du primaire</p>	<p>1^{re} année (cohorte 2) CAT 4 : 71,0 %</p> <p>Fin 2^e cycle (juin 2013) 66,9 %</p> <p>Fin 3^e cycle 73,3 %</p>	<p>90,0 % à la fin de la 6^e année</p> <p>76,9 %</p> <p>78,3 %</p>	<p>Cohorte 2 (5^e année – avril 2015) CAT 4* : 90,0 %</p> <p>Fin 2^e cycle 83,0 %</p> <p>Fin 3^e cycle 92,4 %</p>	<p>CAT 4 : s. o. (norme canadienne) Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires</p>
<p>ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU PRIMAIRE) :</p> <p>2. Améliorer la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du primaire</p>	<p>Fin 1^{er} cycle PAS DE RÉSULTAT</p> <p>Fin 2^e cycle (juin 2013) 87,7 %</p> <p>Fin 3^e cycle 85,0 %</p>	<p>s. o.</p> <p>92,9 %</p> <p>90,0 %</p>	<p>Fin 1^{er} cycle *s. o.</p> <p>Fin 2^e cycle 87,2 %</p> <p>Fin 3^e cycle 97,5 %</p>	<p>Pas de résultats provinciaux disponibles pour les écoles primaires</p>
<p>LECTURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>3. Maintenir voire améliorer, la maîtrise de la compétence en lecture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>90,1 %</p>	<p>90,1 %</p>	<p>91,6 %</p>	<p>90,4 %</p>
<p>ÉCRITURE EN ANGLAIS (AU SECONDAIRE) :</p> <p>4. Maintenir, voire améliorer, la maîtrise de la compétence en écriture en anglais de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire</p>	<p>91,1 %</p>	<p>91,1 %</p>	<p>96,3 %</p>	<p>96,1 %</p>

Source : Taux de réussite fin de cycle au primaire, CSEM septembre 2016 – Taux de réussite convertis secondaire MEES, Charlemagne, septembre 2016

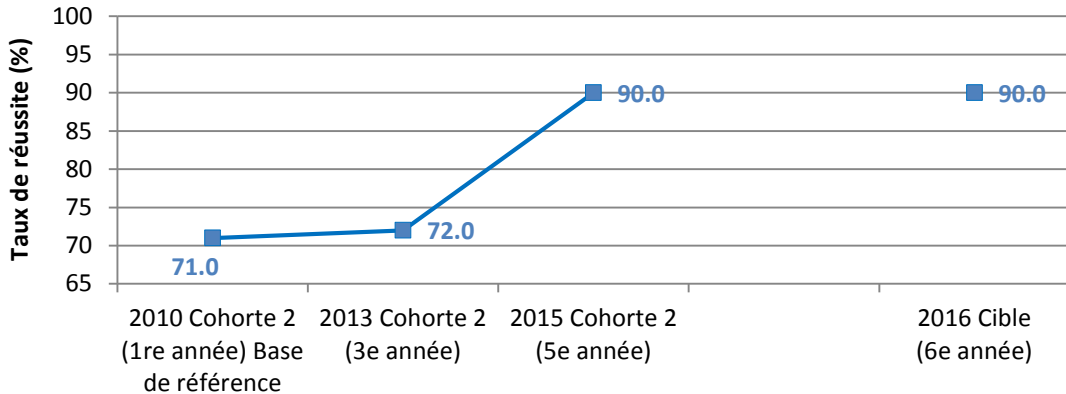
* L'épreuve CAT 4 de fin de 1^{er} cycle est maintenant appliquée la première année du cycle (en 1^{re} année) plutôt que la deuxième (en 2^e année). La CSEM et le personnel enseignant sont ainsi mieux en mesure de déceler les lacunes en lecture dès le début de chacun des cycles, ce qui laisse plus de temps pour appliquer des interventions spécifiques afin de combler ces lacunes et d'assurer la réussite des élèves à la fin du cycle.

s. o. L'épreuve CAT 4 standardisée n'est pas administrée en 6^e année, seulement en 1^{re}, en 3^e et en 5^e année.

Suivi de nos progrès en anglais (lecture et écriture)

Objectifs 1 et 2 : Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) pour tous les élèves du primaire

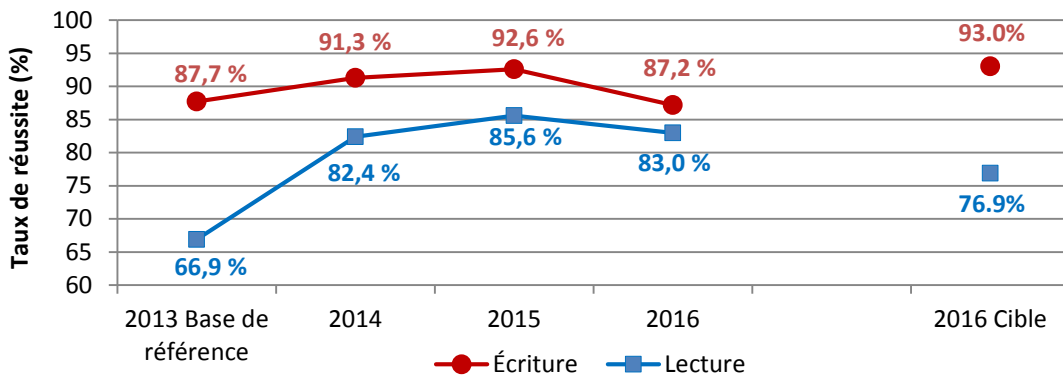
Figure 5 : Taux de réussite au CAT 4 (cohorte 2)*



*Taux de réussite basés sur les élèves de la cohorte 2 atteignant un résultat de stanine 4 ou plus en lecture

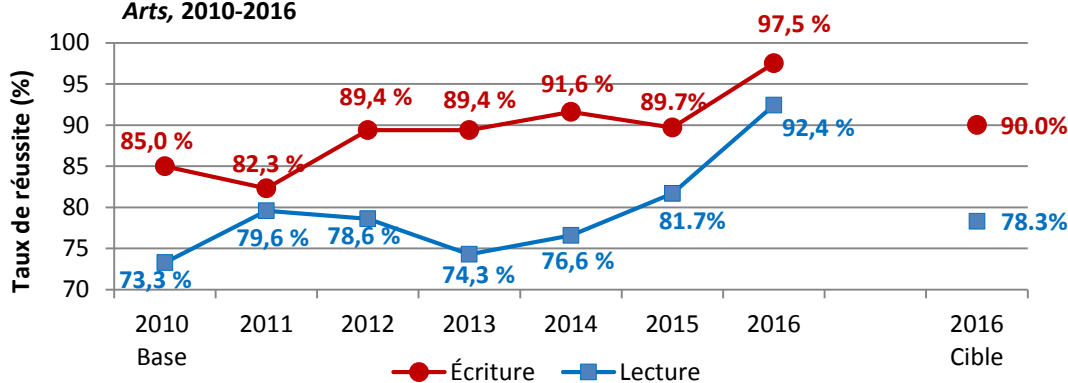
Source : Canadian Assessment Test, Testing Service, avril 2015

Figure 6 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 2^e cycle en *English Language Arts*, 2013-2016



Source : CSEM, septembre 2016

Figure 7 : Taux de réussite à l'épreuve de fin de 3^e cycle en *English Language Arts*, 2010-2016



Source : CSEM, septembre 2016

Les résultats au CAT 4 dans la figure 5 sont ceux de juin 2016 de la cohorte de 6^e année (cohorte 2 de l'initiative de littératie équilibrée). Étant donné que les élèves ne sont plus évalués au moyen du CAT 4 en 6^e année, les résultats de cette cohorte figurent sous avril 2015. Les taux de réussite en lecture de la cohorte 2 ont progressé de 19,0 % sur la période de cinq ans (oct. 2010 à avril 2015), et de façon très marquée de 2013 à 2015.

Depuis 2013, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 2^e cycle de la CSEM se situaient respectivement à 66,9 % et à 87,7 %. Ces taux de réussite sont demeurés supérieurs à 80,0 % en juin 2016. On observe l'amélioration la plus marquée (16,1 %) au taux de réussite à l'examen de lecture en ELA de fin de 2^e cycle de juin 2016 par rapport à juin 2013.

Depuis 2010, la base de référence, les taux de réussite en lecture et en écriture en *English Language Arts* (ELA) aux épreuves communes obligatoires de fin de 3^e cycle de la CSEM se situaient respectivement à 73,3 % et à 85,0 %. Ces taux de réussite dépassent 90,0 % en juin 2016. On observe l'amélioration la plus marquée (19,1 %) au taux de réussite à l'examen de lecture en ELA de fin de 3^e cycle de juin 2016 par rapport à juin 2010.

La CSEM entend continuer de suivre les résultats à la fin des 1^{er} et 2^e cycles du primaire, la convention de partenariat mettant l'accent sur les taux de diplomation et de qualification, mais elle ne fera dorénavant rapport que des résultats de fin de 3^e cycle du primaire. Les élèves continueront de développer leurs compétences en ELA au fil des six années du primaire et la CSEM continuera de faire état des résultats aux situations d'évaluation de fin de 3^e cycle dans le rapport annuel de la convention de partenariat, ainsi que des progrès réalisés par les élèves de la cohorte de 6^e année au fil des ans mesurés en fonction de leurs résultats au CAT 4. Ces résultats seront les indicateurs de la réussite pour la maîtrise de l'anglais au primaire.

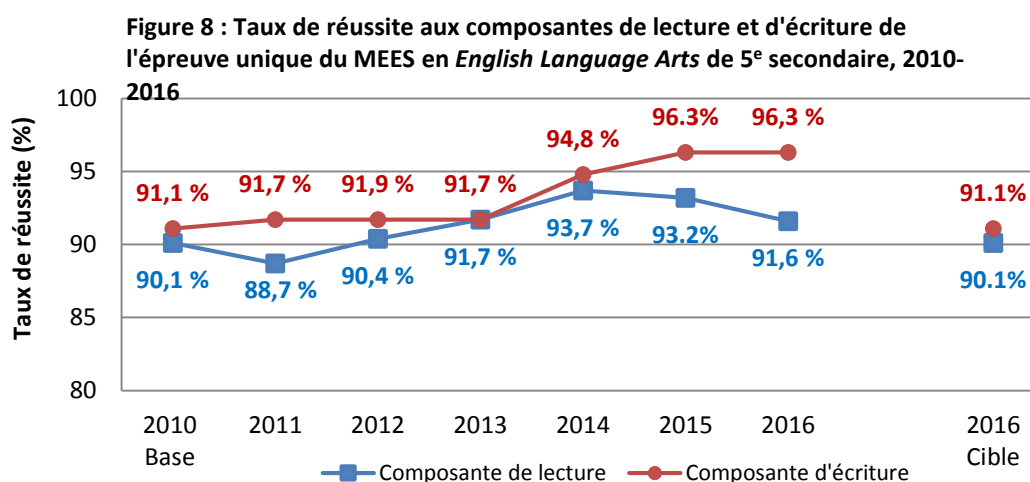
Afin de maintenir ses excellents taux de réussite aux épreuves de fin du 3^e cycle en ELA, tant en lecture (plus de 90,0 %) qu'en écriture (plus de 95,0 %), la CSEM continuera de mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la maîtrise des compétences en *English*

Language Arts. Dans la foulée de l'amélioration des taux de réussite en lecture et en écriture en ELA à la fin du 3^e cycle, les stratégies suivantes seront maintenues :

- sessions de mappage du programme pour assurer l'adéquation entre les exigences du ministère et les pratiques d'enseignement et d'évaluation en classe;
- sessions d'analyse des erreurs pour recenser les difficultés sur le plan des apprentissages, établir des cibles d'apprentissage et choisir des stratégies pédagogiques fondées sur la recherche pour répondre aux besoins;
- centres de correction pour les situations d'évaluation de fin de cycle au primaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;
- mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée de la CSEM dans toutes les écoles primaires.

Objectifs 3 et 4 : Améliorer la maîtrise des compétences en anglais (lecture et écriture) de tous les élèves du secondaire à la fin de la 5^e secondaire

Les taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en *English Language Arts* mesurés au moyen des épreuves uniques en ELA se situent systématiquement au-dessus de 90,0 % depuis 2010 en écriture et depuis 2012 en lecture (figure 8). Dans ce contexte, la CSEM continuera de suivre les taux de réussite pour veiller à ce qu'ils ne fléchissent pas et concentrera ses efforts sur les stratégies aptes à favoriser une augmentation de la moyenne dans l'espoir d'améliorer la maîtrise globale des compétences en anglais. En 2016-2017, la CSEM établira des bases de référence et des cibles au titre des résultats moyens des élèves et en fera état.



Source : Charlemagne, septembre 2016

La CSEM a dépassé les cibles fixées pour 2016 quant aux taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en écriture et en lecture en *English Language Arts*. On observe une légère amélioration des taux de réussite en lecture sur la période de six ans de 2010 à 2016, ainsi qu'une augmentation marquée des taux de réussite en écriture. Afin de maintenir ces excellents taux de réussite et d'améliorer les résultats moyens des élèves de 5^e secondaire en lecture et en écriture, la CSEM mettra en œuvre et continuera de soutenir les stratégies suivantes :

- mise en œuvre de l'initiative de littératie équilibrée dans toutes les écoles, favorisant ainsi l'autonomie progressive des élèves en lecture et en écriture, ainsi que l'initiative pilote de littératie Advance-5 en 1^{re} et en 2^e secondaire;
- centres de correction pour les épreuves uniques du MEES en ELA en 5^e secondaire, afin de fournir au personnel enseignant d'importantes et utiles occasions de perfectionnement professionnel et d'échange de pratiques exemplaires;
- dans le but de normaliser la correction de l'évaluation de la composante de lecture dans les centres de correction l'an prochain, des ateliers de perfectionnement professionnel seront offerts au personnel enseignant en ELA en 4^e et 5^e secondaire lors de la journée pédagogique de la CSEM en octobre afin de passer en revue les exigences du ministère pour l'enseignement et l'évaluation de la tâche de réponse au texte (*reading response*). Cet atelier sera également offert au personnel enseignant en ELA des autres années du secondaire durant l'année.

But 3 : L'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

Objectifs

1. Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

Contexte :

Selon nos données, entre septembre 2014 et septembre 2015, notre effectif scolaire est demeuré relativement stable (passant de 8369 à 8361). La proportion d'élèves ayant des besoins particuliers a augmenté légèrement, passant de 19,2 % en 2014 à 20,0 % en 2015. Le tableau 1 fait état de l'effectif scolaire au secondaire pour l'ensemble de nos écoles, y compris les écoles secondaires qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers, les écoles innovatrices, et les écoles des affaires sociales (p. ex., centre Mackay et école Philip E. Layton).

Dans le présent document, les élèves ayant des besoins particuliers s'entendent des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Les élèves en difficulté d'apprentissage sont ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage et ceux qui ont une légère déficience intellectuelle. Les élèves en difficulté d'adaptation sont ceux qui présentent des troubles du comportement. Les élèves handicapés – auxquels est attribué un code de difficulté – sont les élèves qui présentent des troubles envahissants du développement, une déficience motrice grave, des troubles graves du comportement, une déficience intellectuelle profonde, une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une déficience motrice ou organique légère, une déficience langagière, visuelle ou auditive, des troubles relevant de la psychopathologie ou une déficience atypique.

Tableau 1 : Nombre d'élèves inscrits au secondaire à la CSEM, par catégorie : 30 septembre 2010, 30 septembre 2011, 30 septembre 2012, 30 septembre 2013, 30 septembre 2014 et 30 septembre 2015

Catégories d'élèves	30 septembre 2010		30 septembre 2011		30 septembre 2012		30 septembre 2013		30 septembre 2014		30 septembre 2015	
Effectif scolaire au secondaire - CSEM	9857		9448		9104		8726		8369		8361	
Élèves ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	1773	18,0 %	1712	18,1 %	1750	19,2 %	1697	19,4 %	1608	19,2 %	1675	20,0 %
Élèves handicapés seulement	314	3,2 %	344	3,6 %	376	4,1 %	394	4,5 %	419	5,0 %	555	6,6 %
Élèves handicapés en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	1459	14,8 %	1368	14,5 %	1374	15,1 %	1303	14,9 %	1189	14,2 %	1120	13,4 %

Source : JADE & GPI, septembre 2016

Tableau 2 : Nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014, juin 2015 et juin 2016

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		Le 30 juin 2016	
Effectif scolaire en 5 ^e secondaire	2141		1954		1956		1807		1764		1601	
Nombre d'élèves de 5 ^e secondaire ayant des besoins particuliers (handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)	269	12,6 %	276	14,1 %	277	14,2 %	260	14,4 %	250	14,2 %	236	14,7 %

Source : JADE & GPI, septembre 2016

Tableau 3 : Nombre d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers à la CSEM qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), juin 2011, juin 2012, juin 2013, juin 2014, juin 2015 et juin 2016

Catégories d'élèves	30 juin 2011		30 juin 2012		30 juin 2013		30 juin 2014		30 juin 2015		30 juin 2016	
Élèves handicapés	31		35		39		32		30		48	
Élèves handicapés qui ont obtenu un DES	14	45,2 %	15	42,2 %	24	61,5 %	17	53,1 %	16	53,3 %	40	83,3 %
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation	238		241		238		228		220		188	
Élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation qui ont obtenu un DES	137	57,6 %	153	63,5 %	151	63,4 %	97	42,5 %	134	61,0 %	131	69,7 %
Nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES	151	56,1 %	168	60,4 %	175	62,8 %	114	43,8 %	150	60,0 %	171	72,5 %

Source : JADE & GPI, septembre 2016

Le tableau 2 fait état du nombre d'élèves inscrits en 5^e secondaire à la CSEM en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES). Il indique une baisse de l'effectif scolaire en 5^e secondaire en 2016 (1601 élèves) par rapport à 2013 (1956 élèves); une proportion relativement stable d'élèves de 5^e secondaire ayant des besoins particuliers de 2013 à 2015 (14,2 %); et une légère augmentation de 0,5 % en 2016 (de 14,2 % à 14,7 %).

Le tableau 3 fait état du nombre total d'élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES. Comparativement à 2011 (base de référence), il y a eu une augmentation de 16,4 % du pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui ont obtenu un DES (de 56,1 % en 2011 à 72,5 % en 2016). En outre, nous constatons une augmentation de 12,5 % en 2016 (72,5 %) par rapport à 2015 (60,0 %).

Nous observons également une augmentation marquée de 30,0 % du taux de diplomation chez les élèves handicapés, et une augmentation de 8,7 % (de 61,0 % en 2015 à 69,7 % en 2016) chez les élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. Comme le montre le tableau 4, la cible d'augmentation du taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers pour 2016 (fixée en 2011) était de 5,5 % (pour un taux de diplomation de 61,6 %). En 2016, nous avons dépassé cette cible de 10,9 %.

Une analyse approfondie permet de constater que 72,5 % des élèves ayant des besoins particuliers ont obtenu un DES en juin 2016; que 15,0 % d'entre eux sont inscrits à l'éducation des adultes ou reprennent leur 5^e secondaire cette année; et que 12,5 % ont quitté le système d'éducation ou se sont inscrits dans une autre commission scolaire. Les données ont été extraites du *Key Information Data System (KIDS)* le 25 octobre 2016.

Tableau 4 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 3

Objectifs	Résultats actuels			
	Base de référence	Cible 2016	CSEM (2014-2015)	CSEM (2015-2016)
1. Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)	56,1 % (2011)	61,6 %	60,0 %	72,5 %
2. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)	86,2 %* (2013)	86,4 %	64,7 %	90,9 %
3. Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)	45,8 % (2011)	55,8 %	85,7 %	88,2 %

Source : JADE & GPI, septembre 2016

*La base de référence pour le CFPT est 2013, puisqu'il s'agit d'un programme de trois ans mis en place en 2010-2011. Elle s'est établie à 86,2 %, et l'objectif pour 2015 avait été fixé à 86,4 %.

En 2014-2015, le programme de formation préparatoire au travail a été offert dans nos deux écoles destinées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école secondaire John Grant et l'école secondaire LINKS accueillent un grand nombre d'élèves handicapés; beaucoup d'entre eux ont eu besoin de temps supplémentaire pour achever leurs apprentissages et obtenir la certification. Nous avons prévu que les élèves n'ayant pas reçu la sanction des études au bout des trois années au sein du programme y parviendraient au terme d'une quatrième année. C'est ce qui explique que le pourcentage d'élèves ayant obtenu le CFPT soit passé de 64,7 % en 2014-2015 à 90,9 % en 2015-2016.

Le programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est actuellement offert dans les écoles secondaires James Lyng et John F. Kennedy. Au total, 19 élèves étaient inscrits dans ce programme en 2015-2016. De ce nombre, 17 avaient des besoins particuliers et 15 ont obtenu leur CFMS. Les deux autres élèves sont toujours inscrits au programme et devraient normalement recevoir la sanction des études cette année.

Suivi de nos progrès

Objectif 1 : Augmenter le pourcentage des élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (DAA) et des élèves handicapés qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES)

En 2016, 72,5 % des élèves ayant des besoins particuliers inscrits en 5^e secondaire ont obtenu un diplôme d'études secondaires, et parmi les 27,5 % des élèves qui ne l'ont pas obtenu, 54,4 % soit sont inscrits à l'éducation des adultes, soit reprennent leur 5^e secondaire. Le nombre des élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires devrait donc augmenter.

La commission scolaire continuera de centrer ses efforts sur des stratégies permettant d'augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers, dont les initiatives suivantes :

En 2015-2016, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont collaboré activement avec les écoles afin de promouvoir l'utilisation en classe d'aides technologiques pour les élèves ayant des besoins particuliers. La commission scolaire a acheté une licence d'utilisation du logiciel d'aide à l'écriture WordQ et a offert au personnel enseignant la formation nécessaire pour son utilisation dans la classe. Cette initiative devrait vraisemblablement favoriser l'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers en leur donnant les moyens d'agir en toute autonomie et devrait, par conséquent, entraîner une augmentation du taux de diplomation de ces élèves.

Le conseiller pédagogique au titre de la Transition école-vie active (TEVA) continue de travailler en étroite collaboration avec les équipes-écoles, y compris les membres de la direction et du personnel enseignant, les parents, les élèves et les organisations externes. Les efforts sont centrés sur l'accompagnement des élèves et de leur famille aux fins d'une transition harmonieuse vers l'enseignement postsecondaire. Les équipes ont mis en place un plan structuré qui fait partie intégrante du plan d'intervention (PI) individualisé de l'élève afin de suivre étroitement les progrès des élèves en vue de l'obtention d'un diplôme. Le conseiller pédagogique au titre de la TEVA s'est au fil des ans révélé une ressource utile non seulement pour les élèves et leur famille, mais aussi pour les professionnels en quête d'information quant aux ressources à la disposition des élèves dans la communauté.

La commission scolaire a mis sur pied des programmes particuliers visant à mieux répondre aux besoins des élèves du secondaire. Le programme *Allongé*, à l'académie LaurenHill, fournit aux élèves de 1^{re} secondaire qui y sont intégrés un soutien à la réalisation des apprentissages scolaires nécessaires pour répondre aux exigences du programme du secondaire.

Dans la foulée du succès du programme *Allongé* à l'académie LaurenHill, nous avons mis sur pied en 2015-2016, à l'école secondaire John F. Kennedy, un autre programme de soutien aux élèves du secondaire, *Aim High*. Le but du programme est d'aider les élèves qui sont autonomes et socialement aptes à intégrer des classes ordinaires à réaliser les apprentissages scolaires nécessaires à leur réussite. Grâce au soutien accru qu'ils y reçoivent, certains élèves sont ensuite en mesure d'intégrer les classes de la formation générale en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres élèves vont plutôt s'orienter vers le programme de formation

axée sur l'emploi en vue de l'obtention d'un certificat. Nous entendons continuer de répondre aux besoins des élèves du secondaire en multipliant ainsi les programmes particuliers.

Objectifs 2 et 3 : Parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE)

Ces six dernières années, le PFAE s'est indéniablement imposé comme un parcours apte à contribuer à la réussite des élèves. En 2015-2016, des 28 élèves admissibles à l'obtention d'un certificat au titre du PFAE, 25 (ou 89,3 %) l'ont obtenu. Étant donné le succès que connaît le programme, nous l'avons offert cette année dans deux de nos écoles innovatrices, Focus et Perspectives.

Objectif 2 : Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

En septembre 2015, les Services aux élèves et les Services éducatifs et de la technologie ont adapté, en collaboration avec le personnel des écoles secondaires John Grant et LINKS, le programme de formation préparatoire au travail afin qu'il réponde mieux aux besoins des élèves, permettant ainsi à un plus grand nombre d'élèves d'obtenir la certification.

Objectif 3 : Augmenter le pourcentage des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS)

En 2015-2016, le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers inscrits au programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé est demeuré peu élevé, soit 17. Il faut cependant signaler que le programme répond très bien aux besoins de ces élèves, comme en témoigne un taux de certification de 88,2 %. Ce programme cible une cohorte d'élèves qui n'aurait normalement pas obtenu la certification.

But 4 : La promotion d'un environnement sain et sécuritaire par l'adoption de mesures de prévention de la violence (ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur MEES)

Objectifs

1. Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)
2. Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école

Contexte :

Depuis vingt ans, des études ont prouvé le lien entre les effets physiques et psychologiques de l'intimidation et du harcèlement par les pairs et de mauvais résultats scolaires. Des éducateurs et des chercheurs ont constaté que les élèves qui sont victimes d'intimidation sont susceptibles de souffrir de dépression, de perdre intérêt envers leurs études et la vie scolaire, et d'éprouver des problèmes de santé à long terme. Un comportement d'intimidation à l'adolescence, conjugué à des facteurs de risque individuels et familiaux, serait un indicateur de prédiction de comportement mésadapté ou violent. Qu'elle ait lieu à l'école ou non, l'intimidation porte atteinte à la santé et à l'apprentissage de l'élève.

En 2015-2016, la CSEM a continué de promouvoir des services, des approches et des stratégies aptes à réduire l'intimidation et l'impact des traumatismes liés à la violence sur les jeunes. Dans le cadre de sa stratégie d'adoption d'une approche de prévention de la violence axée sur l'école et conforme aux exigences de la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, la CSEM a incité ses écoles et centres à évaluer le climat au sein de leur établissement à l'aide du sondage *Tell Them From Me* (TTFM) et à actualiser leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire.

Entre le 7 janvier et le 22 juin 2016, 3 180 élèves du 3^e cycle de 24 écoles primaires ont participé au sondage. Entre le 8 janvier et le 27 mai 2016, 4 477 élèves de 19 écoles secondaires y ont participé. Nous faisons brièvement état ci-après des réponses des élèves aux questions spécifiques du sondage TTFM conçues pour mesurer : 1) la prévalence de l'intimidation modérée et grave à l'école, et 2) le sentiment de sécurité à l'école

Suivi de nos progrès

L'intimidation chez les élèves du primaire

Selon le sondage *Tell Them From Me* (TTFM), l'intimidation modérée et grave est définie comme : de l'intimidation physique plus d'une fois par semaine, ou de l'intimidation verbale, sociale ou de la cyberintimidation chaque jour ou presque. Au primaire, le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année.

Les données du TTFM indiquent que 24 % des élèves du primaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave durant l'année scolaire 2015-2016. La norme comparative est de 26 %. On dénote un écart entre les sexes, 21 % des filles et 26 % des garçons ayant déclaré avoir été victimes d'intimidation modérée ou grave. La norme comparative pour les filles est de 26 % et pour les garçons, de 26 %.

Selon les données recueillies, l'intimidation est la plus répandue chez les garçons de 4^e année (31 %). Ce pourcentage a atteint son point culminant en 2013-2014, à 37 %, et ne cesse de décliner depuis.

En conformité avec les données nationales, les élèves des écoles primaires de la CSEM ont déclaré que l'intimidation verbale et l'intimidation sociale étaient les plus courantes et qu'elles avaient le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, durant la récréation ou à l'heure du dîner.

L'intimidation chez les élèves du secondaire

Au secondaire, le sondage est mené auprès des élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Les données du TTFM indiquent que 16 % des élèves du secondaire de la CSEM qui ont répondu aux questions ont été victimes d'intimidation modérée ou grave, une proportion en deçà de la norme comparative établie à 23 %. D'une école secondaire de la CSEM à l'autre, cette proportion oscille entre 13 % et 18 %. Il n'y a pas d'écart entre les sexes. La norme comparative pour les filles est de 21 % et pour les garçons, de 25 %.

Selon les données recueillies, l'intimidation verbale et l'intimidation sociale sont les plus courantes, suivies par l'intimidation physique et la cyberintimidation. Les élèves ont déclaré que l'intimidation avait le plus souvent lieu à l'extérieur, sur le terrain de l'école, et dans les couloirs après les heures de classe et durant les pauses.

La sécurité à l'école chez les élèves du primaire

Dans le sondage *Tell Them From Me* (TTFM), on demande aux élèves s'ils se sentent en sécurité à l'école et sur leur trajet entre l'école et la maison. Fait à signaler, avant l'année scolaire 2014-2015, les réponses neutres enregistrées dans le sondage étaient assimilées à des réponses positives. Cela a été modifié par la suite. Depuis 2014-2015, seuls les élèves qui indiquent « agree » (d'accord) et « strongly agree » (totalement d'accord) aux questions du sondage sont considérés comme se sentant en sécurité à l'école. Par conséquent, les résultats du sondage pour 2015-2016 ne peuvent plus être mis en corrélation avec les résultats recueillis avant 2014-2015.

Le sondage est mené auprès des élèves de 4^e, de 5^e et de 6^e année. Les données indiquent qu'en 2015-2016, 67 % des élèves qui ont répondu aux questions se sentent en sécurité à l'école; la norme comparative est de 68 %. On dénote un très léger écart entre les sexes, le pourcentage s'établissant à 66 % chez les garçons et à 67 % chez les filles. La norme comparative pour les garçons est de 66 % et pour les filles, de 67 %. Aucun écart significatif n'est observé entre les différentes années du primaire.

La sécurité à l'école chez les élèves du secondaire

Les données du TTFM indiquent qu'en 2015-2016, 59 % des élèves du secondaire se sentent en sécurité dans leur milieu scolaire; la norme comparative est de 64 %. La proportion entre les différentes années du secondaire oscille entre 59 % et 64 %.

On dénote un écart entre les sexes, 57 % des filles et 61 % des garçons ayant indiqué se sentir en sécurité à l'école. La norme comparative est de 63 % chez les filles et de 65 % chez les garçons.

Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 4

Objectifs	Secteur scolaire	Bases de référence 2010-2011	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Cibles
Réduire de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidation (modérée et grave)	Primaire	26 %	26 %	24 %	21 %
	Secondaire	15 %	17 %	16 %	10 %
Accroître de 5 %, par rapport à la base de référence, le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité à l'école	Primaire	S.O.	68 %	67 %	S.O.
	Secondaire	S.O.	58 %	59 %	S.O.

Source : Sondage auprès des élèves *Tell Them from Me Student Survey*, 2010-11, 2014-15 & 2015-2016

Prochaines étapes

En 2015-2016, les Services aux élèves de la CSEM ont continué d'appuyer les écoles en offrant aux directions d'école des ressources et de l'information relativement à l'amélioration du climat à l'école; à l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action pour un milieu scolaire sain et sécuritaire; et à la prévention et la gestion d'incidents d'intimidation et d'autres formes d'agression à l'école.

La conseillère en prévention de la violence, Daphna Leibovici, et la spécialiste en gestion du comportement, Patty Saba, ont offert au personnel de service de garde, aux surveillantes et surveillants de dîner et au personnel des écoles de l'information issue de la recherche quant aux pratiques exemplaires de supervision des cours d'école. Daphna Leibovici a présenté plusieurs ateliers à divers segments du personnel professionnel et scolaire de la CSEM relativement aux procédures et aux aspects juridiques du sextage chez les jeunes et aux ressources pédagogiques à leur disposition pour la prévention et l'intervention. En outre, elle a continué de représenter activement la CSEM au sein de comités de travail ministériels et d'autres organes externes en matière de prévention de la violence dans les écoles.

Les Services aux élèves ont également créé un comité sous la direction de leur directrice adjointe, Julie René de Cotret, afin d'élaborer des lignes directrices pour soutenir les élèves transgenres et répondre à leurs besoins.

Daphna Leibovici et Anne-Marie Da Silva (Services éducatifs et de la technologie) ont élaboré une série d'ateliers animés par des enseignantes et enseignants de la maternelle pour la promotion de l'apprentissage socio-émotionnel précoce dans le cadre de la campagne *KINDERgarten* de la CSEM.

Au cours de la prochaine année, les membres des Services aux élèves et du Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire continueront de contribuer aux efforts de prévention axés sur l'amélioration des facteurs de protection pour les élèves. Le directeur et la directrice adjointe des Services aux élèves, la conseillère en prévention de la violence et l'équipe du *Project Harbor* travailleront aussi avec les directions, les conseillers d'orientation et d'autres membres du personnel professionnel afin de veiller à ce que les mesures adéquates soient prises quand survient un incident.

Les griefs déposés à la commission scolaire pour l'année scolaire 2015-2016 ont été traités avec succès sous la supervision directe des directions générales adjointes et des directions régionales. En conséquence, aucune plainte d'intimidation n'a dû être acheminée au Protecteur de l'élève.

But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – MEES)

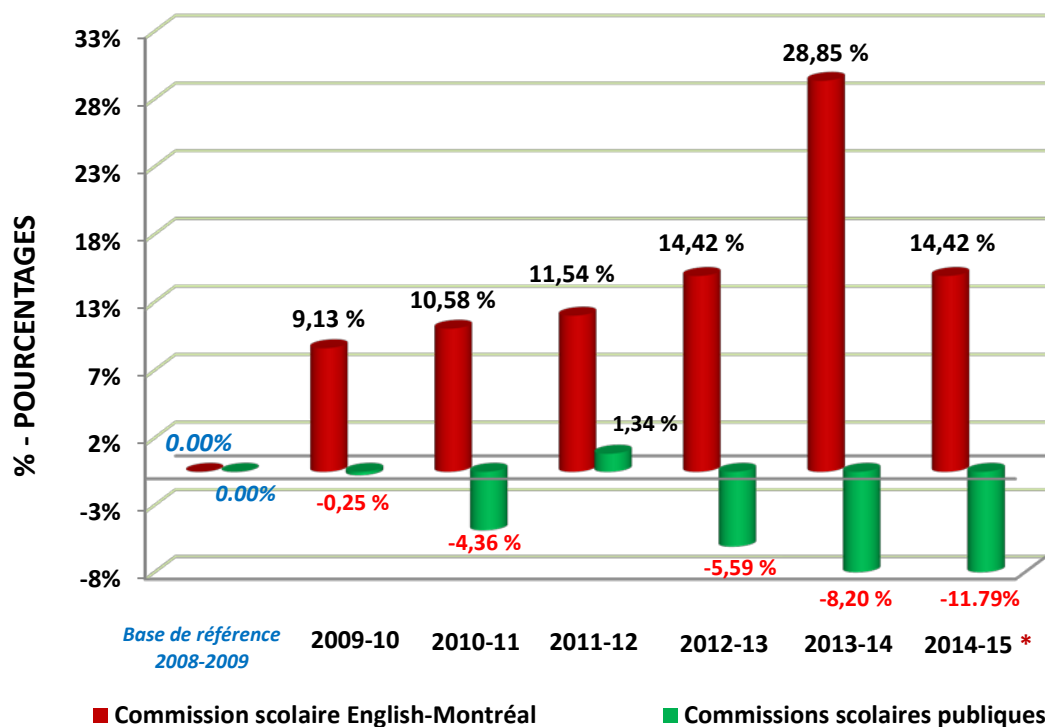
Objectif :

1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Contexte :

La formation professionnelle est un parcours de formation viable pour les élèves qui n'envisagent pas de poursuivre leurs études au-delà du secondaire. Elle leur permet d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Figure 1 : Augmentation du nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle



2014-2015 * - Les données suivantes, fournies par le MEES, sont provisoires.

Elle constitue aussi un parcours de formation de remplacement pour les élèves du secondaire qui sont à risque. En outre, la formation professionnelle contribue à augmenter le taux de diplomation au sein de la commission scolaire et permet à certains élèves d'obtenir un premier diplôme.

Selon les données les plus récentes du MEES, le pourcentage de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle à la CSEM connaît une progression annuelle constante, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des commissions scolaires du réseau public.

La CSEM entend donc poursuivre ses efforts pour inciter les jeunes de moins de 20 ans qui fréquentent ses écoles secondaires, ses centres d'éducation des adultes ou le cégep, ou qui sont sur le marché du travail à s'inscrire dans ses programmes de formation professionnelle.

Nous sommes conscients que notre réseau doit sensibiliser sans relâche le personnel, les élèves et la communauté quant aux programmes de formation professionnelle qui sont offerts dans nos écoles. En fonction des données fournies par le MEES, la CSEM s'est fixé une cible de 228 nouveaux élèves inscrits en formation professionnelle en 2016, soit une augmentation de 20 élèves par rapport à la base de référence de 2008 (208 élèves).

Tableau 1 : Sommaire des objectifs, cibles et résultats actuels pour le but 5

Objectif	Résultats actuels			
	Base de référence 2008	Cible 2016	CSEM 2016	Province 2016
1. Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)	208	228	**611	*S. O.

*S. O. = données non disponibles

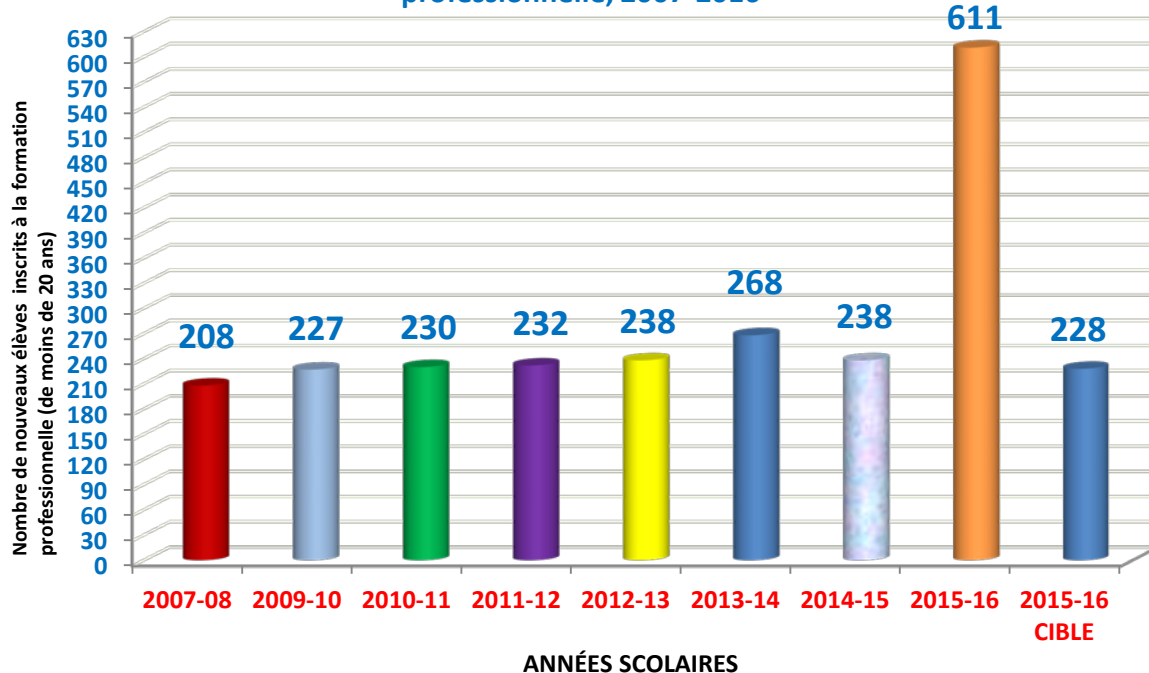
** Source : JADE-TOSCA

Suivi de nos progrès

Objectif 1 : Augmenter de 10 % d'ici 4 ans le nombre d'élèves âgés de moins de 20 ans qui s'inscrivent à la formation professionnelle par rapport à la base de référence de 2007-2008 (208 élèves)

Une analyse approfondie des données fournies par le MEES montre que la CSEM a dépassé la cible de 228 élèves fixée pour l'année scolaire 2014-2015. De plus, selon les données extraites par les Services éducatifs et de la technologie à l'aide de la base de données JADE-TOSCA, la CSEM est en voie de dépasser de nouveau la cible, le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM passant de 208 en 2007-2008 (base de référence) à 611 en 2015-2016. Il s'agit d'une augmentation de 545 élèves par rapport à la base de référence de 2007-2008, soit 194 %.

Figure 2 : Nombre de nouveaux élèves inscrits à la formation professionnelle, 2007-2016



2014-2015 * - Les données suivantes, fournies par le MEES, sont provisoires.

En 2015-2016, les SÉAFP ont poursuivi leur stratégie de promotion de la formation professionnelle en tant que parcours de formation viable auprès des membres de la formation générale des jeunes de la CSEM, en premier lieu les élèves de 4^e et de 5^e secondaire. Les conseillères et conseillers d'orientation, et le personnel de direction et enseignant du secteur des jeunes ont tous contribué au succès des activités tenues à ce titre. En axant principalement nos efforts sur ce public cible, nous avons pu renseigner l'ensemble des intervenantes et des intervenants, ainsi que les élèves susceptibles de s'orienter vers la formation professionnelle, relativement aux infinies possibilités qu'elle recèle.

Voici une brève description de toutes les activités organisées pour assurer la réalisation de l'objectif stratégique :

- **Foire des carrières 2015-2016**

La CSEM organise chaque année une foire de carrières qui permet de fournir une foule de renseignements importants sur la formation et les perspectives de carrières aux élèves de 5^e secondaire et de l'éducation des adultes. En participant à la foire de carrières, les élèves de ces deux secteurs ont l'occasion de recueillir de l'information auprès de représentantes et de représentants des centres de formation professionnelle. L'activité présente la formation professionnelle comme un parcours de formation vers l'emploi viable ou un complément aux études secondaires, et elle aide les élèves à planifier leur avenir.

- **EXPO-carrières des SÉAFP – Présentation des programmes de la formation professionnelle**

Cette activité offre aux élèves de 4^e secondaire la possibilité d'explorer l'éventail de carrières auxquelles peut mener la formation professionnelle et technique. Cette année, les élèves des écoles innovatrices ainsi que l'ensemble des élèves de 3^e et de 5^e secondaire ont aussi été invités à y participer.

Les élèves ont pris part à des ateliers, à des simulations et à des démonstrations pratiques. Une variété de ressources pédagogiques et d'information étaient à leur disposition, leur permettant de découvrir et d'explorer divers domaines susceptibles de les intéresser.

- **Transitions**

Durant l'année scolaire 2015-2016, les élèves des écoles innovatrices et des écoles secondaires ont eu droit à la présentation « Transitions » qui brosse le portrait des différents programmes offerts à la formation professionnelle. La présentation a eu lieu sous différentes formes, en petit et en grand groupe, ainsi que sous forme individuelle entre le conseiller d'orientation et l'élève.

En collaboration avec plusieurs conseillers et conseillères d'orientation du secondaire, les centres de formation professionnelle ont organisé des visites et des projets à l'intention des élèves du secondaire. En se rendant sur place, plutôt qu'en accueillant des invités dans leur école, les élèves ont pu découvrir les programmes dans les locaux où ils sont offerts.

Les données recueillies au moyen de LUMIX montrent que 32,7 % des élèves de moins de 20 ans inscrits à la formation professionnelle à la CSEM pour l'année scolaire 2015-2016 provenaient des écoles de la CSEM. Ces élèves sont donc susceptibles d'avoir participé aux activités susmentionnées au cours de l'année ou des années antérieures.

En 2016-2017, nous poursuivrons la majorité des activités décrites ici et nous entreprendrons de nouvelles stratégies progressivement et systématiquement au fil des prochaines années pour garantir les meilleurs résultats possible.